

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

Le jeudi quinze février deux-mille-vingt-quatre à seize heures trente, le Conseil municipal, convoqué le neuf février deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Sébastien SALAZAR, Carine PAPY, James NICOLAI, Marie ROFIDAL, Paul BENSADOUN, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtan DEREPA, Hassan GOUNI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Loïc TOSCANO, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Daniel MAGUIN, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Rosette GERMANO à Roland CONSTANT
Corinne GUIDON à André RIHAN jusqu'à son arrivée
Carine PAPY à Chantal GERMAIN jusqu'à son arrivée
Marie ROFIDAL à Annie ROSELIA jusqu'à son arrivée
Margaux RAVARY à Richard LEMAN jusqu'à son arrivée
Valérie BRUNELLI-GORZEGNO à Sarah LESCANE jusqu'à son arrivée
Karin HARTMANN à Jean-Paul PEREZ jusqu'à son arrivée

ABSENTE : Mme Lohann DUROX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain ALLEMANT

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 14 décembre 2023, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 56 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * *

Arrivée de Mme Valérie BRUNELLI-GORZEGNO et M. Daniel MAGUIN à 17h10

Arrivée de Mme Marie ROFIDAL à 17h43

Arrivée de Mme Corinne GUIDON à 18h12

Arrivée de Mme Karin HARTMANN à 18h32

Arrivée de Mme Carine PAPY à 19h04

Arrivée de Mme Margaux RAVARY à 19h10

QUORUM : 43 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE.- Chers collègues, nous passons aux informations municipales et nous commençons par quelque chose d'important parce que c'est significatif...

On attire avant mon attention sur quelque chose d'encore plus significatif : regardez, vous avez des présents, ici, pour l'ensemble du Conseil municipal, même l'opposition y a droit [Regardant Mme Germain] Oui, elle a dit « oui » ! Monsieur Perez, je connais votre gourmandise, il y en a pour tout le monde, a dit Chantal.

Savez-vous pourquoi il y a des crêpes ? C'est son anniversaire !

[Applaudissements.]

Mme GERMAIN.- Et même s'il n'y avait pas eu mon anniversaire. L'année dernière, il y avait déjà des crêpes.

M. LE MAIRE.- Très bien, c'est vrai, c'est formidable. Voilà comment nous allons commencer l'ambiance. Normalement, nous aurions dû offrir les crêpes, mais c'est elle qui les offre pour son anniversaire à l'ensemble du Conseil.

M. PEREZ.- [Hors micro] Offrez-nous le cidre !

M. LE MAIRE.- Oui, on aurait pu offrir le cidre, mais c'est légèrement alcoolisé, attention, attention ! On voit quelle est l'ambiance du Conseil municipal de Cagnes, y compris avec l'opposition à qui l'on donne finalement à manger. On peut même sucrer, non pas les fraises, mais les crêpes.

Mme GERMAIN.- Elles sont déjà sucrées.

M. LE MAIRE.- Elles sont déjà sucrées. Je veux que M. Perez goûte d'abord.

En tous les cas, on voit bien la différence entre ici et Moscou. [S'adressant à M. Perez] Tu peux être tranquille, il ne t'arrivera rien. À moi non plus, j'espère.

Bon anniversaire, Chantal ! Et merci encore une fois pour ce geste qui t'honore et qui nous fait plaisir, on peut le dire comme ça.

Nous passons au premier point qui est un point important parce qu'il s'agit de l'image de la commune. Il y a des pays dans lesquels on fait l'état de la nation – c'est un grand pays de l'autre côté de l'Atlantique – et nous, c'est l'état de notre situation vue par les uns et les autres qui sont extérieurs. Ce n'est pas nous qui parlons, pas du tout. Je peux vous dire que nous n'avons aucune prise sur la presse, et je me félicite de ce que vous allez voir parce que c'est objectif. Deux journalistes sont là pour confirmer que ce que nous disons est vrai puisque ce sont vos confrères qui le disent. Si c'était moi, ce serait juge et partie, mais comme ce sont les autres...

On va éteindre la lumière.

[Projection du diaporama « La presse parle de Cagnes-sur-Mer »]

[Diapositive 1] Les résultats de l'étude du JDD « Villes où il fait bon vivre » : Cagnes arrive à la 59e place sur plus de 34 000 ; on a gagné 14 places.

Voici le classement : Nice (13e), Antibes (25e), Cannes (40e) – on est 59e, on a gagné 14 places ; on est, parmi les premières, celle qui a gagné le plus de places –, Grasse (130e), Saint-Laurent-du-Var (159e), Mougins (202e), Mandelieu (239e), Vallauris, Le Cannet, Mouans-Sartoux, la Trinité, Valbonne et Menton.

Voilà ce qui est sorti d'une étude avec beaucoup de paramètres différents. C'est un bon classement qui montre que sur les 34 000 communes, nous sommes dans les 100 premières, et

particulièrement bien placée sur la Côte d'Azur (4e). C'est important pour nous, je pense, et pour tous ceux qui ont choisi de vivre à Cagnes-sur-Mer, d'avoir cette confirmation.

[Diapositive 2] Nice-Presse : *une ville attractive où il fait bon vivre.*

« Il existe plusieurs aspects permettant d'expliquer cette progression : la qualité de vie, la sécurité, la santé, les transports, les commerces [...], la solidarité, l'attractivité, les finances et les impôts locaux. ».

En effet, les finances et les impôts locaux sont des éléments importants pour tous les citoyens contribuables ; cela fait partie de notre attractivité.

[Diapositive 3] Actu Nice : « Cagnes fait un bond en avant parmi les 100 premières villes où il fait bon vivre : 14 places de mieux, la commune littorale arrive à la 59e ». *C'est ce que l'on vient de dire.*

[Diapositive 4] Nice-Presse dit : « Ce n'est pas le seul indicateur qui soit au vert là-bas. Ces dernières années, la commune a gagné plus de 3 000 habitants, une hausse de 8 % ». ».

Vous savez que ni l'un ni l'autre ici ne peut obliger quiconque à venir s'établir dans une commune. C'est d'autant plus méritant que cette attractivité est à comparer avec d'autres communes aussi importantes de la Côte d'Azur, voire plus importantes où il y a une diminution de la population, donc le cas n'est pas général. On a beau être sur la Côte d'Azur, le cas n'est pas général et il y a des communes qui voient le nombre d'habitants baisser dans le même temps.

Ensuite, que nous dit BFM ?

[Projection vidéo BFM – émission Bonjour la Côte d'Azur]

Laurie CARNAC : « On passe au décryptage avec une ville de la Côte d'Azur dont tous les indicateurs sont au vert. On ne l'attendait pas forcément à cet endroit, c'est Cagnes-sur-Mer. La dolce vita à Cagnes-sur-Mer. »

Clément AVARGUÈS : « Exactement. On s'intéresse ce matin à une star très discrète dans le pays de Nice, mais dont les résultats ont de quoi faire rêver pas mal de monde. D'après le dernier palmarès des villes et villages où il fait bon vivre, Cagnes-sur-Mer se retrouve 59e sur 35 000 – donc sacré classement – dans les Alpes Maritimes ; elle pointe derrière Nice, Antibes et Cannes et gagne carrément une quinzaine de places sur un an.

Cette récompense prend en compte la qualité de vie, le niveau des impôts, les équipements, la santé ou encore la sécurité, c'est donc très vaste comme étude. Ce n'est pas le seul indicateur au vert là-bas. Ces dernières années, la commune a gagné plus de 3 000 habitants (hausse de 8 %). Des raisons de se réjouir aussi du côté des finances de la ville : d'après la toute dernière inspection de la Cour régionale des comptes, tout est globalement satisfaisant. »

Laurie CARNAC : « Et l'on doit cette situation aux projets qui ont été réalisés et à ceux à venir, c'est ça ? »

Clément AVARGUÈS : « On pense, par exemple, au grand parc de la Méditerranée : 120 arbres et des jeux pour les enfants entre terre et mer, c'est le 9e jardin ouvert en ville. Ça, c'était en septembre.

Citons aussi les travaux de restauration, notamment dans le Haut-de-Cagnes depuis trois ans avec des requalifications de places, mais aussi d'avenues.

L'autre enjeu évident des années à venir c'est l'arrivée de la ligne 4 qui connectera Cagnes, Saint-Laurent et Nice via le tramway métropolitain ; ce sera avant 2028. Le centre d'affaires niçois et les écoles supérieures seront accessibles aux Cagnois par des mobilités vertueuses en quelques minutes. La commune est sans doute loin d'avoir fini de briller dans le 06. »

M. LE MAIRE. - *Merci.*

[Applaudissements.]

« Une commune qui fait rêver » a dit le journaliste. Cela fait toujours plaisir de voir que des journalistes nous disent qu'il y a la dolce vita à Cagnes, la preuve au slide suivant.

[Diapositive 6] Voilà pourquoi cela fait rêver, notamment parce qu'il y a le Haut-de-Cagnes Art en fête. Depuis que nous l'avons installée le 1er dimanche de chaque mois, il y a une attractivité due à cette manifestation qui change considérablement le Haut-de-Cagnes – Gaëtanne fait « oui » de la tête – et l'on a des chiffres, des choses factuelles, mais objectives qui montrent que les musées ont vu leur nombre de visiteurs augmenter de manière significative. On retrouve ces visiteurs dans les restaurants, dans l'animation. James voit la même chose que nous, il dit « oui », c'est bien.

Voilà encore un village médiéval qui est magique et l'on tient à ce qu'il reste magique. On veille, on y met des animations de qualité avec tous les artistes du Haut-de-Cagnes que nous avons rassemblés. Nous avons créé une sorte d'union de ces artistes qui participent et cela donne en effet quelque chose qui a l'air de bien fonctionner.

[Projection de vidéo BFM – émission Côte d'Azur – Azur week-end]

« Le 1er dimanche du mois, des visites gratuites, des ateliers d'initiation aux arts, des jeux ou encore des rencontres avec des artistes locaux sont organisés au Haut-de-Cagnes pour les petits et les grands. Un événement qui a lieu depuis maintenant un an. Un moyen aussi pour les nombreux artistes de la commune de gagner en visibilité et de partager leur savoir-faire. Écoutez cette bijoutière. »

La bijoutière : « On a énormément de passage ces jours-ci. Les gens découvrent, les gens entrent dans nos ateliers plus facilement parce que sinon, ils se baladent et n'osent pas pousser la porte. Là, on met l'accent sur le fait que c'est ouvert au public. Venez découvrir, venez voir comment l'on travaille, nos métiers, nos savoir-faire. Cela fait découvrir à des gens de proximité qui viennent souvent de Cagnes, de Nice et qui disent : on n'est jamais venu dans le vieux village. C'est une belle découverte pour des gens qui ne sont pas loin et qui se retrouvent dans quelque chose de dépaysant aussi parce que le vieux village médiéval, c'est un peu magique. »

M. LE MAIRE. - Très bien, merci.

[Diapositive 7 - La Gazette]

On arrive à la renaturation où nous avons la chance, grâce à nos services et notamment Mme Maccario, d'avoir une chargée de mission « aménagement prospective » avec un projet qui a mobilisé la région, la commune, notre pays et l'Europe puisque nous avons des visites d'experts européens qui viennent voir ce qu'est une renaturation de rivière en ville. C'est étrange ; il y a déjà eu des projets de renaturation, mais qui ont eu lieu plutôt à la campagne. Là, c'est un premier cas : Cagnes est pionnière dans ce domaine. On voit que nous faisons des efforts exceptionnels puisque dans ce domaine, personne n'avait jamais fait cela. Personne !

Nous avons une sorte de climatiseur naturel : c'est la Cagne. Si vous allez sur place – le chantier du parc des Canebiers se poursuit ; il y avait une visite de chantier il y a 48 heures –, vous découvrirez tout l'intérêt d'avoir fait ces travaux. Maintenant, on voit apparaître en plein centre-ville, avec du R +6 autour – il n'y a qu'à Cagnes que l'on voit cela –, les colverts qui s'établissent et qui sont a priori des canards sauvages (ils vous regardent du coin de l'œil ; si vous vous approchez trop, ils partent), mais aussi un héron qui, lors de la visite de chantier, est venu atterrir tranquillement sous nos yeux, à 20 mètres, dans la rivière.

Voilà ce qu'est la transformation d'une ville avec une volonté politique incontestable. Je défends une politique équilibrée avec mon équipe, dans laquelle on construit pour les Cagnois, pour leur éviter d'être dans une passoire thermique notamment, et en même temps, on est capable de faire cela. Là, on est pionnier.

C'est peut-être l'une des raisons qui expliquent cet équilibre : on loge des gens en étant respectueux de ce qu'ils sont, des êtres humains, on les loge dans des conditions du XXI^e siècle,

mais en même temps, on fait des parcs, des renaturations de rivières, etc. Voilà ce qu'est l'équilibre cagnois, et il remporte un franc succès.

C'est regrettable pour l'opposition qui nous dit que ce n'est pas un succès, mais l'on considère que ces chiffres et cette attractivité de la ville qui n'est pas démentie par qui que ce soit – au contraire, elle est confirmée ce matin – montrent que nous avons en effet une politique qui correspond à ce que veulent les gens aujourd'hui. Ils ont besoin d'un toit (c'est clair !) et de préférence avec les dernières normes, mais aussi d'espaces verts, d'oxygène, de rivières, de colverts. Les colverts en plein centre-ville, il n'y en a pas beaucoup à Paris. Par contre, ici, il y en a. Voilà pourquoi Cagnes est une ville attractive !

[Diapositive 8 – Nice Matin] Là, ce sont encore d'autres spécialistes : « à la FNAIM, on annonce les chiffres du bout des lèvres et on s'excuse presque d'être [...] avec son aéroport, sa ville phare qui se fait belle, tout comme Antibes, Cagnes-sur-Mer, agréable à vivre. »

Beaucoup de gens disent que Cagnes-sur-Mer est une ville agréable et, encore une fois, les chiffres sont là pour le confirmer. Ce ne sont pas des propos en l'air, ce ne sont pas des propos d'estrade. Les chiffres nous disent que Cagnes est une ville attractive, même les agents immobiliers le confirment.

[Diapositive 9 – Nice Matin] Le nouveau préfet est arrivé et nous félicite au niveau de l'économie. Pourquoi ? On le reverra plus loin, mais quand on a été élu, on avait un taux de vacance des commerces de proximité, ce que l'on appelle aussi un taux de mitage (commerces fermés) de 15 % quand la moyenne nationale était à 10 %. On explosait négativement les compteurs à l'époque. Toute notre action a été de regagner cette bataille du commerce de proximité. Aujourd'hui, on est passé de 15 % à 8 % et ce taux de mitage est l'un des plus faibles de la Côte d'Azur.

Voilà ce qu'est une action politique concrète. Ce ne sont pas des discours pour ou contre, c'est du concret, des pourcentages, et comme ce ne sont pas les nôtres, c'est parfait. On ne peut pas remettre en cause ces pourcentages qui ont notamment été faits par la CCI.

Sur le climat, Cagnes est une ville exemplaire à « la pointe de la transition écologique ». Si vous avez la moindre conscience de ce que nous devons tous faire et nous mobiliser pour lutter contre le changement climatique, on voit que Cagnes... Et le nouveau préfet qui vient d'arriver dit (lui aussi) qu'il a le verbe haut et qu'il ne mâche pas ses mots. Quand il était dans l'Hérault et qu'on lui demandait ce qu'il fallait faire avec des enfants qui avaient mis le feu aux bibliothèques ou aux écoles, ce préfet a dit : « deux baffes et au lit ! » C'est clair, c'est net, tout le monde comprend et cela me convient bien.

Le préfet est comme cela. On a eu une discussion franche sur un point sur lequel on s'est accroché sévèrement, notamment sur la carence. Pour le reste, sur le climat et le passeport citoyen, que dit-il ? Il dit : « Cela apprend aux jeunes enfants d'être de meilleurs citoyens. On a besoin de ça aujourd'hui ». Cagnes a un passeport citoyen, cela l'honore et elle s'en félicite. C'est une action, une orientation ; on aime ou l'on n'aime pas, mais au moins, on sait où l'on va à Cagnes. On sait qu'il y a un pilote et un équipage dans l'avion, et l'on a des objectifs qui n'ont pas varié depuis 28 ans, qui sont des objectifs que vous reconnaissez à travers cette action.

Dans les informations municipales de début de Conseil, voilà ce que l'on a été capable de faire.

Je tiens à remercier tous mes collègues et les équipes successives avec les services pour ce score, ces résultats et l'attractivité de Cagnes qui est aujourd'hui la ville la plus attractive alors qu'en 1995, nous avions une ville où les gens partaient, avec une image très négative : on voyait partout « à vendre », « à louer ». Essayez d'acheter quelque chose au Cros aujourd'hui, vous verrez la différence.

Ce n'est pas le hasard, ce n'est pas la baguette magique, mais du travail : des orientations, des objectifs, et les tenir. Ce sont non pas des discours, des parlottes, mais des actions. Ce que nos concitoyens réclament le plus, c'est de l'action. Ils aiment bien les discours et trouvent que certains parlent bien à la télé, mais cela ne suffit pas : il faut que les actions suivent ! C'est souvent ce qui manque. La classe politique aujourd'hui se porte moyennement, car il n'y a pas de

cohérence entre le discours qui est souvent lyrique, enflammé, ambitieux et les actes derrière qui n'existent pas. Voilà ce différentiel, cette fracture entre le discours et l'action.

Ici, nous démontrons que nous avons en effet un discours (c'est clair !), mais en même temps, l'action suit et rend notre politique cohérente et nous donne aujourd'hui le plaisir, l'honneur d'avoir ce type de résultats. Un quart de siècle de travail donne cela. Même lorsque l'on a des moyens financiers limités comme nous – d'autres villes de la côte sont beaucoup plus riches –, on est capable d'atteindre des objectifs ambitieux, de faire en sorte que l'on devienne la commune la plus attractive.

Voilà pourquoi nous passons à un deuxième point qui fait partie de cette image de la commune, même si l'opposition n'est pas contente, ce n'est pas grave. Au contraire, on est là pour titiller notre opposition, pour la stimuler.

[Présentation du diaporama Atlas de la biodiversité communale (ABC)]

Nous passons à l'atlas. Qu'est-ce que c'est ? Là aussi, c'est une volonté politique claire, déterminée depuis le premier jour puisque nous avons créé le premier parc urbain en 1997. À l'époque, on n'en parlait pas ; on ne savait même pas qu'il fallait faire des parcs urbains comme on les fait aujourd'hui. À l'époque, on était complètement seul et isolé.

Il y a quelques années de cela, un quart de siècle de cela, on a lancé ce premier parc qui était une zone naturelle protégée (il y a encore les panneaux de l'époque) pour amener, au pied des immeubles R +6 de la rue de la Foux, de la nature en ville.

À l'époque, Mme Piret était avec moi, elle était même pour cela ; j'espère qu'elle ne se contredira pas aujourd'hui. Nous avons fait cette politique et elle n'a pas été un coup médiatique, pas du tout. Cette politique a continué, et après un premier parc urbain, on en a fait un deuxième, puis un troisième et un quatrième. C'est cela une politique avec une vision à moyen/long terme. On peut faire des coups médiatiques et donner des coups d'épée dans l'eau, mais pas nous.

Depuis un quart de siècle, on a dit : la nature ! Cagnes doit être une ville équilibrée. On doit y vivre et être heureux d'y vivre. Pour y vivre heureux, il faut un toit, mais aussi les petits oiseaux, les parcs et que nos enfants puissent s'amuser. Voilà ce que l'on a fait.

On a choisi la Ligue de protection des oiseaux pour établir un des premiers atlas de la biodiversité communale – là aussi, toutes les communes n'en ont pas –, et avoir un temps TO : où est-on ? On est à Cagnes. Qu'y a-t-il comme biodiversité à l'heure actuelle ? Avec la LPO, nous avons fait une première étape d'un travail qui a commencé en 2019, et dont je vous donne les premières conclusions.

AXE 1 - Amélioration de la connaissance

[Diapositive 3] Premièrement, l'amélioration de la connaissance et l'atlas dans sa première étape. Voilà Cagnes-sur-Mer aujourd'hui : la LPO et tous les bénévoles qui ont participé ont trouvé et inventorié 257 espèces d'oiseaux à Cagnes, dont 5 espèces remarquables (l'échasse blanche, l'hirondelle de rivage, l'aigrette garzette, le martin-pêcheur, la grande aigrette).

Vous pouvez dire qu'il y a du béton – c'est vrai –, mais en même temps, on a des espèces remarquables : on a 250 espèces d'oiseaux, dont la grande aigrette (en bas à droite) et le martin-pêcheur. Si certains d'entre vous ont une sensibilité environnementale, ils peuvent se promener le long de la Cagne ou aller à l'embouchure du Loup.

À l'embouchure du Loup, j'ai découvert qu'un groupe de personnes avait de grands téléobjectifs. Ce sont des citoyens, pas des scientifiques, qui adorent faire des photos de la nature. Ils y étaient quand je suis passé à l'embouchure du Loup et faisaient des photos de la nature à Cagnes-sur-Mer, comme le club Moana qui, derrière la digue où se trouve la réserve sous-marine de l'Hippodrome, a fait des photos de poissons, dont un qui a été découvert et qui est très rare en Méditerranée.

On a une nature qu'il faut préserver, elle existe, la voilà. On a ces oiseaux remarquables, ils ont été photographiés à Cagnes, pas ailleurs.

[Diapositive 4] On a 62 espèces de papillons, dont le pacha à deux queues. Vous le connaissez sans doute, on le voit, il est relativement courant. On a des odonates – des libellules, en bon français –, dont l'occitan qui est dit remarquable.

[Diapositive 5] On a ensuite les espèces de mammifères comme le blaireau européen, mais il est menacé, et l'écureuil roux, une espèce protégée parce qu'il est en conflit avec l'écureuil noir qui a été importé.

Ensuite, on a des espèces de reptiles et des poissons, dont une espèce est en danger critique d'extinction. Nous avons refait la renaturation de la Cagne, entre autres, parce que nous voulons sauver les anguilles. Est-ce qu'il est dans la mission d'une collectivité locale terrestre de sauver les anguilles ? C'est une bonne question ; vous y répondrez en votre âme et conscience. Nous, on pense qu'il faut aussi sauver les anguilles parce que l'on sauve notre nature dans laquelle nous ne sommes finalement qu'une partie. Nous avons beau être au sommet de la pyramide, il n'en reste pas moins que l'on part avec si elle s'effondre. Voilà pourquoi l'on s'occupe aussi des anguilles européennes et l'on s'en occupe d'autant plus qu'elles sont en voie d'extinction.

AXE 2 - Préservation et valorisation

[Diapositive 6] L'axe 2, c'est la préservation et la valorisation avec les conseils de la LPO sur les techniques de génie végétal, sur les palettes végétales, sur la gestion écologique, les espèces protégées.

Quand on a lancé le premier parc zone naturelle protégée des Bouleaux honnêtement, ce n'était pas la technique de génie végétal, ni la palette végétale, ni la gestion écologique. On a fait énormément de progrès avec le temps, avec des spécialistes comme la LPO, avec nos services pour s'améliorer et devenir de plus en plus performants dans ce domaine. Préservons, valorisons avec des spécialistes et les progrès sont constants.

2.1 Création de Refuge LPO

Cela nous amène à la création d'un refuge LPO. Je rappelle que le domaine des Collettes, le parc des Bugadières, le parc du Brecq, le parc Rainier III sont désormais des refuges LPO.

Je vous rappelle que j'avais interdit la chasse quand j'ai été élu : on ne peut pas chasser sur le territoire communal conformément au Code de la chasse (ou du tourisme) qui dit que l'on ne peut pas user d'une arme de chasse à moins de 150 mètres d'une maison. Quand on regarde toutes nos voies de circulation, aucun endroit n'a plus de 150 mètres, donc la chasse a été interdite.

La société des chasseurs locaux l'a très bien compris, il n'y a pas eu de problème, on les a aidés. Ils ont trouvé un autre terrain de chasse qui était tout de même nettement plus giboyeux et il y avait d'autant moins d'êtres humains, donc cela a été parfait pour eux.

J'ai immédiatement interdit la chasse et la pêche lorsque nous avons fait la zone naturelle protégée pour conserver des poissons et l'on a le résultat aujourd'hui.

Quand vous allez au parc des Bouleaux et que vous regardez dans la Cagne, vous voyez des dizaines et des dizaines de mastards. Dès que vous préservez la nature, vous pouvez prélever, mais à condition de ne pas faire de la surpêche ou de la surchasse. À ce moment-là, vous trouvez un équilibre.

Ça, c'est Cagnes, l'équilibre. On peut pêcher : on a fait une réserve pour les pêcheurs, car les réserves sous-marines sont faites pour que les pêcheurs aient des fils et des petits-fils qui continuent à pêcher et pour que l'on continue à avoir une pêche traditionnelle artisanale. On fournit le coffre-fort ou le frigo dans lequel, petit à petit, les pêcheurs trouveront de quoi pêcher et continuer à vivre de leur métier.

2.2 Lutte contre les plantes invasives et protection des espèces protégées

[Diapositive 7] *La lutte contre les plantes invasives et notamment contre la jussie dans le Malvan. Elle est magnifique quand elle fleurit, elle est très belle et pourtant, il n'y a plus rien derrière elle. C'est quelque chose d'extraordinaire la nature : cette jussie se densifie, fleurit avec des fleurs jaunes magnifiques et elle empêche les rayons du soleil de pénétrer dessous, et cela tue tout. C'est comme s'il y avait une couverture étanche dessus et il n'y a plus rien dessous. C'est une espèce invasive que l'on arrache. Chaque année, il y a une campagne d'arrachage à Cagnes-sur-Mer pour éviter qu'elle se répande.*

On a également la consoude bulbeuse : je suis allé voir hier, dans le parc des Canebiers, si elle poussait bien, si elle fleurissait bien. On en a au parc de la Méditerranée, au parc des Canebiers. C'est une espèce protégée que nous devons donc protéger et on la protégera, il n'y a pas de problème.

2.3 - Restauration d'écosystèmes favorables à la biodiversité

[Diapositive 8] *Après, on a toute une politique de restauration d'écosystèmes favorables à la biodiversité. L'exemple type, c'est la renaturation de la Cagne et le parc des Canebiers. On diversifie les habitats, on apporte des ressources alimentaires à la faune, mais on ne va pas lui amener du blé ou du maïs. On plante, par exemple, des mûriers parce qu'ils font des mûres et la LPO nous a dit : vos petits passereaux ont besoin de trouver des graines, etc. Voilà ce que l'on fait : on augmente les abris pour la faune. Je ne rentrerai pas dans les détails, on y reviendra une prochaine fois, mais l'on favorise la tranquillité des espèces par des trames noires, on améliore les continuités écologiques qui n'existaient pas avant à Cagnes-sur-Mer.*

Voilà ce que l'on fait, c'est du concret. Chaque fois, il y a du concret, il y a de l'argent derrière, mais l'on essaie de faire en sorte que la nature ait droit de cité dans cette ville. D'aucuns disent « ville béton », mais moi je dis « ville nature » parce que personne ne fait cela. Cela fait 25 ans que l'on y travaille, et voilà ce que l'on fait.

[Diapositive 9] *Il y a une autre action exemplaire : on aura un jardin aux papillons et des habitats de refuges très denses sur 1 500 m² ; on aura un garde-manger, un hôtel pour les insectes. Quand j'ai créé le premier parc urbain des Bouleaux, je n'en étais pas là, et maintenant j'en suis au garde-manger et à l'hôtel.*

Les briques [photo en bas] sont installées derrière les murs en pierre sèche. On fait des murs en pierre sèche parce que l'on m'a dit, à juste raison, que ce sont des abris remarquables pour la faune. À l'intérieur des pierres sèches vont se réfugier les lézards, le magnifique lézard vert qui est chez nous. Il existe, à condition qu'il puisse se protéger.

On mettra des briques – ce n'est pas la brique qui coûte le plus cher – qui font des trous sur 30-40 cm et il y aura toute une faune avec des araignées. Quand vous irez vous asseoir sur le mur en pierre sèche, qui a été fait pour s'y asseoir, une araignée arrivera peut-être et vous grimpera le long des mollets. Eh oui, c'est cela la nature, que voulez-vous ? Il y a même des araignées dans la nature, voire des serpents !

Vous voyez sur la photo au-dessus ce que l'on est en train de faire dans le parc des Canebiers : ce sont des murs en pierre sèche qui sont des hôtels et des garde-mangers, sans compter les papillons que nous voulons retrouver. Si, demain, les papillons disparaissaient, vous savez que, malheureusement, la sixième extinction des espèces pourrait arriver.

AXE 3 - Éducation et sensibilisation

[Diapositive 10] *On a des animations. Le 3e axe, avec la LPO, est de faire en sorte que le grand public et les adultes, mais aussi les enfants puissent avoir une communication sur la biodiversité. On leur permet d'écouter, d'observer et de former des techniciens à travers nos jardiniers que l'on sensibilise dans ce domaine.*

La politique cagnoise d'aménagement du territoire depuis 1997

[Diapositive 11] *La politique cagnoise d'aménagement du territoire ne date pas d'aujourd'hui, elle aura bientôt 30 ans. Elle a un objectif : sauvegarder la biodiversité qui est en chute libre (75 %*

des écosystèmes terrestres sur lesquels on repose). Vous pouvez faire du Trump, vous pouvez ignorer, mais l'on risque d'avoir des catastrophes, y compris humaines, et pas uniquement de poissons.

L'Office français de la biodiversité - ce sont des gens plutôt sérieux (ce n'est pas Louis Nègre) qui connaissent un peu la question - nous parle de la sixième extinction ; il y en a déjà eu cinq où la vie a failli disparaître, on le dit en face. Le secrétaire général de l'ONU, qui est un monsieur sérieux, annonce, lui aussi, que l'on va droit dans le mur (et M. Maguin rajouterait : « en klaxonnant »).

Si l'on est inconscient et si l'on fait du trumpisme, tout va bien. Mais si l'on est conscient de nos responsabilités, j'attire – je dis bien j'attire ! – l'attention de tous les collègues qui sont membres du Conseil municipal de Cagnes de veiller, pour nous sans doute, mais surtout pour nos enfants et nos petits-enfants. Nous sommes responsables de ce qui se passe chez nous. On ne pourra pas changer le climat de la planète avec Cagnes-sur-Mer, mais l'on est responsable à Cagnes-sur-Mer.

Cagnes-sur-Mer, c'est donc cela : ce sont des espaces refuges, des corridors écologiques, des réserves sous-marines et des îlots de biodiversité. Voilà ce que nous faisons à Cagnes-sur-Mer.

[Diapositive 12] Cela nous amène au dernier slide : 2024, renforcement de cette politique cagnoise ambitieuse d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité.

Voilà ce que nous voulons à Cagnes-sur-Mer depuis 1997 ; voilà ce que nous essayons de faire avec vous et avec une politique constante, profonde. Vous le verrez tout à l'heure dans le cadre des orientations budgétaires, nous sommes cohérents avec le discours que nous tenons. Nous avons des comptes à rendre.

M. Dolciani dit qu'il faudrait trouver un logement pour tous ceux qui en ont besoin. Il a raison, il est là pour cela et c'est sa spécialité d'équiper les maisons ou de faire en sorte que l'on construise. C'est bien, mais en même temps les gens qui vivent dans les maisons ont besoin d'espaces verts, de nature. Je disais, avant votre arrivée, Monsieur Dolciani, que la politique de Cagnes est une politique équilibrée. On construit parce que l'on a besoin de construire, mais en même temps, on fait des parcs.

Un huissier est en train de vous donner les affiches de tous les oiseaux. Voilà ce que nous avons : c'est le premier document que nous rendons public et qui sort en effet du travail de la LPO avec qui on est en convention. Petit à petit, il nous amène toute une série d'informations scientifiques que nous n'avions pas, que nos jardiniers n'avaient pas ; je forme les jardiniers de Cagnes à la LPO. On aboutit au premier document qui fait partie de l'inventaire que l'on sortira en 2024 ; voilà ce que vous trouvez. Bien sûr, on fera une plaquette que l'on pourra donner à tous les enfants de Cagnes-sur-Mer.

Monsieur Perez est d'accord ? Madame aussi ? Vous êtes d'accord, Madame ?

Mme PIRET.- [Hors micro] Oui, c'est très bien.

M. PEREZ.- [Hors micro] Plains-toi.

M. LE MAIRE.- Non, je ne me plains pas, mais j'attendais une ola enthousiaste. Je suis obligé de demander à Mme Piret qui dit : d'accord. Très bien, cela me convient. Je suis obligé de demander à Mme Utrago. Il faut que j'arrache, comme un arracheur de dents, mais ça y est, on est tous d'accord avec une plaquette de ce type.

Voilà ce qu'est Cagnes-sur-Mer.

Je construis et, je le dis à Madame Piret, je vais continuer à construire, parce que les gens ont besoin de logements.

Mme PIRET.- [Hors micro] Je suis mise en valeur aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Oui, merci de le constater. Pourquoi ? Parce que cela me stimule et me fait du bien d'avoir de l'opposition, mais moi aussi je vous stimule.

Mme PIRET.- [Hors micro] Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Et ben voilà, bien.

M. CONSTANT.- Ça se voit que c'est la Saint-Valentin !

[Rires.]

Les élus.- C'était hier.

M. CONSTANT.- Ce sont les séquelles : « c'est elle que j'aime ».

[Rires.]

M. LE MAIRE.- Oh, pas mal ! Pour assister à d'autres conseils, pour certains d'entre vous, cela ne se passe pas toujours comme ça.

M. CONSTANT.- On est à Cagnes.

M. LE MAIRE.- On est à Cagnes, et donc il y a un troisième point d'information municipale auquel j'associe Richard Leman. Richard, on peut associer l'opposition pour le résultat que nous obtenons à Cagnes ? Opposition et majorité confondues.

Je te donne la parole.

M. LEMAN.- Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vais vous parler des résultats du Téléthon 2023 ; des résultats qui ne sont pas officiels, affichés, puisqu'on les annonce le 23 février avec les remerciements.

J'ai eu l'AFM de Paris il y a trois jours qui nous a parlé des résultats grâce aux animations et aux manifestations que l'on a faites dans la ville.

Pour vous donner une indication : il y a 16 000 contrats signés en France, et sur ces 16 000 contrats, nous étions sixième grâce aux animations en 2022. En 2023, grâce aux associations, aux clubs sportifs, aux écoles, aux collègues, nous avons fait 60 animations dans la ville au profit du Téléthon. On a commencé fin septembre et l'on a fini le 3 février ; cela a duré 4 mois alors que la plupart des villes en France, les 16 000 communes, ne font que le village du Téléthon le vendredi et le samedi ; elles ne font pas des manifestations comme nous.

Cette année, on a explosé les compteurs, Monsieur le Maire, grâce aux 60 animations ; cela a compensé ce que l'on appelait les généreux donateurs. Quand je suis arrivé il y a 10 ans, les généreux donateurs étaient les entreprises, hormis quelques particuliers, qui donnaient 2 000 €, 3 000 €, 4 000 €, 5 000 €, 10 000 €. On était à 32 000 € avec les généreux donateurs. En 2023, on n'était qu'à 4 000 € malgré les 250 relances que j'ai faites.

On a reversé à l'AFM une somme magnifique, vous le saurez bientôt. On sera parmi les trois premières villes en France sur les animations, malgré les grandes villes. Je ne parle pas des généreux donateurs parce qu'évidemment à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, les chèques de l'AFM les plus importants proviennent des entreprises. On sera parmi les trois premiers grâce aux associations, grâce à vous, aux Cagnois qui sont généreux et fin mars, on connaîtra la télématique : ce sont les Cagnois qui donnent par le 3637 et qui font également des dons par Internet. Généralement, on double quasiment les résultats que l'on fait avec les animations.

Cagnes est une ville dynamique, une ville généreuse depuis 28 ans, Monsieur le Maire. Vous avez lancé le Téléthon avec Mathilde Madrènes à l'époque. On peut en être fier, comme d'autres résultats que vous annoncerez tout à l'heure.

Merci à tous pour votre aide. Le Téléthon profite à l'AFM et à de nombreuses maladies. Au départ, c'est la myopathie, mais en fin de compte, on en fait profiter les maladies cardiovasculaires, les AVC. Il y a beaucoup de progrès. La Présidente m'a dit il y a trois jours que des

enfants qui ne marchaient pas il y a cinq ans arrivent à marcher aujourd'hui avec la même maladie grâce au progrès de la science et à tous nos dons. Voilà, c'est super !

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Voilà aussi pourquoi je suis fier de Cagnes, de cette ville parce que l'on est capable – et c'est normal, c'est la démocratie – d'avoir une opposition qui s'oppose, mais en même temps, on peut se retrouver tous ensemble pour quelque chose qui nous dépasse et aider des gens qui sont moins privilégiés que nous.

Ce que dit Richard, et ce que je constate aujourd'hui, c'est qu'après 25 ans d'efforts...

Quand on a commencé le Téléthon, je ne savais pas ce qu'était une myopathie. Mathilde Madrènes, à qui je rends hommage, s'est accrochée là-dessus et nous a permis de nous engager. J'ai dit : « d'accord, on va essayer d'aider les autres parce que cela fait partie de l'être humain qui peut aider et être généreux. »

Aujourd'hui, 25 ans après, un quart de siècle après, ça y est, on commence à déboucher et à trouver des médicaments. Quand on a commencé, pendant des années et des années, le Téléthon n'annonçait rien : on travaille, on cherche, on recherche tout ce que l'on veut, mais sans résultat. Là, comme l'a dit Richard tout à l'heure, ça y est : les premiers résultats pour guérir des gens ; cela n'a pas été en vain. Cette recherche fondamentale commence à aboutir et à permettre de soigner des gens qui, il y a encore dix ans, étaient destinés à mourir. Quand un enfant dans son fauteuil roulant vous dit : « je vais mourir », cela secoue toujours. Là, ça commence.

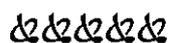
La deuxième chose que je retiens, c'est le haut, très haut niveau de générosité des Cagnois, toutes tendances confondues bien entendu. Je tiens donc à remercier la majorité, l'opposition, les bénévoles, les Cagnois et Richard Leman. Merci !

[Applaudissements.]

M. LEMAN.- La Présidente du Téléthon de Cagnes est là. C'est grâce aux bénévoles, aux associations, à l'ensemble et la volonté politique, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, parce que dans certaines villes, ils ne font que le vendredi et le samedi.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est un gros, gros travail, Monsieur Leman, dans lequel vous et vos bénévoles, vous vous donnez à fond et vous obtenez des résultats remarquables. Voilà ce que vous obtenez. Les Cagnois sont d'autant plus généreux que la locomotive que vous êtes capable de les entraîner. Je considère que lorsqu'il y a une locomotive, des choses extraordinaires peuvent s'agréger et permettre d'aller de l'avant et d'avoir confiance en l'humanité. Entre ce qui se passe au niveau international et le Téléthon, vous voyez très bien qu'il y a le pire et le meilleur.

Voilà pourquoi je m'arrêtais un instant, chers collègues, pour dire que vous pouvez être fiers non seulement d'être la ville la plus attractive du département, mais en même temps celle qui a le meilleur Téléthon.



LISTE DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. LE MAIRE.- On va continuer avec les informations sur les 56 décisions commentées prises pendant l'intersession. Y a-t-il des remarques ? Des observations ? Je vais donner la parole à qui me la demande.

Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Concernant le paragraphe 30 « instauration de la gratuité des deux heures de stationnement », je voulais dire à l'assemblée que pendant les fêtes de Noël 2022, ces deux heures de stationnement ont coûté à la commune 31 080 €.

M. LE MAIRE.- C'est en effet le chiffre que l'on vous a fourni. Nous l'avons fait à la demande des associations de commerçants. Très bien, parfait, c'est de l'argent public qui est là pour soutenir le

commerce de proximité. En même temps, nous continuons à avoir une politique du stationnement...

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, vous ne dites pas entièrement la vérité : c'est de l'argent public, mais c'est payé à Indigo. Par conséquent, la délégation de service public a été mal faite.

M. LE MAIRE.- Si vous me cherchez, vous allez finir par me trouver.

M. PEREZ.- Je vous cherche.

M. LE MAIRE.- Vous me cherchez ? Eh bien, la différence qui va apparaître maintenant entre vous et moi, c'est que je respecte les contrats et pas vous.

M. PEREZ.- Non, il a été mal ficelé au départ.

M. LE MAIRE.- Il fallait à ce moment-là le dénoncer ; vous n'aviez qu'à le dénoncer.

M. PEREZ.- Très bientôt, vous allez devoir signer une nouvelle convention avec eux.

M. LE MAIRE.- Vous n'aviez qu'à le dénoncer lorsqu'il a été approuvé par le Conseil municipal.

M. PEREZ.- Ah, mais c'est vous qui l'avez négocié, ce n'est pas moi.

M. LE MAIRE.- Non, non, non, vous auriez pu dire à ce moment-là...

M. PEREZ.- Ah bah, il fallait me donner le...

M. LE MAIRE.- Vous l'aviez, c'est un document public.

M. PEREZ.- Oui, une fois que cela a été signé, mais vous devez le négocié de nouveau, bientôt.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. PEREZ.- Je vous demande de partir d'Indigo : sortez de cette délégation de service public avec Indigo ; on a aucun intérêt à traiter avec eux. Écoutez l'opposition pour une fois !

M. LE MAIRE.- Alors, Monsieur de l'opposition, si vous veniez à l'Observatoire du stationnement, vous ne me poseriez pas cette question. J'y ai déjà répondu en disant : oui, on va relancer un marché qui n'est vraisemblablement pas une DSP, mais un marché public.

Dans le cadre de l'Observatoire du stationnement, beaucoup de monde vient chez nous. On est là encore exemplaire parce que l'Observatoire du stationnement est ouvert à n'importe qui, n'importe qui. Un Cagnois de base peut venir, s'installer, prendre la parole et dire : « je ne suis pas content ». Ça, c'est aussi notre côté « démocratie participative », parce qu'il n'y a pas beaucoup de villes où n'importe qui peut s'installer dans la salle du Conseil municipal et, sur des objets qui sont sensibles – le stationnement est un objet sensible –, dire : « je demande la parole ». On vous la donne, vous parlez et tout le monde écoute, y compris Indigo et nos services. On écoute et l'on voit bien les difficultés que nous avons eues avec la DSP.

J'ai d'ores et déjà un chiffre qui vous fera plaisir et qui honore d'ailleurs les Cagnois. Depuis 25 ans, le message qui passe et qui passera tant que je serai maire est un message de respect des engagements quand on prend des engagements et de respect de l'autre, y compris si c'est un automobiliste. Si je dépasse de mon temps horaire, que suis-je en train de faire ? Je suis en train d'empêcher quelqu'un d'autre de venir s'installer à la place que j'occupe indûment si je n'ai pas payé.

Je suis pour la vérité et nous avons constaté la chose suivante : la DSP n'est pas parfaite, on se retrouve. Dans le cadre de l'Observatoire du stationnement, il y a eu plusieurs discussions qui confirmaient que nous avons des points à rectifier. Nous allons donc nous engager. On passera encore par l'Observatoire du stationnement à qui l'on ne demande pas d'approuver ou non, puisque c'est nous qui prenons les décisions, mais c'est une discussion.

Si l'on nous amène quelque chose qui tient la route, mais encore une fois dans un cadre financier – vous le verrez tout à l'heure, si vous voulez faire comme l'État français qui a 3 000 Md€ de dette (ce n'est pas moi, ça) –, si l'on tient les budgets et que dans ce cadre-là, il faut mettre un peu plus

ici, un peu moins là, je prends dès lors que je peux le justifier. J'ai des comptes à rendre et n'importe qui est en droit de demander. Le prochain Observatoire du stationnement abordera ce problème de la DSP. Avec quelle orientation ? Les services, depuis plusieurs observatoires, y travaillent et l'on aura donc des choses à dire.

J'ai tout de même une très bonne nouvelle qui vous fera plaisir, ainsi qu'à M. Lebon et M. Maguin, dont je connais les valeurs d'honneur : 97 % des Cagnois, des automobilistes qui viennent à Cagnes et qui sont cagnois, respectent les règles du stationnement.

M. PEREZ. - C'est obligé, c'est obligé.

M. LE MAIRE. - Si vous préférez l'Ariane et les Moulins, allez-y, mais vous êtes à Cagnes.

M. PEREZ. - Au lieu de payer 1,50 €, vous payerez 15 €.

M. LE MAIRE. - Mais ailleurs aussi, camarade.

M. PEREZ. - Eh bien, oui.

M. LE MAIRE. - Ailleurs aussi, c'est même plus cher parce qu'à 15 €, c'est le moins cher en France. Regardez ailleurs puisque vous regardez souvent ailleurs, vous verrez.

Il y a donc 97 % des automobilistes cagnois qui respectent les règles, qui payent, qui partent en temps utile et libèrent une place, et l'on atteint la rotation que l'on cherchait.

Aujourd'hui, les commerçants ne veulent surtout pas que l'on change quoi que ce soit, ils ne veulent surtout pas, car cela fonctionne : à Cagnes, vous trouvez toujours des places. On a même fait des relevés, on les a. On peut faire des bruits de quartier, des rumeurs et autres, mais la réalité et les chiffres sont là. Ces chiffres montrent bien qu'aujourd'hui, on atteint un taux de respect du stationnement à Cagnes de 97 %, c'est énorme ! Il n'est pas fait pour nous le stationnement payant, mais pour assurer le dynamisme des petits commerces, pour trouver des places.

On a des exemples que l'on vous montrera lors du prochain Observatoire du stationnement ; Romain a fait faire des études et l'on voit que lorsqu'il n'y a pas d'horodateur, devinez ce que l'on a ? Des voitures ventouses.

M. PEREZ. - [Hors micro] Oui, bien sûr. Ça, on le sait.

M. LE MAIRE. - On est d'accord.

Si vous mettez un horodateur et que vous ne faites pas respecter l'horaire, cela ne sert à rien et vous avez dépensé de l'argent. Quand vous mettez un horodateur, il faut savoir que vous devez contrôler, c'est bête comme chou. Sinon, ne mettez pas d'horodateur, c'est trop cher.

Quand vous contrôlez, vous contrôlez, c'est votre travail. Sinon, arrêtez de dire : « je défends des valeurs ». Nous, on défend des valeurs et l'on défend la valeur qui est le respect de l'autre. En effet, si vous avez payé pour une heure, vous n'avez qu'une heure. Si vous commencez à dire : 01h02, 01h05, 01h10, 01h15, pourquoi pas ? À ce moment-là, il y a quelqu'un qui tourne toujours en attendant que vous partiez.

Romain, tu veux nous dire quelque chose ? Je le sens, je ne sais pas. Regardez-le, il bout d'impatience de convaincre.

M. ALLEMANT. - Oui, Monsieur le Maire, vraiment parce que vous insistez... [Rires.]

On a demandé aux délégataires de service public de faire une comparaison des visiteurs uniques entre 2022 et 2023 : en moyenne, on a une augmentation de 1,80 %. Ce qui veut dire qu'un visiteur unique, c'est une plaque qui vient, qui est enregistrée dans la commune de Cagnes-sur-Mer. On remarque que l'on a une augmentation du stationnement dans la ville de Cagnes-sur-Mer, ce qui prouve, Monsieur le Maire, la dynamique de la ville pour nos commerçants, puisque ce sont des places au bénéfice des clients qui vont dans nos commerces de proximité. Carine n'est pas là, mais elle pourrait confirmer cette tendance qui est observée et prouvée par ces chiffres.

M. LE MAIRE.- Voyez-vous ce que veut dire ce chiffre ? Il signifie que grâce au civisme, au respect des automobilistes, d'autres automobilistes en plus viennent à Cagnes-sur-Mer. Voilà ce que cela veut dire.

Non seulement la ville est attractive pour quantité de raisons – on y reviendra –, mais la ville est également attractive parce qu'elle a un système de fonctionnement au service des automobilistes et des clients qui peuvent venir à Cagnes-sur-Mer. Vous avez maintenant des chiffres – Romain vient de vous les sortir – qui montrent toute l'attractivité de notre système qui est toujours améliorable ; on l'améliorera encore et on le fera avec vous.

Dès l'instant où les gens sont constructifs, ils sont bienvenus. Je le dis, je le répète : ce que je déteste, ce sont les gens « tordus » ; ceux qui sont constructifs peuvent avoir des idées différentes des miennes, ce n'est pas un problème, mais je préfère les gens constructifs. Pourquoi ? Parce que l'on est tous au service des Cagnois et de l'intérêt général de la commune.

Vous serez, bien sûr, comme d'habitude, les bienvenus au prochain Observatoire. J'ai un peu défloré à la suite de votre question : non seulement on vous a répondu, mais en plus, on vous annonce un peu ce que l'on a vu, découvert, et qui va nous permettre, de préférence avec vous si vous le souhaitez – en tous les cas, vous serez invités, il n'y a aucun problème, tout le monde peut venir –, d'essayer de trouver le meilleur système.

Encore une fois, le maître mot de mon discours est le mot « équilibre ». On doit à la fois faire en sorte que vous trouviez une place de stationnement et que vous respectiez les règles. En respectant les règles, on a davantage de monde qui peut venir à Cagnes-sur-Mer. On a les chiffres, voilà ce que l'on fait.

M. CONSTANT.- Un petit dernier pour la route.

M. ALLEMANT.- Si j'étais vraiment taquin, je vous dirais que l'on a diminué le nombre de contrôles, que cela a diminué le nombre de FPS, mais que l'on a tout de même augmenté nos recettes.

M. LE MAIRE.- Vous entendez ? Cela signifie que l'on a légèrement baissé nos contrôles compte tenu du fait que... et vous verrez ce que l'on vous proposera. On ne vous propose pas d'augmenter les contrôles, mais de les baisser parce que l'on a ces résultats. Si j'avais, comme dans certaines villes, 70-75 % de respect, je dirais : « on ne baisse pas la garde », mais on est à 97 %, donc ça va.

Il y a ceux qui ne veulent pas et qui sont des délinquants de ce côté-là, ils sont 3 % à ne pas respecter les règles ; c'est normal, dans toutes les sociétés, on a ces 3 %, voire 5 %. À partir du moment où les Cagnois respectent les règles, à ce moment-là, l'idée qui est la nôtre – j'avance dans l'Observatoire, ce n'était pas prévu – est de ne pas augmenter le nombre de contrôles, mais de tenir compte de ce respect, et donc de diminuer éventuellement les contrôles.

De plus, on s'aperçoit que comme les gens sont civiques, ils payent et cela rapporte de l'argent. On n'est pas là pour taper dessus. On a mis le FPS le plus bas possible à Cagnes, parce que le but de la démarche n'est pas de faire de l'argent, pas du tout, je l'ai dit depuis le premier jour, mais d'avoir de la rotation de véhicules pour que les commerçants aient des clients, c'est tout. Au prochain Observatoire, vous serez tous invités.

Monsieur Perez, allez-y.

M. PEREZ.- Figurez-vous que cette semaine, j'ai dû me garer devant la gare et je me suis aperçu que les horodateurs étaient différents des autres : ils n'appartenaient pas à Indigo, le prix n'était pas le même et il n'y avait pas de demi-heure gratuite. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Oui, parce que vous n'êtes plus chez nous. Romain va vous répondre.

M. ALLEMANT.- Monsieur Perez, Monsieur le Maire vous a répondu : nous sommes compétents pour la voirie communale et nous ne le sommes pas pour Gares & Connexions ; les horodateurs dépendent de Gares & Connexions.

M. PEREZ.- Donc les nôtres dépendent de Nice, puisque ce sont les mêmes qui nous contrôlent à Nice.

M. LE MAIRE.- Eh non, c'est Gares & Connexions. C'est du privé, c'est un territoire privé qui va dépendre de la gare.

M. ALLEMANT.- Cela n'a rien à voir, c'est du matériel ; chacun choisit ce qu'il veut selon le règlement de la commande publique, bien sûr.

M. LE MAIRE.- Encore une fois, vous êtes le bienvenu à l'Observatoire.

Madame Piret avait levé le bras, non ?

Mme PIRET.- Oui. Concernant les décisions « Finances » 31, 32 et 33, les Cagnois aimeraient, je pense, connaître l'identité des élus qui les représentent. Je pense que ce n'est pas très transparent de ne pas les nommer puisqu'avant vous les nommiez.

Je m'étonne aussi de n'avoir pas reçu de réponses à la suite du précédent Conseil pour les frais de Mme Trastour (déplacements de Paris et de Lorient).

M. LE MAIRE.- Merci.

Le 31, 32, 33, il s'agit d'autoriser, à l'occasion du Congrès, Mme Guidon, Mme Azoulay, Louis Nègre, M. Poutaraud, M. Leman, M. Gaggero...

Mme PIRET.- Si cela ne vous ennuie pas de me faire...

M. CONSTANT.- [Hors micro] Nathalie est au Congrès des maires.

M. LE MAIRE.- [S'adressant à Mme Piret] Le temps où je vous désignais pour aller au Congrès des maires, vous ne publiiez pas vos factures. Maintenant, oui, vous êtes passée dans l'opposition.

Mme PIRET.- [Hors micro] Pendant 20 ans, 22 ans, j'y suis allée deux fois.

M. LE MAIRE.- C'est grossier, mais vous avez le droit. Je suis un légaliste, alors je n'ai aucun état d'âme.

Mme PIRET.- On m'a posé la question...

M. LE MAIRE.- On voit bien que vous êtes passée de l'autre côté du miroir et que vous avez donc une autre perception.

Mme PIRET.- Pas du tout, je demande...

M. LE MAIRE.- C'est donc très orienté, mais continuez comme cela. De moins en moins de gens vous soutiennent. Je regarde, on regarde un peu de temps en temps. Vous êtes de plus en plus isolée. Continuez comme cela, vous nous intéressez et nous, on se fait plaisir.

Mme PIRET.- [Hors micro] J'attends une réponse, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- On vous répondra, on vous écrira, il n'y a pas de problème. Vous demandez à Madame la Directrice générale, elle vous répondra et l'on vous répondra également pour vous ; on recherchera combien vous dépensiez à l'époque.

Mme PIRET.- Oh, certainement.

M. LE MAIRE.- On verra.

Monsieur Dolciani a demandé la parole.

M. DOLCIANI.- Merci, Monsieur le Maire. Excusez-moi pour mon retard en début de séance.

Je voulais revenir sur le futur Observatoire du stationnement : envisagez-vous de nous présenter, en plus de vos idées qui passeraient peut-être par un marché public pour, j'imagine, la vérification, la comparaison avec une régie municipale ? Outre le fait de supprimer les coûts, du moins les dividendes qu'une société privée pourrait faire – c'est son rôle, c'est normal –, elle aurait le double avantage d'avoir du bleu sur la voie publique, et donc une présence peut-être

sous forme d'ASVP, mais en tout cas une présence de la mairie, les yeux de la mairie sur la totalité du territoire toute la journée.

M. LE MAIRE.- On abordera ce problème lors de l'Observatoire. On pourra comme cela regarder un peu quelles sont les propositions et quels sont les avantages et les inconvénients des unes et des autres. OK, j'enregistre.

Ensuite, Monsieur Touzeau-Menoni, je vous donne la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- Une remarque sur les résultats qui seraient en baisse en termes de FPS : vous voyez que l'opposition sert à quelque chose, notamment quand elle parle directement avec Streeteo dans le sens où il a été mis en place une tolérance de cinq minutes – dont vous ne parlez pas – pour les papis et les mamies qui ne courent pas assez vite. Ce qui fait que quelqu'un qui prendrait cinq minutes pour payer son stationnement a maintenant son FPS qui est automatiquement annulé ; il n'a plus de FPS. Ça, vous auriez pu le dire parce que c'est intéressant et c'est un travail commun.

Petite remarque dommageable, puisque vous avez l'air heureux : les habitants du quartier de la Minoterie ont été ravis de découvrir que le stationnement devenait payant sur toute la rue.

M. ALLEMANT.- Ah, c'est « scandaleux » !

M. TOUZEAU-MENONI.- « C'est scandaleux », mais pas pour toi. Ils ne sont pas contents parce qu'ils l'ont découvert du jour au lendemain. Il faudrait peut-être communiquer un peu plus. Vous savez le faire positivement, faites-le aussi dans ce sens-là, ce serait pas mal.

On peut aussi faire remarquer – c'est vrai que Jean-Paul Perez l'a fait remarquer – qu'il y avait cette gratuité que la commune avait payé 31 000 € (j'ai appris le montant). Il aurait peut-être été utile de ne pas mettre seulement quelques quartiers, mais toute la ville parce qu'il y a encore des gens qui se font piéger en se garant dans ces zones ; ils ne savent pas que certaines zones sont payantes, c'est écrit en tout petit sur les affiches. Là aussi, c'est un effort de communication à faire.

Je ne partage pas votre enthousiasme sur le ressenti des gens qui viennent à Cagnes pour faire leurs courses parce que ce n'est pas du tout ce que l'on voit sur les réseaux sociaux, c'est plutôt l'inverse : on fuit. Maintenant, vous avez vos 98 % de satisfaction de cette ville qui est merveilleuse – j'y vis, j'en suis ravi –, mais il y a encore des efforts à faire là-dessus.

M. LE MAIRE.- La différence entre vous et moi, c'est que l'on est... Il nous arrive tout de même - on va dire la vérité – de regarder de temps en temps sur les réseaux sociaux, mais en général, ce n'est pas très constructif. J'apprécierais que, sur les réseaux sociaux, l'on propose des solutions, mais m'expliquer que : « Y'a qu'à, faut qu'on », c'est un peu limité. Cela fait des années et des années que j'entends : « Y'a qu'à, faut qu'on », mais pas de solutions constructives ; il y en a très peu. Les gens sur les réseaux sociaux ont plutôt tendance à être très négatifs sur tout. Quand on regarde les réseaux sociaux des autres villes, c'est la même chose. Il y a une partie, très minoritaire a priori, de gens qui sont très négatifs par rapport à leur ville. Il y a des villes à côté de chez nous où on leur expliquait que c'était parfait, mais eux ne trouvent pas que c'est parfait. C'est normal, c'est la démocratie.

Vous êtes influencé par les réseaux sociaux, restez-le parce que ce n'est pas notre vision. Nous, on se contente de faire de la concertation avec de vrais citoyens qui sont sur le terrain, qui viennent et qui participent. Quand, avec Jean-Marc, on a invité les Cagnois à venir tous les samedis matin pendant des semaines, les réseaux sociaux n'étaient pas là ; ils étaient au fond de leur lit, dans leur fauteuil, en train de vitupérer contre la température extérieure, etc. Il y a des gens plus constructifs. Restez sur les réseaux sociaux et faites en sorte de continuer à y rester.

Autre chose ? Oui, Monsieur Maguin.

M. MAGUIN.- Oui, simplement pour dire qu'en effet, il n'y a pas que les commerçants qui bénéficiaient de cette rotation de véhicules, c'est le monde médical et paramédical, et ils vous en remercie.

M. LE MAIRE. - Je vous en remercie.

Je voudrais dire aussi que vous êtes quelqu'un qui ne rapporte que les aspects négatifs : chaque fois que quelque chose ne va pas, vous le dites ; et si cela va bien, vous dites tout de même que cela ne va pas. J'y étais, Monsieur Touzeau-Menoni, j'étais sur le terrain...

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] Je pense que...

M. LE MAIRE. - ...à la demande du comité de quartier, et il n'y avait jamais que 20 ou 30 personnes, et c'est eux qui nous ont dit : il faudrait que l'on mette...

M. ALLEMANT. - Il y a eu une étape avant, Monsieur le Maire : ils sont venus à l'Observatoire du stationnement et ils nous ont demandé, en séance...

[S'adressant à M. Touzeau-Menoni] Je ne sais pas si vous étiez là, cher collègue...

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] J'étais en rendez-vous professionnel, Monsieur.

M. ALLEMANT. - Je ne juge pas ; il n'y a pas de jugement de valeur dans ce que je viens de dire, c'est purement factuel.

Je dis que lors de l'Observatoire du stationnement, des riverains de la Minoterie sont venus nous voir en nous disant : on ne comprend pas, le début du chemin de la Minoterie (le plus proche de Garigliano) est payant. On vous demande de le prolonger jusqu'à l'avenue de Cannes parce que toutes ces places sont totalement occupées, ventousées.

L'étude qui a été réalisée par le délégataire de service public prouve bien qu'il n'y a aucune rotation sur ces places ; la demande des riverains est donc parfaitement légitime et c'est pour cela que l'on a étudié, avec une grande attention, le passage en stationnement payant sur cette zone.

Après, il y a eu la visite sur site où les riverains ont à nouveau fait cette demande ; une pétition a tourné. On ne s'est pas réveillé un matin en se disant : « tiens, on va faire du stationnement payant ». Cela ne fonctionne pas comme ça chez nous.

M. LE MAIRE. - Pour être très concret, restez sur vos réseaux sociaux où il y a trois personnes qui ont dû dire : on est contre. Nous, on en avait entre 20 et 30 qui sont venus nous dire : « il faut le faire ». On est sur le terrain, pas dans un fauteuil, et c'est la différence entre vous et moi.

On écoute, je vais sur le terrain et puis on s'aperçoit qu'il y a une vraie demande parce que les gens ne sont pas stupides : plutôt que d'avoir des voitures ventouses, ils préfèrent payer. Quand on regarde le prix du stationnement à Cagnes-sur-Mer – au prochain Observatoire, on vous sortira un tableau parce que je sens que certains restent sur les réseaux sociaux –, on voit qu'il est l'un des plus faibles pour une ville qui est aujourd'hui la quatrième du département. Si l'on compare avec une ville du Haut Pays que je connais bien, cela n'a rien à voir ; il n'y a même pas d'horodateur. Voilà !

Allez, Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI. - Pour répondre : c'est ce que je vous disais, vous n'écoutez pas, ni l'un ni l'autre. Je n'ai pas critiqué la mesure, j'ai dit que vous aviez manqué, dans votre action, de communication pour communiquer et prévenir les gens qui ont été surpris du jour au lendemain.

Qu'est-ce que j'ai dit ? J'ai dit que cela va mieux, il y a moins de FPS parce que l'on a pu mettre en plus une mesure de cinq minutes. C'est nous qui l'avions discuté, vous ne l'avez pas modifiée. J'ai dit : « c'est mieux ». À quel moment vous êtes-vous senti... ? À moins que vous ne vous sentiez agressé par les choses qui vont mieux.

M. LE MAIRE. - Je suis sur la Minoterie, j'attends.

M. TOUZEAU-MENONI. - Eh ben, la Minoterie ? Il n'y a pas que la Minoterie d'ailleurs, entre nous.

M. LE MAIRE. - Allez-y.

M. ALLEMANT.- Êtes-vous allé récemment à la Minoterie ?

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous y êtes allé ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous vous moquez de moi, j'espère.

M. ALLEMANT.- Non.

M. LE MAIRE.- Non, pas du tout.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous rigolez ?

M. LE MAIRE.- Ah non, pas du tout.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Quand je vais au CCAS, je m'y gare. Excusez-moi, mais j'y suis tout le temps.

M. ALLEMANT.- L'horodateur est installé ou pas ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Quel horodateur ?

M. ALLEMANT.- Le nouvel horodateur.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je n'ai pas vu le nouvel horodateur.

M. LE MAIRE.- Ah ! et déjà vous protestez alors que ce n'est pas payant.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Cela fait 200 mètres, excusez-moi !

M. LE MAIRE.- Mais ce n'est pas payant.

M. TOUZEAU-MENONI.- La prochaine fois, je fais une photo et je vous l'envoie. Cela vous va ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Mais si vous êtes sur le détail, je vais faire [inaudible] et alors ? Je n'ai pas vu d'horodateur...

M. LE MAIRE.- Ah non, mais c'est pas mal ça : vous payez sans horodateur. Vous êtes le seul, vous êtes l'unique, il m'en fallait un comme cela.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Monsieur le Maire, est-ce que vous y êtes allé vous-même ? Arrêtez un peu là-dessus.

M. LE MAIRE.- Non, mais attendez, les gens protestent sur les réseaux sociaux et vous dites : « Oh, on paye ! » et l'on vous demande : « où est l'horodateur ? » Il n'y en a pas.

M. TOUZEAU-MENONI.- C'est bien ce que je dis : « vous ne m'écoutez pas ! »

M. LE MAIRE.- C'est très bien les fantasmes...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous avez un déficit de communication, c'est tout. Maintenant, on sait très bien que c'est moins de voitures ventouses.

Mais ils attendent aussi la résidence monstrueuse qui va boucher tout le quartier. Vous voulez que l'on en parle, aussi ? Il n'y aura plus de places pour se garer.

Ah oui, mais l'on n'en parle pas de cela.

M. ALLEMANT.- En tout cas, je vous rassure...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Je suis positif..

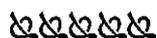
M. ALLEMANT.- ...l'horodateur, vous ne le trouverez pas parce qu'il n'est toujours pas installé.

M. LE MAIRE.- Je ne vois pas comment les réseaux sociaux ont pu vous alerter en disant : ça va être payant !

M. ALLEMANT.- Finalement, il n'y a pas de problème de communication, on est d'accord ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Si, il y a un gros problème de communication.

M. LE MAIRE.- Allez, on arrête là et l'on attaque le point 1 de l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire... Excusez-moi, les marchés. Vas-y, Sarah.



LISTE DES MARCHES

Mme LESCANE.- Merci, Monsieur le Maire.

Parmi les principaux marchés à procédure adaptée passés depuis le dernier Conseil municipal, on retrouve :

- Un marché pour la création d'un pumptrack au bord de mer pour un montant maximal annuel de 25 000 €. Cela ravira les enfants et les grands enfants à vélo qui pourront s'amuser sur un circuit de bosses et de virages ;
- Un marché d'acquisition de serveurs informatiques pour un montant maximal annuel de 250 000 € ;
- Un marché de fourniture et livraison de jeux de vaisselle jetable, biodégradable, écologique et écoresponsable pour la Caisse des écoles et la ville pour un montant maximum annuel de 15 000 € ;
- Un marché de fourniture et livraison de couches jetables pour les structures d'accueil de la petite enfance pour un montant maximum annuel de 40 000 € ;
- Un contrat pour la fourniture de coupes et médailles pour un montant maximal annuel de 13 000 € ;
- Un marché de fournitures de plantes vertes, de fleurs coupées et de compositions florales pour la ville pour un montant maximum annuel de 18 000 € ;
- Un contrat pour le transport, l'enlèvement et la destruction des véhicules mis en fourrière et des véhicules hors d'usage pour un montant maximum annuel de 15 400 € ;
- Et enfin, un marché de transport par car hors du territoire communal pour un montant maximum annuel de 70 000 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Je voudrais savoir combien va nous coûter le pumptrack.

M. LE MAIRE.- J'attends. Je ne suis pas sûr que vous inaugurerez le pumptrack, moi non plus, d'ailleurs.

M. PEREZ.- Si vous m'invitez, je viendrai.

M. CONSTANT.- [S'adressant à M. Perez] Avec ton vélo ?

M. LE MAIRE.- Il dit : avec ton vélo.

M. PEREZ.- Je fais du vélo sans selle.

M. CONSTANT.- Avec du poivre.

M. LE MAIRE.- On verra puisque l'on va lancer un appel à candidatures et à ce moment-là, on saura combien cela nous coûtera. Cela nous coûtera plusieurs centaines de milliers d'euros, mais c'est une installation sportive qui est attendue par les jeunes.

M. PEREZ.- C'était la question...

M. LE MAIRE.- *Vous l'aurez, il n'y a pas de problème. De toute manière, dans le cadre du budget 2024 et des prévisions, j'espère avoir une prévision pour me permettre d'y voir clair et de vous répondre.*

Nous abordons le débat d'orientation budgétaire, nous allons donc éteindre.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Excusez-moi, j'avais une question.*

M. LE MAIRE.- *Ah non, on arrête parce qu'à chaque fois, vous faites le coup. Je vous suggère la chose suivante : vous prenez un bout de papier ; vous avez toujours deux, trois ou quatre questions donc vous en posez une et vous me dites : j'en ai une deuxième, une troisième, et je vous laisse la parole ; je n'ai aucun état d'âme, mais ne me faites pas le coup à chaque fois. Il suffit que je change de sujet pour que vous leviez le doigt. Terminé ! Voilà !*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *J'ai laissé terminer Sarah.*

FINANCES

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

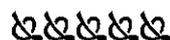
Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Conformément à l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a lieu en séance du Conseil municipal, sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission sont régis par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Considérant les éléments d'informations présentés dans le ROB 2024 et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2024.

Le Conseil municipal prend acte.



DISCUSSION

[Projection d'un PowerPoint.]

M. LE MAIRE.- *Conseil municipal, débat d'orientation budgétaire : allez, c'est parti !*

JAMAIS LA COMMUNE DE CAGNES N'A OBTENU D'AUSSI BONS RESULTATS !

Je comprends pourquoi vous vouliez me saper mon entrée. Ah, ça y est, j'ai compris : vous le saviez, vous le saviez !

Je me mets à la place de M. Touzeau-Menoni, il est malheureux, cela lui fend le cœur ! Jamais (ce n'est pas le boulanger) la commune de Cagnes n'a obtenu d'aussi bons résultats. Et dire que j'associe de temps en temps l'opposition à ces bons résultats. Quand elle nous permet à tous d'être meilleurs : bravo !

C'est la première chose et la plus importante à noter, Madame Piret, faites une photo. Celle-là, avec vous, je n'ai pas pu la faire.

[Rires.]

FINANCES

Alors, en finances... on me cherche, on me trouve. Je vous l'ai dit : je suis bien dans ma tête et dans mes baskets, méfiez-vous.

Zéro observation ni recommandation de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous avais recommandé de lire ces comptes et vous avez vu qu'en effet, et c'est rarissime, la Chambre régionale des comptes ne met pas une observation, une recommandation.

Note 9/10 attribuée à la ville pour sa gestion financière -ministère de l'Économie et des Finances.

Tout cela vient de l'extérieur.

On a le taux de la taxe foncière le plus faible des grandes villes du littoral. Je ne suis pas sûr que l'opposition s'en soit rendu compte, mais tout à l'heure, elle nous rendra hommage, à la majorité, en disant : oui, en effet, vous avez la taxe foncière la plus faible des grandes villes du littoral.

Voilà ce que c'est Cagnes-sur-Mer : 0 observation, 9/10 et le taux de taxe.

SÉCURITÉ

Ville la plus sûre de France des communes de plus de 50 000 habitants.

Ce n'est pas Louis Nègre qui le dit, mais Le Parisien, BFM et Valeurs actuelles.

De plus, on a obtenu une brigade équestre après tout de même 13 ans de discussions avec le haut niveau, mais l'on y arrive. Un des avantages d'être réélus est que cela permet d'avoir le temps de se battre pour des objectifs qui ont été déterminés et pour lesquels, au bout de 6 ans, 7 ans, 8 ans... il a fallu 13 ans, mais on l'a obtenue ; on aura donc une brigade équestre de la gendarmerie, et pas de n'importe quoi : de la Garde républicaine. De plus, c'est en zone de police, c'est très rare ce genre de choses, mais on l'a obtenue.

ABSENTÉISME

Taux d'absentéisme : 6,59 % - 3 points de moins que le taux général de la fonction publique territoriale. Inférieur au taux du secteur privé.

On est très fier de ce qui se passe chez nous, au sein de la commune et au sein des employés communaux. Nathalie Azoulay nous a dit que le taux d'absentéisme est de 6,59 % ; elle est patronne, elle dirige une entreprise de plusieurs centaines de personnes. Elle me dit que 6,59 % c'est 3 points de moins que le taux général de la fonction publique territoriale. Cerise sur le gâteau : il est même inférieur au taux moyen du secteur privé.

Bravo et merci, bravo et merci à nos employés communaux !

Rappelez-vous, pour ceux qui étaient là au début, en 1995-1998, que les employés communaux étaient mal perçus par la population. Aujourd'hui, nous obtenons un taux d'absentéisme inférieur au privé ; voilà ce que l'on obtient !

Merci, Madame la Directrice générale, pour le travail que vous faites avec les vôtres pour obtenir cela. Cela signifie beaucoup de choses ; cela signifie qu'à l'intérieur du système communal – il y a 900 employés tout de même –, les relations sont suffisamment fluides, conviviales pour que les gens travaillent et, en même temps (c'est cela un équilibre), ils ne tombent pas malades.

C'est un des plus beaux résultats, à mon sens, que nous ayons pu obtenir collectivement, et je rends hommage à nouveau aux services et aux employés communaux.

Quand vous voyez, à l'heure actuelle, ce qui se passe en France avec, par exemple, la grève de la SNCF : il y a 4 000 contrôleurs (ils sont 150 000 à la SNCF) qui bloquent tout. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent obtenir la prime de la prime alors qu'ils sont déjà bien payés si l'on regarde les salaires de contrôleurs aujourd'hui. Ils veulent obtenir encore plus, et tout cela impactera des centaines de milliers de Français.

M. Attal a raison : le droit de grève est un droit constitutionnel, mais c'est aussi un devoir de travailler. Des pays à côté de chez nous, qui nous touchent, qui sont du Sud ont l'impossibilité de faire grève en monopole ; quand on n'est pas en monopole, c'est autre chose. Quand on est en monopole, il y a interdiction de grève en Italie pour toute une série de gens, notamment de la SNCF italienne. C'est démocratique, puisque vous avez un monopole, vous faites ce que vous voulez, mais tout cela pour obtenir des primes supplémentaires, trop c'est trop !

Regardez chez nous, voilà ce que l'on fait.

J'en profite, je m'arrête un instant parce qu'il nous a été demandé par M. Touzeau-Menoni de mettre en place les tickets restaurant. M. Touzeau-Menoni est généreux avec l'argent des Cagnois. Pourquoi n'en a-t-on pas mis ? Pour une raison simple et on l'a expliquée aux syndicats. Là aussi, il est dans son fauteuil sur les réseaux sociaux, mais qu'il discute avec les gens. Quand on leur a dit : voilà le total – c'est là que M. Perez va faire des sauts au plafond –, ce n'est pas 32 000 € pour les tickets restaurant, mais plus de 900 000 €.

Pas de problème : on s'endette, on augmente les impôts et il n'y a pas de problème ! Voilà ce qu'est une politique démagogique. Eh bien, non. À Cagnes, Monsieur Touzeau-Menoni, je regrette... quand vous serez maire, vous augmenterez les impôts, vous augmenterez la dette, mais ce n'est pas cela.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *C'est une question de choix, Monsieur le Maire, vous faites des choix.*

M. LE MAIRE. - *C'est un choix, en effet... 900 000 € de plus, alors qu'au même moment... On ne peut pas, sinon vous faites exploser les impôts. Vous ne payez peut-être pas d'impôts, je n'en sais rien, mais ce n'est pas une raison suffisante pour que, dans ce pays qui est déjà le plus imposé, M. Touzeau-Menoni propose d'augmenter les impôts. On marche sur la tête. Cela ne m'étonne pas qu'après l'on ait le Rassemblement National.*

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *Bah oui, Monsieur.*

M. LE MAIRE. - *Et oui, vous appelez...*

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *C'est comme le tramway...*

M. LE MAIRE. - *Vous appelez... essayez, essayez de vous défendre, vous n'y arriverez pas. Vous êtes mal parti là, parce que vous préconisez d'augmenter les impôts dans le pays où les contribuables sont déjà les plus imposés au monde.*

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *C'est vous qui le dites.*

M. LE MAIRE. - *Continuez, continuez à rester sur vos réseaux sociaux et dans votre fauteuil.*

Inversement, quand on a vu que l'on ne pouvait pas mettre 900 000 €, qu'est-ce que l'on a fait ? On a discuté avec les agents. On leur a dit : attendez, nous, on ne s'appelle pas Touzeau-Menoni ; on ne vous balade pas, on ne vous vend pas du rêve parce que demain, on se casserait la gueule si l'on vendait du rêve. Regardez la France aujourd'hui avec 3 000 Md€ de dettes. Personne n'est capable, dans ce pays aujourd'hui, de faire fonctionner les hôpitaux ; il manque de l'argent. On n'est pas capable de faire fonctionner l'Éducation nationale parce qu'il manque de l'argent. C'est normal : il y a 3 000 Md€ de dettes, donc la gestion à la Touzeau-Menoni : non ! Voilà.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *Regardez la Métropole, Monsieur le Maire.*

M. LE MAIRE. - *Je ne savais pas que vous aimiez la Métropole à ce point. Vous variez, la veste tourne à une vitesse grand V. Aujourd'hui vous êtes favorable à la Métropole, dans cinq minutes, à quoi serez-vous favorable ?*

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro]

M. LE MAIRE. - *Nous avons discuté avec les agents et ils nous ont dit : « pouvez-vous trouver un système ? » On a trouvé un système : c'est la méthode cagnoise. Ce n'est pas parfait, mais les 900 000 €, on ne les sortira pas, on ne peut pas.*

Avec les chefs de cuisine, qui sont des employés communaux, qui sont formés, qui sont de bons chefs de cuisine, on a décidé d'avoir une box biodégradable pour leur fournir un plat chaud réalisé en direct en cuisine familiale avec 70 % de bio par nos propres employés. On leur a dit que cela coûte 3,20 €. Ils comprennent, ils savent qu'ils sont à Cagnes.

C'est cela la méthode cagnoise, car 900 000 € de dépenses, c'est totalement démagogique, cela ne tient pas la route. Si vous pensez être élu avec ce genre de démagogie, vous vous trompez.

DYNAMISME COMMERCIAL

On continue avec le dynamisme commercial. On a créé 1 800 emplois à Polygone Riviera et je n'en ai pas entendu un seul dans l'opposition dire : « 1 800 emplois, waouh ! » Cela fait 1 800 ménages qui vivent grâce à ces salaires.

Mme PIRET.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- *Eh oui, ils payent. Avec Polygone, on a créé 1 400 emplois en centre-ville. Très honnêtement, je le dis, ce n'était pas prévu. On a 1 400 emplois en centre-ville ; là aussi, ce sont 1 400 ménages, 1 400 salaires. Quand vous additionnez les deux, cela fait du monde. Une partie au moins de ceux-là alimentent le bon fonctionnement des commerces de proximité de Cagnes-sur-Mer.*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *C'est de la démagogie.*

M. LE MAIRE.- *Voilà ce que c'est, et ça, c'est la réalité, Monsieur Touzeau-Menoni, ce n'est pas de la démagogie.*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- *On a un autre taux : le taux de vacance, le taux de mitage des commerces. Il était, en 1995 – Mme Piret s'en souvient fort bien –, de 15 % en centre-ville alors que la moyenne était de 10 %. C'est vous dire que l'on se portait mal, très mal. Grâce au travail fait en un quart de siècle, on a, en 2023, 8 % quand la moyenne nationale est de 12,5 % ; on a complètement inversé les choses.*

Voilà ce que l'on a été capable de faire. Ça, ce ne sont pas les réseaux sociaux, ce sont des chiffres et les chiffres font mal, Monsieur Touzeau-Menoni. Voilà le travail : de 15 % à 8 %, on a été capable de le faire ! Nous, pas vous !

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- *Eh oui, j'attends que vous applaudissiez des deux mains.*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *25 ans que l'on est pauvre !*

M. LE MAIRE.- *Cela m'intéresse que vous applaudissiez, je veux vous entendre.*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Ah non, je n'applaudis pas !*

M. LE MAIRE.- *Quand il y a de bons résultats, qui sont excellents...*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Quand je vous ai demandé des sous, vous ne me les avez jamais donnés.*

M. LE MAIRE.- *Quand on a de bons résultats, Monsieur Touzeau-Menoni, qui sont excellents, vous n'êtes pas capable de le reconnaître. C'est pour cela que vous travaillez en fonction des réseaux sociaux – c'est très bien, continuez –, mais vous ne travaillez pas en fonction de l'intérêt général.*

DES RÉSULTATS GRÂCE À LA BONNE GESTION CAGNOISE

On a des résultats :

Pas d'augmentation d'impôts en 2024. *J'ai mis un rappel, parce que je suis un peu taquin : à chaque fois que je posais la question dans l'opposition pour savoir quand l'on avait touché aux impôts pour la dernière fois, il y avait du vague à l'âme ; personne n'était capable de répondre,*

alors je rappelle que cela fait maintenant 15 ans que l'on n'y a plus touché. Faites la soustraction et vous trouvez la dernière date où l'on a touché aux impôts. Voilà, maintenant vous le savez ; j'aide l'opposition à trouver. Cela fait 15 ans tout de même que l'on a plus touché au taux des impôts communaux.

Et puis la dette, Monsieur Touzeau-Menoni...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- *La dette la plus faible de France, applaudissez, applaudissez ! vous m'intéressez : 246 € par habitant, c'est-à-dire cinq fois moins – je dis bien cinq fois moins – que la moyenne de la strate. Quand l'on doit normalement avoir 12 ans maximum pour se désendetter, nous on le fait en 1,44 année.*

Si j'avais un dernier chiffre à vous donner : quand j'ai été élu, on avait environ 39 M€ de dettes ; on en a plus que 13 M€ aujourd'hui. On est capable ! Si un jour, on a besoin d'emprunter, les banques nous prêteront. Ce n'est pas le moment, puisque l'on est encore à 4 %, mais le jour où l'on en aura besoin, avec ces chiffres, Cagnes-sur-Mer n'aura aucun souci pour emprunter.

Voilà ce qu'est une gestion, non pas sur les réseaux sociaux, dans les discours, mais dans les actes. Dans les faits, on a le résultat, et il s'impose y compris à l'opposition.

CONSÉQUENCE

La ville est devenue la plus attractive de la Côte d'Azur parce que les gens ne restent pas uniquement sur les réseaux sociaux ; ils se baladent, ils viennent, ils cherchent, ils regardent et ils arrivent à Cagnes. On a la commune la plus attractive. C'est la plus belle médaille que l'on puisse avoir de devenir la commune la plus attractive.

Un certain nombre d'entre vous ont dit que la commune n'était pas bien, qu'elle était minable, qu'elle était nulle, etc. Allez voir ailleurs, voilà ce que je répons. Le travail paye et vous pourrez toujours dire qu'une ampoule a grillé ici, qu'il y a quelque chose par-là, bien sûr, c'est normal, nous aussi on le voit et l'on essaie de s'améliorer chaque jour, mais Cagnes est devenue la commune la plus attractive.

Voilà ce que sont 25 ans de travail.

On va continuer, on essaiera de continuer parce que si l'on est sur le podium, je souhaiterais que l'on y reste.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Cela nous amène aux orientations budgétaires et les contraintes budgétaires qui s'imposent à la Ville. Avant même, chers collègues, que vous ne bougiez le petit doigt, le 1er janvier, à 8 h du matin, Mme Corbinais m'a dit : « on a 4,5 M€ de dépenses supplémentaires par rapport à 2023. » On n'avait pas bougé le petit doigt et l'on a 4,5 M€.

On a une masse salariale qui, de par les décisions prises par l'État, a augmenté de manière mécanique de 2,5 M€, et l'on a 2 M€ de l'arrêté de carence. Ah ! L'opposition qui dit : « il y a le béton », elle est là l'opposition, elle coûte 2 M€, et encore, il a fallu se battre parce que l'on avait un taux d'effort qui était plus important. Les collègues n'ont pas 92 % d'impôts en plus, mais 200 %, 300 % et vous l'avez vu dans Nice Matin : 400 % ! Imaginez qu'au lieu de 2 M€, ce sont 8 M€ comme certains collègues.

Vous avez dit « non » au béton, vous êtes démagogues jusqu'au bout des doigts. Assumez les 8 M€, Madame Piret, que vous auriez fait payer aux contribuables cagnois si l'on vous avait suivie ! Assumez le fait que vous n'êtes pas capable de loger les Cagnois qui ont besoin de logements décents !

Mme PIRET.- [Hors micro] *C'est vous qui devez assumer, pas moi. Je ne suis pas aux manettes.*

M. LE MAIRE.- *Assumez le fait que ce n'est pas parce que vous avez une villa que vous oubliez les autres. Voilà, assumez ! Votre politique aurait conduit à 8 M€ d'arrêté de carence.*

Maintenant, pour les collègues, c'est sorti, c'est public : 8 M€ que vous auriez trouvés uniquement dans la poche des Cagnois. Vous auriez ruiné les Cagnois, sans compter que vous ne les auriez pas logés. Si c'est cela la politique de l'opposition, je vous la laisse.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *Il n'y a que vous qui parlez !*

[Rires.]

M. LE MAIRE. - *Oui, c'est normal, devenez maire.*

[Discussion générale.]

Je vois, Monsieur Touzeau-Menoni, que vous avez hâte de devenir maire, mais pour l'instant vous ne l'êtes pas. Vous êtes dans l'opposition et il est normal que vous soyez jaloux. Vous êtes jaloux...

M. PEREZ. - [Hors micro] *Arrêtez...*

[Discussion générale.]

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *On va bétonner le Pain de sucre.*

M. LE MAIRE. - *Et alors ?*

M. PEREZ. - [Hors micro] *On l'a entendu 25 fois maintenant !*

M. LE MAIRE. - *Attendez, cela va être 26 !*

M. PEREZ. - [Hors micro] *Eh ben non, arrêtez !*

M. LE MAIRE. - *Si vous ne discutez pas... j'accepte que vous soyez là.*

[Discussion générale.]

M. PEREZ. - [Hors micro] *Heureusement, on a été élus comme vous, même plus que vous : 52 et 43.*

Mme PIRET. - [Hors micro] *On a plus de voix que vous...*

M. LE MAIRE. - *Acceptez qu'une fois tous les deux mois, je puisse m'exprimer, enfin ! Vous vous exprimez, eh bien, moi aussi je m'exprime ! Vous avez une liberté totale : je vous donne le micro, vous le gardez tant que vous voulez... Comme moi ! [Rires.]*

Vous avez compris ? Très bien.

Si vous trouvez que ce que je dis est faux, vous le direz tout à l'heure. Je vous prends la main dans le sac, et je suis très heureux de montrer aux Cagnois qui sont là, aux Cagnois objectifs et à la presse que si l'on avait eu Mme Piret, ce n'était pas 2 M€, mais 8 M€.

Mme PIRET. - [Hors micro] *Pas du tout, j'avais une autre politique que vous.*

M. LE MAIRE. - *8 M€ et l'on aurait dépouillé les Cagnois et on leur aurait fait les poches.*

Mme PIRET. - [Hors micro] *Sûrement pas !*

M. LE MAIRE. - *Je vous annonce que je trouve cet arrêté scandaleux parce qu'il y a une carence qui est due non pas aux préfets locaux, mais à la Commission nationale de l'urbanisme de la loi SRU ; elle l'a imposé et c'est scandaleux ! C'est scandaleux ! Elle ne tient pas compte de la Covid, de l'Ukraine, de la géographie physique.*

Avec toute une série de collègues, on est remonté contre l'arrêté de carence qui ne tient pas compte des réalités.

On arrive aux trois orientations que vous attendiez ; c'est la page 11, Monsieur Perez. J'avais envie de m'arrêter, comme vous me l'avez dit, à la page 10. J'aurais voulu vous donner la parole, j'ai hésité pour dire : bon, Monsieur Perez, cela fait quelques années que l'on se connaît, vous connaissez mes orientations. Quelles sont les orientations ?

✓ *Un taux d'impôt communal à zéro, c'est clair, c'est net, on continue sur cette foulée ;*

- ✓ Un fonctionnement minimal ;
- ✓ Un investissement maximal avec une orientation budget vert qui est une orientation principale.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes sont inférieures à la moyenne de la strate : 1 264 €/habitant à Cagnes-sur-Mer. Normalement, la moyenne est de 1 600 €, donc cela fait moins 22 %. C'est tant mieux à tout point de vue parce que moins d'argent entre dans les caisses et certains veulent nous faire dépenser 1 M€ supplémentaire alors que j'ai moins d'argent.

Je vous l'ai annoncé d'entrée de jeu : Mme Corbinais devra faire en sorte d'établir un budget avec Mme Lescane à 4,5 M€. Le handicap du budget 2024, c'est 4,5 M€ d'entrées en moins – ou en plus – par rapport à la situation de 2023.

Nous avons donc une revalorisation des valeurs locatives qui sont de 3,9 %, mais la masse salariale de la commune, elle seule, augmente de 8 %. Vous voyez l'effet de ciseau. Madame Sarah Lescane, bon courage ! J'attends de vous, avec Mme Corbinais, que vous me proposiez quelque chose, mais ce n'est pas donné.

Les dépenses : 32 M€ soit +8 %. On est bien conscient que cela impactera fortement. Quelle est aujourd'hui la question la plus critique pour les Français : leur pouvoir d'achat. À Cagnes-sur-Mer, on a donc un problème parce que l'on n'est pas une ville riche. Je vous l'ai dit : on a moins de 20 % par rapport à la moyenne de la strate, mais on fera tout pour sauvegarder le pouvoir d'achat. Le taux d'impôt, voilà comment l'on préserve le pouvoir d'achat des Cagnois. On ne touche pas aux impôts parce que l'on voit la volée de bois vert qu'ils sont en train de prendre.

On prend une mutuelle communale qui est particulièrement efficace, on fait la gratuité des musées, on a des tarifs avantageux dans quantité de domaines. Voilà ce que l'on fait pour essayer d'amener un peu de beurre dans les épinards.

Le budget social sera sanctuarisé, comme d'habitude, parce que ce sont les plus faibles, les moins privilégiés, les plus modestes d'entre nous et nous, on tient. On est une équipe communale qui gère des gens qui ont de l'argent, d'autres qui en ont un peu moins et d'autres qui en ont très peu. On fait en sorte d'avoir, là aussi, un équilibre pour les associations, le soutien aux commerces de proximité, la politique d'animation de la ville avec Richard et 400 manifestations. Pourquoi ? Parce que c'est une ville qui bouge et l'on tient. La ville est attractive parce qu'elle bouge ; les gens nous le disent.

De plus, on a une politique touristique axée sur la famille parce que c'est aussi une des valeurs fortes de l'équipe municipale : du plus petit, du nourrisson qui est encore dans son berceau jusqu'au grand-père, on peut venir à Cagnes-sur-Mer participer et assister à un spectacle sans bourse délier. Si l'on veut aller au restaurant, on y va ; il y en a pour toutes les bourses, voilà ce qu'est Cagnes-sur-Mer.

Si je rajoute que l'on a quatre musées et, on en a parlé tout à l'heure, la manifestation Haut-de-Cagnes en fête, par exemple, avec là aussi la gratuité. On fait venir les gens. Voilà, ce que nous faisons. C'est quelque chose qui nous permet d'investir dans la commune.

On passe à l'investissement.

INVESTISSEMENT

Un budget vert, tout simplement parce que la lutte contre le changement climatique est devenue, sauf si vous êtes trumpiste, la priorité numéro un de l'Europe, de la France et doit être aussi, pour nous, une inquiétude avec la chute de la biodiversité (on le verra plus tard).

La transition écologique, c'est l'adaptation du bâti communal et l'on fera un effort très conséquent. L'année dernière, on avait mis 400 000 €. On accélérera, on renforcera cette action avec Alain Gaggero pour faire en sorte que l'on dépense de l'argent pour lutter contre nos passoires thermiques. On donnera l'exemple, on luttera contre les gaz à effet de serre. N'oubliez

pas qu'il faut moins de 55 % en 2030, c'est demain matin ! On fait des efforts financiers très conséquents. Là encore, on est cohérent avec la politique que nous annonçons. On ne donne pas des coups d'épée d'un côté, des coups de communication de l'autre. On fait un effort conséquent sur le long terme avec des orientations définies auparavant.

On aura des équipements exemplaires : le nouveau conservatoire, l'école du Vieux-Bourg, le futur équipement culturel dont on espère obtenir le permis de construire cette année.

Puis la mobilité durable avec le pôle d'échanges multimodal et avec les véhicules électriques.

La nature et la biodiversité (2e axe) : on ramène de la nature en ville de tous les côtés. Depuis 1997, on en est, avec le parc des Canebières que l'on inaugurerait en septembre, au 10e parc communal.

Quand je fais le total – le parc de la Méditerranée est le 9e parc urbain –, quand je vois tous les arbres que l'on plante à la fois dans le parc de la Méditerranée (140 arbres), dans le parc des Canebières (100 arbres) ; on en a planté 80, on en mettra 40 avenue des Tuileries, plus ceux que l'on plante en renaturation, chers collègues, cela fait près de 400 arbres de haute futaie que l'on plantera. On n'a jamais fait cela, mais c'est une demande – je regarde M. Perez qui a mis une chemise verte ; je suis content, il devient écolo – ; 400 arbres, c'est une forêt. Voilà ce qu'est une action cohérente. On dit qu'on lutte contre le changement climatique et l'on y met les moyens.

M. PEREZ. - Il faut les arroser.

M. LE MAIRE. - Et on les arrosera.

M. PEREZ. - Même sans eau ?

M. LE MAIRE. - On les arrosera. Chez nous, les arbres ne meurent pas. On prend des contrats pendant trois ans et ça, c'est légal, Monsieur Perez.

Ensuite, la reconquête du Val de Cagne agricole avec une zone de protection ; la poursuite du programme de plantation d'arbres et de création d'îlots de fraîcheur. On est une ville nature, voilà ce qu'est Cagnes-sur-Mer ; la réhabilitation complète du square du 8 Mai que nous souhaitons faire puisque ce square est aussi un poumon vert à côté du quartier de la gare, du quartier du centre-ville. Nous pourrions investir dans ce domaine ; là encore, beaucoup de verdure.

L'amélioration de la qualité de vie en faveur de la jeunesse :

- la végétalisation des cours d'école du Val Fleuri et de Giono qui est, pour répondre à la question qui ne m'a pas été posée par M. Perez, en centaines de milliers d'euros. Ce sont vraiment de gros travaux, ce n'est pas du greenwashing. Je suis clair, ce n'est pas du greenwashing. On investit, on investit, on investit et en centaines de milliers d'euros. Ce sont des orientations fortes, lourdes ;
- la rénovation de la crèche Esterella.

En faveur du sport :

- le pumptrack dont on verra, j'espère au prochain budget, au budget primitif, quel sera le coût estimé ;
- la réfection du parcours de santé ;
- le chemin des Treize Dames qui est à l'ordre du jour.

En faveur du commerce de proximité :

- on engage toutes les études pour l'embellissement de la rue Giacosa et, j'espère, la réfection du canal souterrain qui conduit les eaux du ru là-bas, qui a besoin d'être refait.

En faveur de la sécurité :

- là aussi, c'est une politique constante en centaines de milliers d'euros chaque année avec la vidéosurveillance ;

- et l'équipement de la police municipale. Grâce à cette vidéosurveillance, la plupart des affaires sont résolues à Cagnes-sur-Mer. Pourquoi ? Parce qu'il y a des caméras et que les policiers nationaux, quand ils voient les images, savent à qui ils ont affaire.

En faveur du logement :

- pour lutter contre les passoires thermiques – je l'ai dit – et donner aux Cagnois des logements décents. Je précise que 1 500 logements sociaux ont été faits, les deux tiers réalisés sous les mandatures de Louis Nègre avec un taux d'effort très important.

Je rappelle que la vacance de logements chez nous est une des plus faibles du département. Bien entendu, on regardera du logement vacant, on l'a déjà dit, et l'Observatoire du logement sert à cela, mais la marge de manœuvre, sur le logement vacant, est très faible.

Voilà nos orientations budgétaires, merci.

Voilà, vous prenez la parole. Qui la veut ? La première, c'est vous, Madame, je crois.

Mme UTRAGO.- Vous nous avez expliqué que Cagnes-sur-Mer était une bonne élève donc je retiens. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi nous n'avons pas de dotation générale de fonctionnement équivalente à une commune de même strate ?

Nous avons 50 % de DGF, c'est-à-dire que nous allons recevoir 109 € par habitant au lieu de 213 €, ce qui veut dire que l'État va nous sous-doter. J'aimerais savoir pourquoi parce que l'on paye nos impôts, on paye même les pénalités pour non-respect de la loi SRU. Pourquoi nous fait-on une sous-dotation ?

M. LE MAIRE.- Merci, Madame, de cette question. Je vous remercie d'autant plus que c'est une question que nous avons posée régulièrement à l'État, puisque c'est l'État. La DGF, c'est la dotation globale de fonctionnement, c'est une subvention donnée par l'État.

Mme Utrago a cent fois raison de se plaindre. On se plaint, on n'est pas content et cela fait des années ; Mme Piret participait déjà aux plaintes avec nous. C'est une époque antérieure, mais elle savait : en effet, nous avons une dotation globale de fonctionnement 50 % inférieure à la moyenne de la strate. Vous avez raison, vous avez dit 109 €, c'est effectivement cela.

On s'est battu, on a vu tous les ministres possibles et imaginables. J'ai écrit, j'ai tout fait et c'est bloqué. Pourquoi ? Avant que je sois élu, il y a eu des critères pour la DGF. Ces critères, à l'époque – cela remonte à quelques décennies –, ont été verrouillés et depuis, on me dit : « en effet, c'est vrai que vous n'êtes pas privilégiés. Ça, c'est vrai avec la DGF actuelle. Mais si l'on touche à Cagnes-sur-Mer, la moitié des communes monteront au créneau ». Selon ce principe, plus personne ne bouge et, quel que soit le ministre des Collectivités locales – je l'ai rencontré à Paris –, on me répond toujours la même chose : « je comprends, c'est dommage ». Alors, pouvez-vous faire quelque chose, oui ou non ? On me répond : « Ah, vous comprenez, si l'on touche à Cagnes, il faudra toucher à beaucoup d'autres. »

Cela fait des décennies que l'on se bat et vous avez cent fois raison, merci de le dire ici. On est, je pense, tous d'accord pour essayer d'obtenir davantage, mais les ministres, les uns après les autres, ne nous ont jamais donné ce feu vert. La réponse est adaptée à une question qui était pertinente, et vous avez cent fois raison. C'est pour cela que la commune de Cagnes-sur-Mer a des recettes moindres que la plupart des communes. C'est une des raisons, il y en a d'autres.

M. Dolciani a appuyé sur le bouton, donc je lui donne la parole.

M. DOLCIANI.- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la DGF est un sujet, et cela fait trois ans que l'on en parle et l'on en reparlera tous les ans puisque cela reste quand même un problème et même un problème d'injustice pour les Cagnois.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison de parler d'injustice.

M. DOLCIANI.- Je le pense sincèrement.

Je ne sais pas si vous avez eu, lors de votre entretien avec le nouveau préfet Moutouh, l'occasion d'en parler. Même s'il n'est pas décisionnaire, il peut peut-être essayer de faire pencher les choses de notre côté.

Concernant les recettes de la commune, vous nous faites part d'une baisse de la fiscalité indirecte, notamment celle liée à la baisse des taxes additionnelles aux droits de mutation liée à un marché immobilier qui s'est littéralement effondré en 2023.

La DGFIP m'avait confirmé, en novembre dernier, une baisse de près de 33 % des droits de mutation sur les trois premiers trimestres 2023, et cet effondrement engendrera une baisse équivalente dans les budgets de la commune.

Pour information, Mme Papy n'est pas encore arrivée, mais elle aurait pu nous le confirmer : le Conseil départemental, lui, doit faire face à une baisse de l'ordre de 190 M€ sur son budget ; c'est le chiffre d'avant-hier, il a été revu à la hausse puisque fin novembre, il était à 155 M€. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous informer du montant exact, en euros, de cette baisse concernant notre commune ?

Face à la baisse de ces recettes liée à l'effondrement des droits de mutation, il est essentiel de prévoir, dans le budget 2024, les conséquences que cela engendrera, et je vous affirme malheureusement aujourd'hui que cette baisse continuera en 2024 et 2025, ce qui ne nous arrangera pas du tout.

Le rapport que vous nous présentez reste très généraliste, Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- *Ce sont des orientations. Les orientations, comme leur nom l'indique, sont généralistes, sinon c'est le budget.*

M. DOLCIANI.- *Je vous ai dit exactement la même chose l'année dernière et je vous le redis cette année parce que, pour essayer de faire des propositions sur le budget – en tout cas, des propositions qui tiennent la route –, encore faut-il avoir suffisamment d'informations pour pouvoir vous proposer quelque chose qui soit réaliste et non pas utopique.*

Je me suis perdu, mais je vais me retrouver...

Si vous pouviez essayer de nous éclairer sur les conséquences exactes de cette baisse sur les projets communaux et sur les arbitrages que vous comptez faire pour absorber ces baisses puisque fatalement, vous l'avez dit tout à l'heure, trouver ces 4 M€ aura forcément des conséquences.

Concernant les charges de personnel, bien que maîtrisées, et conscients de l'effort que nous demandons à l'ensemble du personnel municipal pour faire fonctionner notre commune et répondre à l'attente de tous les Cagnois, nous restons, depuis trois ans, dans l'attente de réponses claires, Monsieur le Maire, concernant la stabilité du nombre de personnel rattaché à la commune.

En effet, depuis 2012 – c'est quelque chose que j'ai déjà demandé par écrit il y a deux ans – la Métropole Nice Côte d'Azur a récupéré énormément de compétences anciennement détenues par la Ville et il aurait dû y avoir un transfert de personnel. Je dis « il y aurait dû », mais il y a eu un transfert de personnel. Depuis trois ans, vous nous indiquez, à chaque rapport d'orientation budgétaire, que les effectifs sont stables, sans jamais, malgré nos demandes, nous fournir de tableaux justifiant les transferts de personnel et donc leur baisse en nombre liée au transfert de ces compétences.

Nous pensons et espérons que les éléments de langage que vous utilisez concernent les effectifs à périmètre constant et non pas le nombre total d'effectifs depuis maintenant 15 ans. Faute de réponse claire, nous vous redemandons, encore une fois, de nous transmettre ces informations qui nous permettraient d'y voir un peu plus clair sur... comment vais-je formuler cela ?

M. LE MAIRE.- *Oui, j'ai compris, il n'y a rien de secret là-dedans. Ce sont des chiffres qui doivent être dans le budget.*

M. DOLCIANI. - Il n'y a rien de secret, mais cela ne remonte pas jusqu'en 2012. Les documents que vous nous donnez dans le budget ne remontent pas à 2012, et les premières compétences sont parties entre 2012 et 2016. La question n'est pas de dire si Cagnes-sur-Mer en a trop ou pas assez ; ce n'est pas cela. La question est de dire combien l'on avait de personnel avant parce que lorsque je regarde dans les rues, sur les compétences de la Métropole, je me demande où ils sont passés pour beaucoup de choses.

Monsieur le Maire, il n'y a pas si longtemps, j'avais des encombrants dans ma rue. Je pouvais téléphoner et un camion venait une fois par mois. Aujourd'hui, je n'ai pas de chance... si, j'ai de la chance, j'ai moins de 65 ans...

M. LE MAIRE. - Non, ça, c'était avant.

Mme GUIDON. - On l'a remis en place.

M. LE MAIRE. - Il ne faut pas rester sur les réseaux sociaux, il faut vivre avec son temps. Cela a changé.

M. DOLCIANI. - Je vous félicite si vous avez réussi à avoir cette modification.

M. LE MAIRE. - C'est grâce à vous, Monsieur, de la même façon que tout à l'heure, j'ai appris que c'était grâce à l'opposition que nous avons fait des progrès. Je remercie l'opposition, vous nous aidez à être meilleurs. C'est vraiment le constat par excellence. Je comprends maintenant : il faut remonter à 2012. C'est cela le problème, donc on va essayer de remonter à 2012. Le tableau...

M. DOLCIANI. - Un tableau ou des chiffres. Le but du jeu est de vérifier, c'est tout.

M. LE MAIRE. - D'accord, vous êtes en droit, Monsieur, de demander ce que vous demandez.

M. DOLCIANI. - Merci, Monsieur le Maire. Je continue ?

M. LE MAIRE. - Oui, quand vous avez la parole, vous la gardez autant que vous voulez, mais faites attention, il y en a qui vous regardent là-bas, ils attendent.

M. DOLCIANI. - Oui, mais je vais laisser la parole.

Ce rapport d'orientation budgétaire fait, bien entendu, état de l'amende que la commune subit pour non-respect des obligations liées à la loi SRU et son classement en ville carencée, vous l'avez évoqué tout à l'heure. Le montant de l'amende de près de 2 M€ a été multiplié par plus de deux par rapport aux exercices précédents et met en évidence les méfaits de cette loi qui s'est transformée en un nouvel impôt que les Français habitant dans les communes de plus de 3 500 habitants se retrouvent pratiquement tous à devoir payer.

Nous disons depuis des années qu'il est indispensable de s'élever contre cette loi scélérate. Depuis trois ans, le sujet de la loi SRU est discuté dans ce Conseil municipal. Ce n'est pas la première fois que l'on en discute, et je vous en remercie, mais l'on défend la même chose donc cela paraît à peu près logique. Pour rappel, notre ancienne députée Laurence avait tenté, après avoir consulté y compris l'opposition, de porter la parole de notre commune et des communes en général à l'Assemblée nationale.

M. LE MAIRE. - Merci de le rappeler.

M. DOLCIANI. - Je le rappelle, parce que c'est vrai.

M. LE MAIRE. - C'est tout à votre honneur.

M. DOLCIANI. - En vain, mais l'on connaît le positionnement...

M. LE MAIRE. - En vain, comme la DGF, on se bat...

M. DOLCIANI. - Aujourd'hui, alors que la commune de Nice, qui avait été étrangement épargnée par les conséquences de la loi SRU, est rattrapée avec une amende potentielle de plus de 10 M€, le Conseil des maires métropolitains se saisit immédiatement de l'affaire et commence seulement à faire front commun. Mais où était la Métropole durant les dix dernières années

lorsque les communes limitrophes commençaient à vivre ce que nous allons vivre et vivons aujourd'hui ?

Cette action tardive démontre, malheureusement, le manque de solidarité au sein de cette Métropole qui finalement n'agit et ne réagit qu'aux ordres et intérêts de la Ville de Nice et de son président.

Aujourd'hui, les Cagnois doivent faire face et devront s'acquitter de près de 2 M€ d'amende qui viendront alourdir la liste des dépenses et frais de fonctionnement que nous devons financer. Ces 2 M€ annuels seront autant de projets en moins que la commune pourrait réaliser.

Maintenant que nous sommes carencés, nous ne pourrons revenir en arrière et il est important d'avertir les Cagnois de la situation et que cette amende perdurera, malheureusement. Il est en effet impossible d'atteindre le taux de 25 % de logements sociaux dans notre commune sans créer des cités de plusieurs milliers de logements sociaux, ce qui est non seulement impensable, mais impossible au vu du foncier disponible.

Comme nous l'avons déjà énoncé depuis notre élection, il est indispensable, Monsieur le Maire, que l'Association des maires de France monte au créneau et s'oppose de manière transpartisane et ouvertement au Gouvernement et à l'application de cette loi et aux conséquences désastreuses qu'elle génère sur les finances des communes, mais aussi sur l'augmentation des prix des logements libres puisqu'aujourd'hui, ce sont eux qui financent le logement social en France, construit à plus de 80 % en vente en l'état futur d'achèvement, c'est-à-dire non pas construit par les bailleurs sociaux, mais par des promoteurs privés.

Ce combat est primordial et si vous décidez de continuer à le mener, vous pourrez compter sur certains d'entre nous – je n'ai pas pris de risques – pour approuver toute action allant dans le sens de l'abrogation de cette loi.

Enfin, pour finir avec le logement, nous vous l'avons déjà proposé en 2020, 2021 et 2022 pour augmenter le contingent de logements entrant dans le cadre des logements sociaux : le développement du conventionnement avec l'ANAH est un levier qui fonctionne et qui peut permettre de remettre sur le marché des logements aujourd'hui classés en passoires thermiques - on a un peu de mal à suivre parce que ces jours-ci, cela a beaucoup évolué –, qui représentent au niveau national 8,6 % du parc de logements.

Cette compétence d'aide à la pierre est une compétence métropolitaine. Nous vous demandons donc de faire mettre en place, par la Métropole, des permanences sur notre commune, une vraie campagne d'information visant les publics concernés et, bien sûr, des agents métropolitains à disposition pour orienter les Cagnois vers ces solutions.

Concernant notre commune, et cela concerne notre budget, cela impliquerait de mettre à disposition des locaux et des espaces de communication municipale qu'il faudrait bien entendu prévoir au budget.

Je vous remercie. Je vous laisse la parole, Monsieur le Maire.

[Rires.]

M. LE MAIRE. - *C'est gentil, c'est très agréable de discuter avec vous, vous me donnez la parole. Je vais vous répondre et je pense que Mme Palazzetti vous amènera quelques éléments complémentaires sur la capacité de répondre à une demande cagnoise spécifique sur les logements.*

Mme Piret ou M. Perez ? C'est Monsieur, allez.

Mme PIRET. - *Les deux.*

M. LE MAIRE. - *Les deux.*

M. PEREZ. - *Concernant ce budget, nous en prenons acte, bien sûr, mais nous aurions voulu voir dans ce budget...*

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas un budget !

M. PEREZ.- Un nouveau plan de circulation de...

M. LE MAIRE.- Ce sont des orientations.

M. PEREZ.- Dans ce débat d'orientation, nous aurions voulu voir un nouveau plan de circulation que je vous demande depuis de très nombreuses années.

M. LE MAIRE.- Un quoi ?

M. CONSTANT.- Un plan de circulation.

M. PEREZ.- Un nouveau plan de circulation...

M. LE MAIRE.- Un nouveau plan, cela n'a rien à voir.

M. PEREZ.- ...que je vous demande depuis des années et que l'on ne voit jamais venir.

Je reviens sur le stationnement : vous avez parlé tout à l'heure de 900 000 € que vous ne pouviez pas sortir pour les employés de Cagnes-sur-Mer. Par contre, vous avez payé 900 000 € à Indigo pour la période Covid 2020-2021.

M. LE MAIRE.- Oui, et alors ?

M. PEREZ.- Vous avez pu payer 900 000 €, donc vous pouvez payer pour les uns et pas pour les autres.

M. LE MAIRE.- Non, vous confondez tout, vous confondez la Covid. À ma connaissance, il n'y a pas de Covid aujourd'hui.

M. PEREZ.- Cela n'a rien à voir

M. LE MAIRE.- Vous confondez...

M. PEREZ.- C'est vous qui confondez ! Vous avez pu sortir...

M. LE MAIRE.- ...le conjoncturel avec le structurel.

M. PEREZ.- Vous avez pu sortir 900 000 €, et maintenant, vous me dites que vous ne pouvez pas sortir...

M. LE MAIRE.- Si, demain matin, on a la tempête Alex, on sortira peut-être, mais l'on n'en fera pas aussi ça, c'est tout.

Quand vous gérez votre budget – allez, je sens que je vais passer deux secondes avec vous –, et que vous voulez acheter une voiture ou un appartement, vous faites des choix. Vous êtes obligé, parce que votre voiture vient de tomber en panne, de laisser tomber l'appartement et de prendre une autre voiture, c'est tout. À ce moment-là, vous faites un choix.

M. PEREZ.- Vous n'étiez pas obligé de payer à Indigo.

M. LE MAIRE.- Si, bien sûr. Vous ne respectez pas... Ne devenez pas quelqu'un qui ne respecte pas sa parole, franchement. Essayez d'être à la hauteur, vous avez une parole quand vous vous engagez et j'espère, pour nous tous, que vous tenez parole. Quand je signe un contrat, je le respecte, c'est tout. Ça, ce sont mes valeurs, peut-être pas les vôtres, mais ce sont les miennes. Tant que je serai maire, on respectera les contrats. Je dis toujours, Monsieur Perez, contrairement à vous, que l'on n'a pas besoin de la signature de Louis Nègre, ma parole suffit. Quand je vous dis « oui » c'est oui, si je vous dis « non » c'est non, mais l'on n'a pas besoin d'écrire avec moi. Je suis encore très à l'ancienne : on tope là, très bien, et gare à qui s'en dédit.

Évitez de faire du magouillage, des choses invraisemblables dans lesquelles vous donnez votre parole, vous signez un contrat et puis vous dites comme Bismarck : « tu n'es qu'un truc en papier ». Moi, non ! Quand je signe quelque chose, j'essaie de le respecter, et vous m'aidez à le respecter.

M. PEREZ.- Bon, je continue ?

M. LE MAIRE. - Oui.

M. PEREZ. - Nous aurions voulu l'augmentation des effectifs de la police municipale et la réfection de très nombreuses routes à Cagnes-sur-Mer : je prends, par exemple, le chemin du Vallon des Vaux tous les jours ; il y a des trous et des bosses partout parce que c'est en pleins travaux, les travaux sont presque finis. Quand est-ce que... ?

Mme GUIDON. - L'assainissement n'est pas terminé.

M. LE MAIRE. - Vous entendez ce qu'elle vous dit ?

M. PEREZ. - Qu'est-ce qu'elle a dit ?

M. LE MAIRE. - Il faut l'écouter. Monsieur Perez, c'est une femme, on l'écoute.

Mme GUIDON. - L'assainissement n'est pas terminé.

M. TOSCANO. - [Hors micro] Ils font les réseaux d'eau. Quand on fait des réseaux d'eau, on creuse ; on fait des VRD, cela s'appelle des creusements de route. Quand il y a des creusements de route, cela crée forcément des...

M. PEREZ. - Cela date de plus de six mois cette histoire.

[Discussion générale.]

Les Cagnois ont leurs revenus qui diminuent, vous le savez très bien, dû à l'inflation, à l'augmentation des prix. Quand vous dites que les impôts n'augmentent pas, c'est vrai pour les impôts communaux ; par contre, l'impôt métropolitain a augmenté de 24,6 %, et cela vient de la poche des Cagnois.

M. LE MAIRE. - Je n'ai pas souvenir d'avoir voté l'impôt en 2024. On est en 2024 !

M. PEREZ. - Non, mais je parle de...

M. LE MAIRE. - Oui, mais tout le monde a voté les impôts avant, même l'État.

M. PEREZ. - Enfin, vous avez toujours raison.

M. LE MAIRE. - Oui, mais c'est pour cela que je suis maire. C'est la vérité, que voulez-vous que je vous dise ?

M. PEREZ. - Quant à la transition écologique dont vous nous parlez, c'est la priorité de l'Europe...

M. LE MAIRE. - Oui.

M. PEREZ. - Je vous signale que l'Allemagne a rallumé les chaudières à charbon.

M. LE MAIRE. - Ils sont démagogues, que voulez-vous que je vous dise ?

M. PEREZ. - Vous parlez de l'Europe ; l'Allemagne fait partie de l'Europe.

M. LE MAIRE. - Oui, bien sûr.

M. PEREZ. - Ils ne font pas du tout de restriction... par conséquent, la France et Cagnes-sur-Mer seront loin de sauver la Terre.

M. LE MAIRE. - Ah oui ! Ça, je vous le reconnais : Cagnes-sur-Mer, toute seule, malgré l'aide de l'opposition, ne permettra pas de sauver la Terre. Par contre, j'ai des comptes à rendre – vous aussi, d'ailleurs – et j'entends les rendre par rapport à tous ceux qui attendent de nous que l'on soit à la hauteur de la mission que nous donne le peuple quand il nous élit et nous dit : gérer au mieux des intérêts de la commune de Cagnes-sur-Mer.

L'intérêt de la commune de Cagnes-sur-Mer, je l'ai dit tout à l'heure, c'est par exemple de lutter contre les passoires thermiques. Cela coûte de l'argent ! Si vous vous appeliez Trump, vous diriez : Oh ! Pas de problème. Moi, je pense l'inverse : je pense qu'avec les passoires thermiques, nous produisons des gaz à effet de serre qui renforcent le changement climatique et qui font que,

dans quelques années, on aura peut-être le climat nord-africain ici. C'est ce que vous voulez ?
Moi, non !

M. PEREZ.- On ne changera rien !

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas le climat nord-africain à Cagnes, voilà ce que je dis.

M. PEREZ.- Vous avez déjà la population.

M. LE MAIRE.- Ensuite, qui est-ce qui m'a demandé la parole ? Allez, Madame, c'est le même ?
Non.

Mme PIRET.- Comment ? Non, ce n'est pas le même. J'ai constaté, comme l'a dit mon collègue, que le budget, c'est bon, mais des travaux, des travaux et toujours des travaux. Par contre, vous renvoyez des travaux au prochain mandat – c'est le cas du tram – et des travaux n'ont même pas commencé...

M. LE MAIRE.- Vous voulez le tram ou pas ?

Mme PIRET.- Non, pas du tout.

M. LE MAIRE.- Ah, bon ?

Mme PIRET.- Terminée cette histoire. Des travaux n'ont pas commencé : par exemple l'équipement culturel en centre-ville, et vous osez écrire que les études ont été commencées en 2019, c'est-à-dire le mandat précédent.

M. LE MAIRE.- Eh oui !

Mme PIRET.- Et les plans du projet ne sont pas encore aboutis.

M. LE MAIRE.- Eh non !

Mme PIRET.- Vous pouvez vous targuer de votre politique culturelle, mais là, vous privez les Cagnois d'un outil important. C'est comme cela pour beaucoup de choses que vous annoncez. Je pense que vous faites un peu comme votre voisin ou votre président : les grands projets, ça traîne, ça traîne, ça traîne ! Les Cagnois sont fatigués ; ils veulent profiter de leur ville sans cette perspective de travaux incessants que vous annoncez pour toutes les années à venir. Nous avons la chance, vous l'avez dit, d'une ville à taille humaine, et j'en suis consciente, donc permettez à ses habitants d'en profiter.

C'est tout.

M. LE MAIRE.- D'accord, merci beaucoup. Qui veut encore prendre la parole ? Monsieur Touzeau-Menoni, si cela vous démange, vous levez le doigt, vous appuyez sur le bouton et je vous donnerai la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous avez des tickets restaurant ? Parce que cela m'intéresse.

M. LE MAIRE.- C'est terminé ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Non, ce n'est pas terminé.

M. LE MAIRE.- L'opposition ne demande plus la parole, merci. Donc je vais répondre...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Non, ce n'est pas terminé.

M. CONSTANT.- Trop tard !

M. LE MAIRE.- Ah, je me disais... vous voyez, je commence à vous connaître, c'est pour cela que je préfère prendre les devants et vous poser la question : voulez-vous poser une question ? Allez-y, Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je trouve qu'il y a beaucoup d'autosatisfaction. Quand je prends, par exemple, votre tract de campagne de 2000 où l'on annonce un centre culturel que l'on n'a toujours pas vu...

M. CONSTANT- [Hors micro] En 2000, il y a 20 ans ?

M. TOUZEAU-MENONI- On nous annonce la création d'une nouvelle station d'épuration...

M. LE MAIRE- C'est celui de 2000, c'est bien noté...

M. TOUZEAU-MENONI- Oui, je suis en train de lire.

M. LE MAIRE- C'est bien ce que vous dites : en 2000 ?

M. TOUZEAU-MENONI- Oui, en 2000 ; c'est le tract de campagne. Il y a énormément de choses...

M. LE MAIRE- Et en 1995, qu'est-ce que je disais ? Rappelez-moi.

M. TOUZEAU-MENONI- Vous me coupez la parole, c'est bien parti.

M. LE MAIRE- Non, mais rappelez-moi !

M. TOUZEAU-MENONI- Vous mettez un certain temps à faire les choses.

M. LE MAIRE- Qu'est-ce que vous voulez ? On est moins rapide que vous. Voilà, vous êtes dans l'opposition...

M. TOUZEAU-MENONI- Vous êtes extraordinaire, vous avez créé 1 800 emplois au Polygone et 1 500 ou 1 400 à Cagnes. Avant, il n'y avait personne, ces gens ne travaillaient pas. Je vous trouve un peu péremptoire, un peu démagogue.

M. LE MAIRE- Vous cassez les thermomètres, continuez.

M. TOUZEAU-MENONI- Les tickets restaurant, c'est une question de choix...

M. LE MAIRE- Regardez les réseaux sociaux.

M. TOUZEAU-MENONI- Comme le disait M. Perez : en effet, vous avez pu payer, vous avez trouvé les marges pour payer. Trouvez donc ce qu'il faut ! Le tramway est aussi annoncé en 2000. Ce n'est pas moi, c'est vous, c'est écrit là et rien n'est fait.

M. LE MAIRE- Remontez à 1995, s'il vous plaît, cela m'intéresse.

M. TOUZEAU-MENONI- La culture à Cagnes, 1960. C'est votre tract !

M. LE MAIRE- Vivez en dehors des réseaux sociaux, atterrissez ! Vous êtes en 2024, en 2024 ! Vous n'êtes pas en 2000 !

M. TOUZEAU-MENONI- Monsieur le Maire, ce sont vos mémoires que je suis en train de lire.

M. LE MAIRE- On parle des orientations ! Allez-y, parlez des orientations ! J'écoute !

M. TOUZEAU-MENONI- Je vous trouve satisfaisant, comme cela a été dit, c'est très laconique, mais nous verrons le budget.

Je répète, pour cette histoire de personnel, que l'on attend ces tickets restaurant et que c'est une affaire de choix. J'ai bien compris que votre personnel vous coûtait cher ; c'est ce que vous avez dit il y a un an lors des vœux. Par contre, vous ne pouvez rien sur l'augmentation de l'État, ça, c'est imposé, on l'a bien compris.

Maintenant, vous êtes la majorité, vous faites vos choix. Nous n'avons pas les mêmes, forcément. C'est tout !

M. LE MAIRE- Voilà ! Ça, je le comprends.

M. TOUZEAU-MENONI- Je vous rappelle que vous avez dit des choses que vous n'avez pas faites, et 25 ans pour faire une station d'épuration ou les Tuilières, c'est un peu beaucoup. Le centre culturel, je pense que les Cagnois l'attendent.

M. LE MAIRE- Très bien.

M. TOUZEAU-MENONI- On les voit arriver doucement.

M. LE MAIRE.- Très bien.

M. CONSTANT.- Après vous vous plaindrez qu'il y a des travaux.

M. LE MAIRE.- À côté, votre collègue se plaint qu'il y a des travaux. On se demande pourquoi l'on fait des travaux.

Mme PIRET.- [Hors micro] Des travaux qui traînent !

M. LE MAIRE.- On est tellement lent. D'un côté, on se plaint que l'on ne fasse pas les travaux ; de l'autre côté, on se plaint que l'on fasse les travaux. Mettez-vous d'accord et tout ira bien.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- C'est ça, l'opposition !

Je vais donner la parole à M. Toscano qui me l'a demandée.

M. TOSCANO.- Mes chers collègues, j'entends bien tout ce que vous dites, mais il y a des choses qui me choquent. La première est que vous vous plaignez des travaux, vous vous plaignez du budget, de l'argent que la commune n'a pas. En effet, la commune a un budget à l'équilibre et peut-être qu'elle a traîné sur le centre culturel – il n'y a pas de problème sur cela –, mais peut-être qu'il y a eu, comme M. le Maire l'a dit, des priorités qui ont été faites pour les Cagnois, pour les gens dans la commune, nos employés communaux.

Vous préférez peut-être des travaux continus, parce que vous vous plaignez, mais encore plus de travaux, encore plus de dettes. Il faudrait peut-être réviser un peu vos calculs. À mon avis, en mathématique, ce n'est pas trop ça chez vous. Prenez vos calculatrices, regardez comment l'on fait un budget de ville, regardez comment l'on peut étudier un budget de ville. Après, vous demanderez au maire si, en effet, avec les budgets restant, l'argent restant, on peut faire des travaux.

Prenez le temps d'étudier un budget, prenez le temps de regarder ce qui est fait dans les autres communes, regardez comment l'on gère une commune avant de parler de travaux continus et d'argent.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Toscano.

Je fais remarquer aux observateurs – il y en a ici, complètement neutres – que lorsque l'on parle des orientations budgétaires 2024, l'opposition va me chercher un dossier de 2000 (il n'y a jamais qu'un quart de siècle !) pour me dire : « ah, mais... » On est dans les orientations budgétaires de 2024, et vous me parlez de Mathusalem. Pourquoi pas ? Vous auriez pu dire, si vous aviez lu attentivement, que l'on avait même prévu – n'est-ce pas, Roland ? –, une nouvelle mairie, et on ne l'a pas faite. Vous rendez-vous compte, Madame Piret ? On n'a pas fait la nouvelle mairie dans laquelle vous auriez eu le bureau de la première adjointe. Voilà, et vous râlez !

M. CONSTANT.- C'est l'opposition qui nous l'a demandée.

M. LE MAIRE.- Et l'on n'a pas fait le bureau de Mme Piret. C'est dommage pour Mme Piret, c'est pour cela qu'elle n'est pas contente.

M. CONSTANT.- À la place du centre culturel, contre l'autoroute.

M. LE MAIRE.- On n'a pas fait la mairie, tout simplement parce que l'on n'est pas démagogues.

Pour rejoindre ce que dit M. Dolciani, quand il y a eu le transfert de certaines compétences et de certains agents à la Métropole, on aurait pu, en effet, continuer sur la lancée telle qu'elle avait été prévue en remontant pourquoi pas en 1995, et se dire : « tiens, on avait prévu une nouvelle mairie ». Les circonstances ont changé : les métropoles n'existaient pas 1995 (on ne savait même pas comment cela s'écrivait). Ensuite, on a eu toute une série de changements. Je ne vous parle pas de l'Ukraine, vous n'en avez pas entendu parler ; je ne vous parle pas de la Covid, vous ne savez pas ce que c'est. Moi, oui ! Je gère, et je ne gère pas sur les réseaux sociaux. Je gère à la

réalité, comme dit M. Toscano, avec des budgets et ils ne nous permettent pas de faire la nouvelle mairie.

On pourrait faire la nouvelle mairie, mais alors on ne ferait plus rien à côté. C'est là que l'on contentera Mme Piret : il n'y aura plus de travaux. Voilà pourquoi discuter des projets de l'an 2000 au moment où l'on parle des orientations 2024 me paraît complètement surréaliste.

Je vous ai dit, Monsieur Perez, que le plan de circulation... je voudrais que cela soit noté, j'en fais un découpage que je vous donnerai en main propre pour que vous m'entendiez : une fois, deux fois, trois fois, j'ai expliqué que le plan de circulation accompagnerait le tram parce que le tram entraînerait des modifications des flux de circulation, comme on le voit à Nice, Rennes, Nantes et Lille. Ce plan de circulation est donc dépendant du tram qui est décalé dans le temps : combien, Monsieur, a-t-on dépensé pour la Covid ? Combien a-t-on dépensé au niveau de la Métropole ? C'est une bonne question.

On a dépensé 100 M€ pour la Covid, ce n'était pas prévu, personne ne l'avait prévu. On a dépensé 220 M€ pour Alex et Aline. J'en suis à 320 M€ qui sont sortis de la Métropole alors que ce n'était pas prévu dans les budgets.

On peut être démagogue et annoncer que demain on « rase gratuitement ». Continuez à faire de la démagogie. Nous, on gère la réalité et l'on dit la vérité aux Cagnois. Ce qui me rend très fort, dans ma tête au moins, c'est que je n'ai pas envie de balader les gens. Si j'ai l'argent, je fais et je suis le plus heureux, y compris la mairie. Quand on voit dans quelles conditions on travaille, on peut espérer faire la mairie ; on aimerait, ne serait-ce que pour le personnel, mais l'on n'a pas les moyens ou alors, on ne fait rien d'autre.

Je voudrais que vous atterrissiez un peu et que vous soyez réalistes. Vous l'êtes dans votre propre budget. Si vous avez gagné 100 et que vous dépensez 110, vous verrez ce qui se passe. J'ose espérer que vous ne dépensez pas 110, sinon c'est la Banque de France qui vous rattrapera, pas Louis Nègre.

On est en effet tous ensemble pour essayer de gérer avec l'argent que l'on a. C'est vrai, Monsieur Dolciani, que je n'ai pas rajouté dans la douloureuse les 2,5 M€ de masse salariale parce que je sais, au centime près, combien je vais payer en plus en 2024. Je sais quel est l'arrêté de carence, là aussi, très précisément, mais les droits de mutation de l'année 2023 ne sont pas encore évalués et j'attends que l'on me dise combien. Après, on aura une prévision pour le budget 2024. On a tous vu, comme vous, ce qui s'est passé au Conseil départemental. Qu'est-ce qui s'est passé ? Ils ne sont pas démagogues au Conseil départemental ; chez eux, deux plus deux font quatre. Ils ont regardé et ont vu l'effondrement du droit de mutation qui était une importante source...

Je parle du Conseil départemental et la vice-présidente arrive, c'est bien organisé à Cagnes.

Mme POPY.- [Hors micro] Veuillez m'excuser, j'étais en conseil d'administration.

M. LE MAIRE.- Madame Papy, vous avez donc constaté que les droits de mutation s'effondraient et le Conseil départemental en a tenu compte. Qu'est-ce qu'il a fait ? Il a sabré dans ses budgets de dépenses. Il aurait pu faire, lui aussi, de la démagogie, mais il n'en a pas fait. J'ai regardé le budget et il a fait en sorte qu'il ne dépense pas plus que ce qui rentrait. Cela me paraît être une gestion en bon père de famille, et tant que je serai maire, je m'opposerai à la démagogie de certains d'entre vous. Je continuerai à faire une gestion en bon père de famille à laquelle je tiens parce qu'encore une fois, j'ai des comptes à rendre, et notamment aux contribuables locaux.

Ensuite, Monsieur Dolciani, je vous ai répondu. Bien sûr que cela induira... je pouvais rajouter aux 4,5 M€ entre 400 000 et 500 000 € ; cela fera 5 M€ de recettes en moins.

Quant à saisir l'AMF, qu'est-ce qu'elle attend ? Mais qu'est-ce qu'elle attend ? On fera un recours.

S'agissant de l'information pour permettre aux citoyens d'avoir des renseignements sur les logements, Mme Palazzetti peut répondre.

Mme PALAZZETTI.- Merci, Monsieur le Maire.

La question était sur les permanences de l'ANAH, Monsieur Dolciani ?

M. DOLCIANI. - [Hors micro] Ce n'était pas une question. C'est demander à la Métropole, qui finalement a la compétence, de mettre en place une vraie politique pour développer le conventionnement des logements avec l'ANAH pour récupérer une partie des logements vacants, mais aussi des logements classés en passoires thermiques. Je vous disais que cela a évolué ces derniers jours : les moins de 40 m² sont sortis, en même temps eux, non plus, ne le ne savent pas.

Pour pouvoir faire tous ces travaux, puisque l'on parle de rénovation énergétique, il faut passer par un accompagnant MaPrimeRenov'. À ce jour, sur le département (un million de personnes – on est tous d'accord là-dessus), il y a quatre accompagnateurs pour MaPrimeRenov' ; c'est-à-dire qu'en l'état actuel des choses, MaPrimeRenov' ne peut pas fonctionner et que l'on va se retrouver avec, dans le département, des dizaines de milliers de logements de plus de 40 m² classés en passoires thermiques et donc des logements que l'on n'arrivera pas à remettre sur le marché.

Si, malgré tout, on essaie de faire comme cela a été fait à Grasse et, je crois, à Vence et Vallauris (ce n'est pas sur la Métropole), peut-être que l'on arriverait à les remettre sur le marché. On n'en fera pas des milliers, mais en l'état actuel des choses et des demandes pour que les gens puissent se loger sur le département et la commune, si l'on arrive à sortir 200, 300 ou 400 logements, ma foi, il vaut mieux les prendre que les laisser sachant qu'en plus, ce ne sont pas de nouvelles constructions. Cela peut paraître bizarre de ma part de dire cela, mais moi qui travaille dans l'immobilier, que je travaille dans l'ancien ou dans le neuf, je travaille tout de même, donc cela ne me dérange absolument pas. Je ne recherche pas la construction neuve...

Je cherche à titre professionnel... la surélévation, c'est un grand coup de communication sur la Métropole avec les fameuses 4 500 ou 5 000 zones identifiées. Dans la réalité, si l'on arrive à 7 ou 8, ce sera le bout du monde parce qu'économiquement, cela ne tient pas par rapport à la mise en place d'une vraie politique de conventionnement avec l'ANAH...

Mme PALAZZETTI. - En effet, l'ANAH est en train de développer de plus en plus de dispositifs de réhabilitation de logements anciens vers les logements conventionnés. MaPrimeRenov' est consacrée à une certaine catégorie de population : les propriétaires avec des revenus modestes ; il y a tout de même des conditions particulières.

Toutes ces questions font partie des travaux qui sont travaillés avec la Métropole et les autres partenaires dans le cadre de l'Observatoire du logement. On est en train de faire un travail, on avance assez bien. On aura prochainement une réunion pour faire certaines propositions. En effet, l'ANAH est une des solutions, mais ce n'est pas la seule parce qu'il faut que les propriétaires soient d'accord, que les revenus correspondent au barème, que la réhabilitation puisse se faire vers le logement conventionné pour remettre sur le marché les logements vacants. C'est un travail que l'on mène avec la Métropole de manière très serrée, mais qui se fait naturellement du fait du besoin de logements qui est tellement probant que l'on cherche d'autres pistes, mais qui ne sont pas évidentes à appliquer et à absorber ; elles ne pourront de toute façon pas absorber l'ensemble des demandes de logements, malheureusement. C'est du gagnant-gagnant pour tout le monde si cela peut se faire. Ce que met l'État en place et l'Agence nationale reste certainement à améliorer, en effet.

M. LE MAIRE. - Très bien, merci. Voilà ce que l'on pouvait répondre.

Monsieur Gaggero.

M. GAGGERO. - Monsieur le Maire, merci. Je voulais préciser : Monsieur Dolciani, vous avez parlé de permanence et d'accompagnement et, à la demande de M. le Maire, avec la Métropole, nous avons mis en place un cycle de permanence avec notamment M. Bezzina. Il y a eu un certain nombre de permanences ; on continue et l'on poursuit. Ces permanences se font en fonction de la demande : trois personnes venaient pour renseigner sur toutes les aides et dispositifs d'isolation.

M. LE MAIRE. - Parfait, merci.

M. DOLCIANI. - En effet, ce monsieur était venu là, en Conseil municipal, je m'en souviens très bien et je lui avais posé la question : combien avez-vous d'agents pour la Métropole ? Ils sont trois, si cela n'a pas changé, donc c'est un peu compliqué pour 550 000 habitants.

Quand on regarde finalement ce qui fonctionne – parce que c'est ce qu'il faut regarder – autour de nous : qu'est-ce qui fonctionne et où est-ce que cela fonctionne ? À Grasse, cela fonctionne ; ils ont créé une SEM, je l'ai déjà dit, parce qu'il n'y a pas le choix. Ils mettent les budgets, mais dans le centre historique de Grasse – je ne sais pas si vous connaissez –, il y a 20 ans, on n'entrait pas ; c'était une catastrophe. Aujourd'hui, il y a encore des quartiers où c'est compliqué, où il faut travailler le matin parce que l'après-midi, on embête les dealers et donc cela pose problème et se finit souvent mal.

Il n'empêche qu'ils sont en train de faire revivre le centre-ville historique de Grasse ; ils ont cette SEM qui est connue et reconnue avec des agents formés. Ils n'ont pas la chance d'avoir la Métropole – il faut le noter parce que je le dis rarement – et malgré tout, ils y arrivent. Ils ont commencé à faire le travail il y a plus de 20 ans aujourd'hui et ils étaient seuls. Ils faisaient avec leurs petits moyens – à l'époque, je crois que c'était M. Leleux le maire –, ils l'ont fait petit à petit, mais ils l'ont fait.

Quand la Métropole annonce trois agents pour s'occuper de cela, autant ne rien faire. Par contre, si l'on dit que l'on veut le faire, il faut le faire et mettre des moyens pour pouvoir avancer. Le conventionnement ANAH, c'est quelque chose d'intimiste, pourtant cela peut fonctionner sur certaines typologies. Je reviens à mon exemple de Grasse : ils vont taper aux portes. Pour réussir à rénover et à remettre sur le marché des logements, qui sont décomptés de leur contingent de logements sociaux, des agents vont taper aux portes. C'est un travail de Titan, mais ils le font et ils y arrivent.

Mme PALAZZETTI. - Grasse bénéficie de la politique de la ville, me semble-t-il, donc l'échelle n'est quand même pas la même et ils ont un sujet : le centre historique. Pour faire de la réhabilitation, il faut avoir du bâti à réhabiliter. Voilà, ce n'est pas notre cas.

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas notre cas.

M. DOLCIANI. - Ce n'est pas notre cas sur certains sujets...

Mme PALAZZETTI. - C'est plus facile de taper aux portes parce que toutes les portes sont les mêmes ; tout est à réhabiliter.

M. DOLCIANI. - Je suis d'accord, mais avec la réforme sur les DPE, les logements qui deviendront vacants sont malheureusement des milliers.

Mme PALAZZETTI. - Comme vous comparez Grasse...

M. DOLCIANI. - Je compare avec des choses qui fonctionnent...

Mme PALAZZETTI. - ...parce que c'est un exemple qui est tellement naturel, spécifique. Il y a des communes comme le vieux Vence qui ont été réhabilitées parce qu'il y a le sujet pour le faire. Forcément, on augmente la capacité à loger. La réhabilitation dans le diffus, notamment à Cagnes-sur-Mer, n'est pas si simple. Comme on l'a dit, et on le redira lors des travaux de l'Observatoire du logement, il faut l'accord des propriétaires, donc on y travaille. On l'avait dit, Monsieur le Maire l'a proposé, on travaille sur ces sujets et l'on rendra à la population et aux membres de l'Observatoire les travaux, les possibilités que l'on a et les orientations que l'on peut prendre avec les partenaires, l'État, la Métropole qui sont relativement présents à toutes nos réunions.

M. DOLCIANI. - J'en profite, Monsieur le Maire : vous m'aviez aimablement invité à venir à cette commission, mais je n'ai jamais reçu l'invitation.

Mme PALAZZETTI. - Oui, mais vous savez pourquoi.

M. DOLCIANI. - Non.

Mme PALAZZETTI.- Si, je vous l'ai dit, mais l'on en reparlera ; ce n'est pas que l'on ne veut pas, il y a des règles : c'est limité aux membres de la commission municipale du logement – des règles ont été établies – et aux personnes représentant les administrations.

M. LE MAIRE.- Un problème légal ?

Mme PALAZZETTI.- Oui, c'est un problème de choix de membres. C'est une décision : on a choisi qui était à l'Observatoire et l'opposition a choisi qui la représentait.

M. LE MAIRE.- Très bien, j'écoute. On en reparlera peut-être.

M. TOUZEAU-MENONI.- Ce qui n'empêche pas d'inviter les gens.

M. LE MAIRE.- Cela dépend des circonstances et du type de commissions dans lesquelles on peut éventuellement inviter des gens, mais il faut le faire quand on maîtrise vraiment le sujet. Cela serait dommage que les travaux de cette commission soient torpillés parce que l'on nous dira : « ce n'est pas comme cela que vous devez faire ». J'entends le message, et je voudrais que l'on regarde, y compris sur le plan légal, ce que l'on peut faire.

Là encore, la philosophie qui est la nôtre est d'essayer de trouver, on avait parlé du logement vacant il fut une époque. Je trouve que ce sont des pistes, en effet. J'ai dit tout à l'heure que l'on connaissait le logement vacant, on savait le logement vacant à Cagnes-sur-Mer, et par rapport à d'autres villes, la moitié de certaines villes à côté de chez nous, mais il faut tester les différentes pistes. Cela ne me pose pas de problème, au contraire, je dis que c'est bien.

À nous de voir, dans la commission du logement, où l'on en est du logement vacant, et du logement tout simplement. Pour moi, ce n'est pas l'Observatoire du logement vacant, je l'ai toujours dit. C'est une piste, mais il y a le logement des DPE ; aujourd'hui, il y en a 150 000 qui reviennent dans le droit, mais c'est reculer pour mieux sauter. Qu'est-ce que l'on peut faire ?

J'entends deux choses : la première, c'est qu'en effet – je connais sans doute moins Grasse que vous, mais il m'arrive d'y aller et de regarder –, nous n'avons pas l'équivalent du Vieux Grasse chez nous (heureusement d'ailleurs). Nous n'avons pas l'équivalent, c'est totalement différent.

Quand on cherche chez nous des immeubles de logements squattés, abandonnés (ou presque) avec du mal-logement, il n'y en a pas beaucoup. On en avait deux, on les a récupérés et l'on en a fait du logement de qualité. Ce n'est pas la même chose.

Par contre, je retiens que la façon de procéder, en allant taper aux portes – dès lors que l'on aura identifié à peu près les portes –, peut être quelque chose qu'il faudrait envisager, ne serait-ce que pour se dire qu'il y a très peu de portes à Cagnes-sur-Mer qui méritent que l'on aille y taper.

Si l'on se met tous les deux dans la rue... Je regarde, moi aussi, et les vieux bâtiments, on en a au Haut-de-Cagnes, mais il y a très peu de logements vides, au sens propre. Les logements que l'on avait dans la rue Bérenger, on les a récupérés. Pourquoi ne pas aller taper un peu plus aux portes ? Cela ne me déplairait pas, et demander à la Métropole – même s'ils ne sont pas très nombreux – d'aller taper aux portes, mais pas une porte après l'autre (on n'est pas Grasse) : il faut cibler les immeubles dans lesquels on a peut-être une petite chance, il faut faire un travail préalable d'identification des immeubles où l'on va taper. Si l'on tape aux immeubles qui viennent d'être construits, ce n'est pas la peine.

Je crois que j'ai répondu à toutes... Oui, Monsieur, allez-y, je vous ai donné la parole, non ?

M. PEREZ.- Monsieur Nègre, j'ai un avis d'appel public à la concurrence qui date du 30 août 2023 concernant le pumphack où l'enveloppe des travaux est de 350 000 € HT. C'est cela ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas.

M. PEREZ.- Vous aviez l'air de ne pas savoir.

M. LE MAIRE.- J'ai entendu votre chiffre.

M. PEREZ.- 350 000 € HT.

M. LE MAIRE.- Oui, j'attends, j'attends. Après les estimations au pifomètre, j'attends les réalités du terrain. D'accord ? Je ne vends la peau des ours qu'après les avoir tués, voilà ! Ce qui me permet de tuer les ours.

M. PEREZ.- Vous avancez un appel d'offres à 350 000 € : vous pouvez avoir un montant inférieur, mais si l'on vous demande 500 000 €, que ferez-vous ?

M. LE MAIRE.- On verra, on peut déclarer l'infructuosité de l'appel d'offres, tout dépend. Il y a très peu d'expériences de « pumtrackistes » sur le département ; il y en a très peu qui ont le métier, l'expérience et les références. Je suis un homme prudent, contrairement à vous qui êtes un homme audacieux avec l'argent des autres. Moi non : je vérifie. Le jour où j'aurai un projet stabilisé, je vous en reparlerai, il n'y a aucun problème. Je vous dirai quand j'aurai stabilisé le projet parce qu'il peut varier de manière assez considérable.

M. PEREZ.- Vous donnez ce chiffre dans l'enveloppe, c'est que vous avez quand même des renseignements...

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr. Il y a quelques détails à régler avant.

M. PEREZ.- Vous avez l'air de ne pas trop connaître...

M. LE MAIRE.- Il y a peut-être une canalisation stratégique dessous, enfin des choses... Ah oui, on en est là.

M. PEREZ.- Avec de l'eau de mer.

M. LE MAIRE.- Je ne crois pas, mais peut-être avec une autre chose encore plus délicate que de l'eau de mer ; j'en suis là. Vous voyez la prudence avec laquelle je réponds à votre question : je dis que j'attends d'avoir fait une estimation très réaliste du coût qui pourrait être le nôtre avant de pouvoir répondre à la question, voilà.

M. PEREZ.- Nous verrons.

M. LE MAIRE.- Merci.

Chers amis, je dois vous demander de prendre acte ou pas. Qui ne prend pas acte ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte, donc prenons acte.

On va peut-être, si vous le permettez... oui, j'ai compris, on va accélérer, mais c'est l'opposition qui m'arrête ; la majorité ne m'arrête pas, elle a faim et vous savez qu'un ventre affamé n'a pas d'oreilles ! Elle me pousse la majorité !

[Rires.]

2. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE CDC HABITAT SOCIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 23 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 22 CHEMIN DES PRESSES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un programme situé 22 chemin des Presses, comportant 75 logements, la société CDC HABITAT SOCIAL va procéder à l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 23 logements sociaux soit :

- 16 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 7 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

A ce titre, CDC HABITAT SOCIAL sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 2 349 907 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition des 16 logements PLUS et des 7 logements PLAI.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, CDC HABITAT SOCIAL consent à la commune, sur les 23 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, la réservation de 20 % du nombre de logements acquis avec la garantie de la commune, soit 5 logements réservés dans ce programme qui viennent s'ajouter aux 3 logements au titre de la subvention à venir, soit 8 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 349 907 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°150293 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 349 907 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société CDC HABITAT SOCIAL à hauteur de 100 % des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°150293, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE LOGIS FAMILIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION "NATUREA", SITUEE 72 ROUTE DE FRANCE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans un immeuble situé 72 route de France, réalisé par la société ICADE PROMOTION et comportant 113 logements, la société LOGIS FAMILIAL sollicite une subvention de la commune pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 34 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 10 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 18 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 6 logements relevant du prêt locatif social (PLS).

Afin d'équilibrer le financement de cette acquisition, la société LOGIS FAMILIAL a sollicité de la commune une subvention foncière de 218 400 €, portant uniquement sur les logements PLAI et PLUS.

A ce titre, la commune sera attributaire d'un contingent de 3 logements, auxquels il faut ajouter 7 logements réservés au titre de la garantie d'emprunt à venir, soit 10 logements dans l'ensemble du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 218 400 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société LOGIS FAMILIAL, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

SECURITE

4. ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILITE DES RESIDENTS DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

Question retirée

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

5. REHABILITATION ET RECONSTITUTION DU CHEMIN DES TREIZE DAMES – DEMANDE DE RECONSTITUTION DES ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Question retirée



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- Je rappelle qu'il s'agit d'établir, entre Villeneuve-Loubet et Saint-Laurent-du-Var, cette jonction du chemin des Treize Dames. Nous avons obtenu des accords amiables ; il nous reste un noyau dur. Dans ces conditions, nous devons faire une déclaration d'utilité publique pour aboutir un jour à ce chemin des Treize Dames qui nous rappellera que nous avons une histoire, que cette histoire est, non pas frivole, mais montre bien que nous avons déjà à l'époque des gens qui traversaient le département, voire la commune.

Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie, Madame Utrago.

Mme UTRAGO.- Vous parlez de la réhabilitation du chemin des Treize Dames et vous dites qu'une partie est interrompue, notamment entre le Vallon des Vaux et le chemin de la Maure. C'est normal, là, se trouvent des propriétés privées ; ce sont ces mêmes propriétaires qui ne veulent absolument pas qu'on leur fasse une expropriation pour faire passer ce chemin.

Vous parlez d'un tracé historique de 1888. Quelles preuves a-t-on de ce tracé puisque ce n'est pas joint au dossier ? Les propriétaires en question m'ont montré un document que je ne suis pas autorisée à vous montrer. Ils vous le montreront eux-mêmes quand ils le souhaiteront ou en justice puisque cela risque de partir comme ça, mais je l'ai vu. C'est un document antérieur à 1888 et qui montre que le tracé passe beaucoup plus au nord. Ces mêmes propriétaires pensent - je suis désolée, Monsieur Songy, je n'ai rien contre vous - que vous avez modifié le tracé pour éviter la propriété de M. Songy. Comme je vous dis, je n'ai rien contre vous, je ne fais que...

Ils vous ont écrit à plusieurs reprises pour vous demander de modifier ces choses-là. Vous avez d'ailleurs parlé, dans votre dossier, de trois versions : une version zéro, que vous avez étudiée où vous laissez les choses en l'état ; une version 1 où vous mettez le passage plus au nord ; et la version 2 que vous souhaitez peut-être privilégier, mais qui entraînerait des frais conséquents pour la commune.

Sur les frais pour réhabiliter ce chemin, qui est un chemin quand même très peu fréquenté, dangereux, une partie centrale s'est effondrée, vous mettriez 378 000 € pour faire les travaux. Ensuite, il vous faudrait payer une expropriation que vous notez à 28 000 €, mais qui sera forcément revue à la hausse, plus les frais de procédure.

Je vous demande de conserver la version 1 ou la version zéro qui sont beaucoup moins coûteuses. Par contre, pour cette somme que vous alliez déboursier, j'ai tout à fait ce qu'il faut faire avec cet argent : des pavés de la place De Gaulle, Monsieur, sont très mal posés ; des personnes âgées tombent régulièrement à ces endroits et finissent à la grande pharmacie de Provence, parce qu'elles se blessent notamment à la tête ; on me l'a rapporté à plusieurs reprises. Monsieur, ne reprenez surtout pas le même carreleur parce qu'il a mal fait son travail, mais je pense qu'il faudrait reprendre cette portion.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE.-Merci, Madame.

Oui, Monsieur Songy.

M. SONGY.- Il semble que j'ai été mis en cause. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit. Je n'ai jamais été contacté par des riverains, si ce n'est des bruits de couloir qui sont du domaine de la calomnie qui pourraient d'ailleurs se terminer en justice. Si les allégations dont vous parlez m'arrivent par écrit, je pense que j'irai en justice.

La Ville de Cagnes-sur-Mer, il y a quelques années, alors que je n'étais pas élu et que je venais de faire l'acquisition d'un terrain, m'a demandé à l'époque si j'étais d'accord pour qu'un tracé envisageable passe sur ma propriété. J'ai donné mon accord ; j'en ai les preuves écrites. Il semblerait que, sur les différents riverains concernés, j'étais le seul à avoir donné mon accord ; un certain nombre des autres riverains s'étant opposés, en particulier parce qu'ils craignaient le

risque d'incendie au fond d'un vallon. Voilà la vérité. Si des personnes colportent des vérités autres, je suis prêt à aller en justice contre elles.

Mme UTRAGO. - C'est votre droit.

M. SONGY. - C'est de la calomnie et de la diffamation, donc j'attends qu'ils m'écrivent, j'attends qu'ils viennent me le dire avec des traces écrites.

Mme UTRAGO. - Par contre, concernant le chemin, c'est quand même un chemin étroit, escarpé, dangereux et qui passe à un endroit où il y a eu un incendie important. Est-ce que l'on ne devrait pas abandonner tout simplement ce projet ?

M. LE MAIRE. - Bien, très bien. Mme Gorzegno me demande la parole, je la lui donne.

Mme BRUNELLI-GORZEGNO. - Merci, Monsieur le Maire. Je me permets d'indiquer que j'ai fait une petite recherche, qui a duré quand même quelque temps, sur l'historique de ce chemin. Mme Utrago est peut-être allée aux archives pour prendre toutes les dispositions de ce chemin dont elle parle.

Mme UTRAGO. - [Hors micro] Non, ce sont les riverains...

Mme BRUNELLI-GORZEGNO. - Je l'ai fait et, de surcroît, je suis allée au contact de la population qui est sur le chemin des Treize Dames en partant du chemin de la Gaude jusqu'au bout. J'ai une pétition, que vous devez avoir, Monsieur le Maire, d'un nombre conséquent de riverains qui réclament que le chemin des Treize Dames soit ouvert.

En effet, il y a peut-être un tracé qui est escarpé et qui est compliqué. Nous avons la chance d'être dans la Métropole, donc je suppose que M. le Maire a vu avec la Métropole différentes possibilités de rouvrir ce chemin. Je pense que ce serait un plus pour la ville de Cagnes d'avoir vraiment quelque chose qui est historique, qui rejoint Villeneuve-Loubet à Saint-Laurent-du-Var.

C'est donc quelque chose de positif et c'est bien d'aller dans ce sens.

M. LE MAIRE. - Merci.

M. TOSCANO. - Monsieur le Maire, je me permettrai de rajouter une petite chose. Quand on lance des dossiers comme cela – je pense que je me suis répété un nombre incalculable de fois depuis que je suis arrivé au Conseil municipal –, il faut prendre ses dispositions. Quand on commence à raconter des choses dont on n'est même pas au courant légalement, que l'on ne prend pas de dispositions légales ni ne se renseigne de manière légale, on devrait rester à sa place, prendre le temps de le faire et ne pas écouter, comme disait M. le Maire, les petits ragots de Facebook ou de ce que vous voulez. Les réseaux sociaux, c'est beau, mais à un moment donné, il faut entendre la légalité des choses et se référer à la légalité des choses. Cela commence à être usant de perdre du temps bêtement pour des choses comme ça.

[Applaudissements.]

Mme UTRAGO. - [Hors micro] Je voudrais répondre à M. Toscano parce que, là, il me fait passer pour quelqu'un de stupide.

M. LE MAIRE. - Allez, répondez.

Mme UTRAGO. - [Hors micro] J'ai eu un dossier, Monsieur.

M. LE MAIRE. - Attendez, je vous donne la parole, sinon Mme la sténotypiste ne peut pas enregistrer.

C'est Mme Utrago qui a la parole.

Mme UTRAGO. - Monsieur Toscano, je ne regarde pas les réseaux sociaux parce que j'ai autre chose à faire. Ça, c'est la première des choses.

On m'a remis un dossier, j'ai étudié des documents. On m'a montré, et c'était de mon devoir de vous dire, qu'il y a un document qui date d'avant 1888 que je ne suis pas autorisée à vous donner, que j'ai lu – vous me faites confiance ou pas, ça, c'est votre problème – et qui montre que ce tracé

est plus haut. C'est un dossier que j'ai étudié. Je ne suis pas allée sur les réseaux sociaux pour voir les ragots des uns des autres. Je me suis rendue sur place, je suis allée voir les riverains. Je ne suis pas quelqu'un qui a l'habitude de parler pour ne rien dire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame. Je donne la parole à M. Perez.

M. PEREZ.- Il y a effectivement un deuxième problème : l'ouverture de ce chemin sur le chemin de la Maure au niveau de grands virages. Je ne sais pas si vous avez été sur place, mais c'est très dangereux à ce niveau. Des piétons vont sortir sur le chemin de la Maure, il n'y a pas de trottoir, il n'y a rien. Les voitures roulent à une allure folle puisque même un riverain a mis un écriteau : « attention ! 50 km/h », etc. On risque des accidents en sortant du chemin de la Maure, c'est très dangereux !

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Merci, Monsieur le Maire. Pour moi, c'est un projet vraiment passionnant, et je vous le dis comme je le pense. Vous le savez – vous vous en rappelez ou pas –, depuis 2020, nous demandons la réouverture des chemins communaux de Cagnes-sur-Mer afin de pouvoir proposer et développer des randonnées piétonnes et urbaines en sites naturels et sécurisés.

Pour rappel, nous avons déjà demandé de procéder à la réouverture et à l'entretien du chemin du Puy, du chemin de Peyre Long, de l'ancien chemin de Cagnes-sur-Mer du Cagnosc, de la partie du chemin des Treize Dames reliant l'Hubac à l'avenue de Verdun où toute une partie a été renouvelée l'année dernière, si je ne me trompe pas, ou il y a un an et demi. En tout cas, il n'y a pas longtemps.

La réouverture complète du chemin des Treize Dames, impraticable dans sa partie allant du Vallon des Vaux au chemin de la Maure, permettrait de finaliser un itinéraire pédestre de grande qualité, mais aussi, aux habitants des collines, de rejoindre les quartiers inférieurs à pied sans prendre leur véhicule. Nous avons tous souvenir de la crise sanitaire où nous recherchions à circuler autour de chez nous sur des itinéraires qui n'étaient pas forcément existants.

D'un point de vue historique, une question subsiste cependant puisqu'un chemin des Treize Dames existe actuellement à la sortie de la Serpentine, sur l'avenue Marcel Pagnol à La Gaude pour rejoindre l'extrémité du chemin de la Maure, seulement 1,2 km plus haut que la sortie envisagée dans la variante 2. Pour le coup, cela rejoindrait ce que Mme Utrago a annoncé.

Si nos recherches au cadastre, puisque l'on s'est quand même un peu penché sur l'histoire... je ne sais pas si des gens dans la salle ont déjà fait la totalité des 7,5 km du chemin des Treize Dames, mais c'est à faire. Personne ne connaît et c'est vraiment très sympa à faire.

Si nos recherches au cadastre nous ont effectivement permis de retrouver le tracé que vous proposez en version 2, la présence d'une portion entièrement refaite et praticable sur la commune de La Gaude peut poser question sur le tracé historique et ses variantes au fil des siècles. Il serait bon de continuer les recherches historiques sur ce point en soumettant, pourquoi pas, ce sujet à des étudiants en histoire ou en géographie (j'ai un petit peu de mal à identifier exactement).

Ce qui est sûr, c'est que le chemin des Treize Dames a évolué au fil des siècles – je ne me rappelle plus l'année de sa création –, et la V2 correspond à un instant T ; d'autres tracés peuvent exister. Je ne sais pas si vous la connaissez : quand on est au Domaine de l'Étoile, il y a une parallèle à l'avenue Marcel Pagnol qui fait 3 mètres de large ; c'est le chemin des Treize Dames (il y a de petites pancartes, tout a été noté) et cette piste est utilisée pour l'assainissement du Domaine de l'Étoile qui renvoie je ne sais où. En tout cas, la portion doit faire plus d'un kilomètre ; cette partie existe vraiment.

Ce point spécifique est d'ailleurs un point de non-convergence au sein de notre groupe, mais aussi au sein de plusieurs riverains des zones concernées, vous le savez, d'où la déclaration d'utilité publique.

Enfin, afin de rendre cohérente la démarche de reconstitution du chemin des Treize Dames qui traverse trois villes – je rappelle qu’il part du château de Villeneuve et allait jusqu’au château des Pugets qui n’existe plus aujourd’hui à Saint-Laurent-du-Var –, il serait intéressant de déterminer et tracer avec précision la fin de celui-ci sur la partie laurentine, puisque sur sa partie Est, si nous connaissons le chemin des Muletiers qui débouche sur le chemin de Sainte-Pétronille puis descend dans le vallon dit « Li Maïoun », pour retrouver la dernière trace du passage portant toujours son nom (avec les petites pancartes) sur une portion qui relie le chemin des Plantiers et la corniche d’Agrimont, nous perdons ensuite sa trace sur sa dernière portion qui permettait d’atteindre le fameux château des Pugets. Saint-Laurent-du-Var faisant partie de la même Métropole, nous pensons qu’il serait intéressant que celle-ci nous aide à financer ce projet ambitieux commencé il y a bien des années et porté financièrement uniquement par notre commune.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - *Merci. Monsieur Touzeau-Menoni.*

M. TOUZEAU-MENONI. - *Effectivement, on ne peut être que pour la réouverture des chemins à Cagnes. Comme je l’ai dit par deux fois déjà, tout dépend où l’on fait passer ce chemin.*

Je me souviens d’un échange que vous avez eu avec M. Perez via Nice Matin dans lequel vous disiez que vous ne souhaitiez pas « emmerder » – je vous cite – des propriétaires privés. Moi aussi je me suis penché sur cette cartographie ; je suis allé sur place, et comme le disait Bernard, il a effectivement signé un papier disant qu’il acceptait que l’on passe en bas de chez lui, c’est-à-dire sur le chemin des Treize Dames.

Le chemin des Treize Dames, c’est la variante 1, ce n’est pas la variante 2 qui est ex nihilo, puisque lorsque l’on regarde les plans qui ont été fournis à M. Grattarola par l’urbanisme en 2008, il n’y avait même pas un bout de chemin, pas de maison, il n’y avait rien à l’époque sur ces plans. Réhabiliter quelque chose qui n’existe pas, c’est créer de toutes pièces un chemin.

J’ai bien compris que vous vouliez relier le bas au haut, il n’y a aucun souci là-dessus. Si je me souviens bien avoir lu ce que j’ai lu, ce n’est pas un axe fantastique, c’est un chemin de muletiers, des mules. Quand on commence à monter, je crois que vous y avez été, Monsieur Constant, c’est raide, c’est plus raide que ce qui va en face à l’EHPAD.

M. CONSTANT. - *Les escaliers, cela existe.*

M. TOUZEAU-MENONI. - *Oui, sur un plan fourni par la mairie, on parlait en effet de petits escaliers. Ce qui est embêtant, c’est que vous avez, Monsieur le Maire, accordé un permis de construire à M. Boeri qui se trouve en plein milieu du chemin. Je pense que c’est une erreur, parce que si vous aviez voulu le réhabiliter, vous n’auriez pas autorisé la construction de bâtiment en face. Il y a encore la place. On peut faire des petits escaliers, on peut passer. Si vraiment vous voulez donner un caractère historique à ce chemin, respecter le caractère historique. Je comprends bien ce que vous dites, mais il y en a un peu de partout, et c’est vrai que cela ne colle pas quand on regarde correctement.*

Après, il y a le coût, il y a ce que l’on veut, mais je ne vois pas pourquoi embêter 14 propriétaires privés. Vous avez, je crois, acheté une parcelle de l’autre côté du chemin de la Maure, cela passe ; vous avez presque de quoi relier, en effet. Malheureusement, de l’autre côté cela bloque aussi, si j’ai bien compris. Cela ne sera pas simple, surtout que comme cela a été légèrement bouché, on peut le faire.

Que vous dire ? Est-ce que l’on écoute la sagesse ? Est-ce que l’on « emmerde » les gens ? Est-ce que l’on prend le temps d’écouter et de regarder ? Si les documents d’urbanisme fournis par la mairie en 2008 ne sont plus les mêmes qu’aujourd’hui, cela m’ennuie ; cela m’ennuie vraiment. Je suis d’accord avec Mme Utrago là-dessus : les documents que j’ai pu avoir en main, si l’on veut respecter le caractère historique du chemin, imposent la variante 1.

J'ai aussi entendu quelque chose qui est important, et c'est un argument que vous avez utilisé vous-même pour refuser le centre éducatif fermé : ce fameux incendie de 2003 qui a tout brûlé. Si l'on met des promeneurs sur un chemin où il y a encore un nouveau risque parce que le goulet est toujours là, encore une fois, c'est un peu embêtant.

Si l'on veut vraiment le rouvrir, Lionel nous avait dit il y a quelques mois, quelques années, qu'il y avait des possibilités transversales puisqu'il existe d'autres sentiers de muletiers. On ne sait pas à qui ils sont, mais ils sont bien là puisqu'il fallait remonter de l'autre côté. Il y a certainement une possibilité plus facile que de passer au milieu de la propriété de 14 personnes, dont un tracé où l'on serpente au milieu d'un bois et l'on casse une maison en deux quasiment.

Je sais que vous êtes quelqu'un de bon sens, mais ce tracé me surprend. Pour autant, doit-on prendre la variante 1 qui est plus plate ? Je ne crois pas. Je pense qu'il faut plutôt s'orienter vers la une ou une solution peut-être plus à droite sur la carte pour trouver une solution. C'est trop tôt et vraiment coûteux.

Ce qui est aussi un peu embêtant, c'est que vous ayez déjà engagé des frais avec une société pour anticiper la décision de ce Conseil et, si vous me permettez : une déclaration d'utilité publique, c'est-à-dire l'arme que l'on utilise pour imposer un tramway sur 300 mètres avec des gens qui ne vous ont rien fait, Monsieur le Maire – il y a même des animaux qui vivent dans ces bois –, c'est un peu violent le bazooka pour tuer une mouche.

J'ai bien compris que c'était une promesse électorale puisque c'est dans votre politique et que vous avez annoncé l'axe. J'ai bien compris que vous avez envie de le faire, mais je pense qu'il y a la place sur les côtés pour rejoindre le chemin de la Maure sans casser les bras. Cela ne sert absolument à rien, donc c'est à revoir. Moi je prendrai la variante 1.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci. Monsieur Leman.

M. LEMAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste parler des chemins de randonnée parce que je suis animateur de randonnées fédérales et pendant le confinement, on n'avait plus le droit de prendre les autocars. J'ai accompagné et organisé plusieurs groupes de randonnée de six personnes et après dix – même avec les masques, on était ensemble –, et j'ai découvert plusieurs chemins de randonnée dans la commune de Cagnes-sur-Mer qui, en fin de compte, est très collinaire.

Je ne suis pas allé voir les archives, mais le chemin des Treize Dames, je l'ai fait (7 km au total). J'ai fait d'autres chemins qui ne sont pas dangereux ; certains sont moins praticables que d'autres, c'est vrai, je vous l'accorde, mais ce n'est pas quelqu'un qui va faire ses courses qui prendra ces chemins. C'est tout de même très sympa. Il y a de magnifiques chemins que l'on découvre et que l'on ne connaissait pas.

C'était le dimanche uniquement. On se garait à la Villette où l'on partait du parking Sauvaigo. On était quatre groupes de dix à chaque fois et l'on a découvert des coins magnifiques dans la commune de Cagnes-sur-Mer. C'était vraiment superbe. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE.- Chers collègues, qui ne veut pas faire le chemin des Treize Dames ? Tout le monde, tout le monde.

M. TOUZEAU-MENONI.- Qui veut le faire ?

M. LE MAIRE.- Qui ne veut pas ? Bon, tout le monde veut le faire. J'écoute et je constate que tout le monde est d'accord pour le chemin des Treize Dames et le maire que je suis tient au chemin des Treize Dames ; même le maire est d'accord avec vous.

Mme UTRAGO.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- Il arrive un moment où il faut que l'on décide parce que cela tourne : une fois c'est à droite, une fois c'est à gauche, une fois c'est en haut, une fois c'est en bas, mais puisque tout le monde veut le faire, on le fera.

J'entends que si tout le monde est d'accord, on me dit : attendez, le A, c'est moins bien que le B, qui est peut-être meilleur que le C, etc. Très bien, cela ne fait jamais que quelques années que je tiens à ce chemin. On le fera, mais j'entends. On fera, si vous en êtes d'accord, la chose suivante : je renvoie la délibération à un prochain Conseil, je nomme Richard Leman, parce qu'il est spécialiste de la randonnée – je viens de l'apprendre –, président de la commission.

M. LEMAN.- [Hors micro] *Cela me manquait. [Rires.]*

M. LE MAIRE.- Non, mais il n'y a plus de Téléthon.

M. CONSTANT.- [Hors micro] Tu vas pouvoir t'aérer.

M. LE MAIRE.- *Je te nomme président d'une commission ad hoc à laquelle viendra qui voudra de l'opposition, de la majorité.*

M. LEMAN.- [Hors micro] *En petite foulée.*

Mme PIRET.- [Hors micro] *On devrait faire une randonnée tous ensemble.*

M. LEMAN.- [Hors micro] *Bonne idée !*

M. LE MAIRE.- *Tout le monde aime bien Richard Leman, je sais qu'il est consensuel et c'est un homme qui a les pieds sur terre.*

[Discussion générale.]

Mme PIRET.- [Hors micro] *Qui est partant ?*

M. CONSTANT.- [Hors micro] *Vous avez tous ses coordonnées.*

M. LE MAIRE.- *Je vous suggère fortement... il décidera quand vous vous retrouverez. Je vais demander aux services et à vous... si vous avez des documents secrets, Madame Utrago, vous les gardez.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Non, ce n'est pas moi...*

M. LE MAIRE.- *Vous ne pouvez pas les montrer donc j'en déduis qu'ils sont secrets.*

Par contre, j'entends MM. Touzeau-Menoni et Dolciani qui me disent : on a regardé. Mettez-vous autour d'une table, y compris avec les propriétaires riverains qui sont dans ce secteur ; je n'ai pas d'état d'âme. Je veux que l'on sorte ce chemin parce que comme l'a dit Lionel Dolciani tout à l'heure : si on ne le fait pas, c'est que l'on est tous mauvais ; tout le monde attend.

Contrairement à ce que vous dites, Madame Utrago : c'est petit, c'est étroit, c'est dangereux, cela grimpe, et Monsieur Touzeau-Menoni, ne rajoutez pas : avec les arbres parce qu'en effet, la moitié de la France est couverte d'arbres, donc si cela prend feu... donc on ne peut plus passer, il n'y a plus de sentiers en France et cela disparaît. Non ! Quand il y aura un Mistral très fort, on aura à ce moment-là une alerte orange et rouge qui prévient de ne pas aller dans les massifs boisés ; c'est bête comme chou ! Quand il y a une tempête, il y a une alerte orange ou rouge qui dit : ne vous baignez pas, c'est bête comme chou ! Ne me sortez pas l'histoire de l'incendie parce que vous descendez à un niveau très bas. Ça, c'est vraiment quand on n'a pas d'arguments.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *C'est vous ça !*

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas moi.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Le centre éducatif fermé, c'est pour ça que vous n'en vouliez pas.*

M. CONSTANT.- [Hors micro] *Cela n'a rien à voir.*

M. LE MAIRE.- *M. Richard Leman est chargé de créer la commission avec qui il veut, de l'opposition comme de la majorité. Il va vous définir les lieux. Je vais demander aux services d'accompagner avec les éléments qui sont les nôtres. Je sais que Roland y est déjà allé dix fois, que M. Songy est dans le secteur et que moi-même, je me suis un peu perdu là-bas ; Valérie aussi y est allée.*

Le but de la démarche, c'est d'aboutir.

Si vous êtes tous d'accord, on évite la DUP ; si vous n'êtes pas d'accord, on perdra un mois ou deux de travail, mais pas six, attention ! Il faut que dans les deux mois, on sorte quelque chose et à ce moment-là, on prendra une DUP si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord. L'intérêt, en effet, n'est pas d'« emmerde »r les gens, ce n'est pas cela l'intérêt ; quand c'est ça, vous le voyez, et puis je n'hésite pas. Là, ce n'est pas le but de la démarche. Le but de la démarche est de déboucher honorablement par un chemin qui à certains moments peut être un peu pentu et avoir des arbres autour.

Toute la partie du chemin des Treize Dames existante aujourd'hui est fréquentée. Je n'ai jamais eu, y compris pendant toutes les tempêtes, les incendies, de gens qui ont eu des problèmes parce qu'en effet, on n'entre pas dans une forêt méditerranéenne en plein mois d'août avec une hydrométrie très basse et une tempête du Mistral. Il n'y a que les Parisiens qui le font ; nous, on n'est pas Parisiens.

Vous avez les coordonnées de Richard. On est jeudi, vous avez jusqu'à lundi, y compris le week-end, pour réfléchir. Lundi matin, il a un téléphone, une boîte e-mail, vous lui dites : « je suis volontaire ». Il vous réunit, avec les services, dans la semaine ; vous vous mettez autour d'une table et vous essayez de voir quel...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Oui, on se met autour d'une table, mais on va sur place.*

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- *On commence par le début, on sort les fameux plans inconnus.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Si l'on m'autorise, je vous les amène.*

M. LE MAIRE.- *Je dis les plans inconnus de Madame. Ils sont sous le coude, personne ne les a vus.*

Cette réunion servira à mettre tout le monde autour de la table. Vous regardez les plans que vous avez : A, B et C de 1880, de 1722 ou de 1945, puis l'on a...

[Discussion générale.]

Chut ! Là, on a même un écran qui peut fonctionner, sur lequel on peut avoir Google pour visualiser, entrer un peu plus dans les détails et vous irez sur le terrain pour savoir et confirmer tout cela. Si vous arrivez à vous entendre entre vous, je suis d'accord, je vous suivrai. Si vous n'y arrivez pas, je déclencherai une DUP. Je ne peux pas faire plus simple. Terminé, merci.

On ne vote pas cette délibération et on la décale à un prochain Conseil (deux mois maximum, pas trois).

Oui, Madame Gorzegno.

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- *Pour clore le sujet : serions-nous autorisés à inviter un riverain très âgé, qui a l'histoire de ce chemin et avec qui j'ai conversé longuement ? Si M. Leman est d'accord, je pourrais peut-être...*

M. LEMAN.- *Très âgé ? Je randonne avec des gens qui ont 85 ans.*

M. CONSTANT.- *Ce n'est pas pareil, là on discute.*

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- *C'est juste pour discuter...*

M. CONSTANT.- *Ce n'est pas pour randonner.*

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- *Ce n'est pas pour faire la randonnée.*

M. LE MAIRE.- *Le président de la commission préside : il invite qui il veut en plus de vous tous qui êtes volontaires. S'il pense qu'il a besoin d'aller chercher ou d'avoir l'avis de, il peut : je lui donne cette autorité-là ; en plein conseil, ce n'est pas tous les jours. Il a carte blanche avec vous*

pour essayer de trouver une solution qui arrive à déboucher. Je veux une chose : déboucher. Voilà, c'est tout. Aidez-moi !

Mme GUIDON.- C'est très important pour la bonne et simple raison que pour qu'un chemin communal soit balisé, il faut qu'il rejoigne les trois communes, c'est-à-dire que non seulement il passe dans Cagnes, mais qu'il soit vraiment relayé à Villeneuve-Loubet et à Saint-Laurent-du-Var. Ainsi, il devient chemin départemental et peut être balisé et faire partie des GR20.

M. CONSTANT.- Des GR tout court.

M. LE MAIRE.- Des GR, en effet, sans être une autoroute... ne pas inquiéter !

Terminé pour ce point qui est donc décalé à un prochain Conseil (dans les deux mois).

6. VAL DE CAGNE - AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PPEANP)

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis près de 30 ans, les nombreuses actions menées pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des Cagnois témoignent de la singularité de Cagnes-sur-Mer comme ville pionnière dans le département !

La commune mène une politique volontariste en faveur de l'environnement. Elle porte ses fruits par la diversité des opérations réalisées avec les partenaires institutionnels et la participation des citoyens.

Sur la Cagne, cours d'eau emblématique de Cagnes-sur-Mer dont elle tire son nom, la municipalité porte une vision de préservation et de valorisation de ce corridor écologique majeur : « *La Coulée bleue* ».

Dès 1997, cette vision se concrétise au fil de l'eau et des saisons, par des actions multiples. La commune se mobilise pour protéger la rivière et les vallons, les forêts et la biodiversité, afin de préserver l'avenir : restauration de berges aux Bugadières en génie végétal et création de la zone protégée des Bouleaux, protection des berges dans les documents d'urbanisme (PLU 2011), lutte contre la jussie rampante, plante invasive du cours d'eau, protection et suivi scientifique d'espèces protégées comme les anguilles européennes et les chauves-souris, de la consoude bulbeuse en vue de mettre en place des mesures efficaces de protection, élaboration d'un atlas de la biodiversité communale (ABC) 2019-2022, création de parcs naturels urbains.

En 2022 a été réalisée la renaturation de la Cagne en centre-ville au cœur de l'EcoQuartier Canebiers-Villette, avec le soutien financier de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

En 2023 a été créé le parc de la Méditerranée sur le terrain de l'ancienne STEP et en 2024, le chantier de requalification du parc des Canebiers est en cours.

Depuis 2019, la commune, avec le soutien de la Métropole et de l'Agence de l'eau, s'est dotée du *Schéma directeur de la Cagne 2020-2040*, document cadre définissant un programme d'actions pour la renaturation de la Cagne des gorges à la mer pour la sécurité et le bien-être des Cagnois.

Pour répondre aux enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, il s'est cristallisé autour des grands enjeux de l'eau.

Ce schéma d'orientation de « *La Coulée bleue* » a désigné le Val de Cagne comme le secteur stratégique de restauration de la Cagne, élément clé de la prévention des inondations, de la préservation de la biodiversité, de l'amélioration du cadre de vie et de la reconquête des terres agricoles périurbaines.

Cette orientation forte sur le Val de Cagne a confirmé l'ensemble des politiques publiques menées de longue date en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles.

En effet, depuis 1995, la commune a mis en œuvre de nombreuses actions pour sauvegarder la zone agricole du Val de Cagne contre les détournements d'usage, redynamiser l'activité agricole et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs :

- dès 1997, la surface des zones agricoles et naturelles, inscrites dans les documents d'urbanisme, a été augmentée ;
- depuis 1999, des procédures contentieuses en cas d'infraction aux règles d'urbanisme ont été systématiquement engagées, atteignant un total de plus de 220 PV, et les astreintes ont été mises en place conformément aux possibilités de la loi nouvelle de 2019 ; Cagnes-sur-Mer a été la première du département à mettre en œuvre cette nouvelle disposition ;
- en 2003, la ville a signé la 1^{ère} convention d'intervention foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) du département. L'exercice du droit de préemption a permis de réaliser 17 interventions de la SAFER et 1,5 M€ d'investissement public pour l'acquisition de 4,5 ha de terrains agricoles par la commune ;
- en 2012, 2015 et 2020, la commune a créé 3 jardins familiaux soit 70 lots loués à des Cagnois et a permis de nouvelles installations de production nourricière : Ferme des Deux Choux, Ugo Massi, A la Fût ;
- en lien avec cette politique foncière, la commune a développé une politique alimentaire en faveur du bio et du « local » pour nourrir les enfants des écoles. En 2021, les cantines municipales ont atteint 70 % de Bio et 10 % de productions locales alors que la loi EGALIM n'oblige les communes qu'à 20 % de Bio depuis 2022.

Afin de poursuivre activement la sauvegarde du « Val de Cagne agricole », interdépendante de la renaturation de la Cagne, le Schéma directeur souligne la nécessité de renforcer les outils réglementaires.

A cet effet, par une délibération du 10 décembre 2021, la commune a sollicité le Département, compétent en vertu de l'article L.113-15 du code de l'urbanisme, en vue de la création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) dans le Val de Cagne. Le principe de création du PPEANP a ensuite été approuvé par délibération du Conseil départemental le 17 décembre 2021.

Cet outil réglementaire permet aux collectivités compétentes de prendre l'initiative en procédant aux acquisitions foncières à l'amiable ou par voie d'expropriation, et d'exercer un droit de préemption sur des biens qui, ayant perdu leur vocation agricole, échappent aujourd'hui à celui de la SAFER.

Le périmètre d'intervention est associé à un programme d'actions qui définit le projet global de préservation et de valorisation en faveur des écosystèmes naturels et agricoles réunis.

Le PPEANP vise à renforcer et pérenniser l'agriculture et la protection des espaces naturels, mettre en valeur les sites naturels et forestiers et assurer la pérennité, voire recréer de grandes continuités écologiques en protégeant les terres agricoles sous tension en raison de l'urbanisation, des conflits d'usage ou du prix du foncier. Il ne concerne pas les zones U, mais uniquement le zonage A et N du PLUm.

Fin 2022, la première phase de la procédure d'instauration du PPEANP a conduit le Département en partenariat avec la commune et avec l'appui de la Métropole, à désigner un bureau d'études spécialisé pour élaborer un diagnostic et une proposition de périmètre ; action cofinancée par la commune et le Département sur un périmètre d'étude de 323 hectares.

En 2023, le diagnostic a été restitué au comité de pilotage puis au public.

Il met en lumière la pression urbaine et les enjeux environnementaux qui s'exercent sur ce territoire, soumis à une importante pression foncière qui se manifeste par une anthropisation de la zone agricole et des usages non conformes au PLUm.

Il révèle le potentiel agricole pour la redynamisation de la vocation du Val de Cagne, en cohérence avec les orientations du Schéma directeur de la Cagne. Les parcelles cultivées représentent aujourd'hui une vingtaine d'hectares pour une dizaine d'exploitations. De plus, de nombreuses parcelles en friche pourraient être remises en valeur.

A l'issue de ce diagnostic, le croisement des pressions et des enjeux a été effectué pour évaluer la pertinence de la mise en place d'un PPEANP sur chaque parcelle. Puis, la délimitation finale du périmètre d'intervention a été déterminée par la compatibilité avec les documents d'urbanisme, la recherche d'un périmètre cohérent et homogène par rapport aux données de terrain.

Le périmètre défini représente une superficie de 243,8 hectares pour 904 parcelles cadastrales, comportant 81,2 hectares (33 %) inscrits en zone agricole et 162,6 hectares (67 %) inscrits en zone naturelle.

Ce périmètre présente de forts enjeux en matière agricole, dans la mesure où 22,5 hectares (9,2 %) sont cultivés et 58,5 hectares (24 %) sont constitués de surface agricole en friche.

Au sein de ce périmètre, 61,9 hectares (25,4 %) présentent un usage non conforme au PLUm dont 7,9 hectares (9,7 %) de construction en zone A et 2,9 hectares (1,8 %) en zone N. Ceci démontre une forte pression urbaine sur l'environnement. C'est un enjeu général en Provence Alpes Côte d'Azur notamment dans les plaines alluviales.

Ainsi, au regard des enjeux en termes d'aménagement du territoire et de politiques publiques de la commune, confortées par les politiques agricoles, foncières et alimentaires du Département et de la Métropole, le périmètre d'intervention PPEANP est pertinent.

Il vise la sanctuarisation des espaces agricoles et naturels permettant l'élaboration puis la mise en œuvre d'un programme d'actions à court, moyen et long terme dont les bénéfices attendus pour le Val de Cagne et le territoire de Cagnes-sur-Mer sont multiples :

- Pour l'agriculture du « Val de Cagne agricole »
 - o Restauration des terres fertiles et nourricières
 - o Reconquête de friches agricoles
 - o Maintien des exploitations agricoles avec des perspectives d'investissement sur le long terme,
 - o Facilitation des transmissions d'exploitations agricoles
 - o Installation de nouvelles fermes, notamment en production alimentaire
 - o Déploiement d'une agriculture biologique alliée aux principes de l'agroécologie
 - o Dynamisation de l'économie locale des circuits courts
 - o Valorisation du métier d'agriculteur
 - o Reconnexion des lieux de production nourricière avec le centre-ville
 - o Sensibilisation à une alimentation saine, locale et peu carbonée

- Pour la rivière, les forêts et la biodiversité
 - o Restauration du corridor écologique majeur de la Cagne
 - o Renaturation de la rivière, des espaces anthropisés des berges
 - o Préservation des milieux aquatiques et rivulaires
 - o Protection des espèces patrimoniales
 - o Encouragement à l'entretien de la ripisylve, des forêts et des vallons
 - o Développement de projets valorisant la forêt et diminuant le risque incendie
 - o Reconnexion des espaces naturels et agricoles
 - o Prévention du risque inondation

- Préservation de la ressource en eau (quantité, qualité)
- Restauration de la perméabilité
- Diminution de la pollution des sols
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Augmentation des puits de carbone et îlots de fraîcheur

Le périmètre PPEANP sera ensuite soumis à enquête publique par le Président du Conseil départemental et approuvé par son assemblée délibérante.

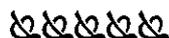
A la suite de quoi un programme d'actions précisant les aménagements et orientations de gestion, destinés à favoriser l'exploitation agricole, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages sera élaboré par le Département après avis de la commune et de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Chambre d'Agriculture.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de périmètre joint à la présente délibération, comportant un plan de délimitation et une notice exposant les motifs du choix de ce périmètre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Il s'agit de s'inscrire dans la Coulée verte, de pouvoir continuer à sauver... je parle de reconquête du Val de Cagnes. Il y a eu toute une série d'utilisations quelconques, des détournements d'usage, donc je vous propose que l'on avance sur ce dossier avec le Conseil départemental et la Métropole. C'est l'un des très rares sujets où l'on arrive à mettre tout le monde autour de la table et ils arrivent tous à se mettre d'accord.*

Là aussi, c'est un beau sujet, parce qu'il s'agit de l'alimentation. N'oubliez pas que l'on a 1 % uniquement d'alimentation locale. Si demain matin, on a un problème, on ne sait plus comment nourrir les gens. On a intérêt à avoir des zones agricoles par-ci par-là pour avoir un minimum.

D'ores et déjà, Cagnes-sur-Mer montre l'exemple avec des paysans que l'on a installés dans le Val de Cagnes et qui sont conventionnés avec la ville pour avoir toute une série de produits en circuit court, circuit local et l'on fait travailler des gens de Cagnes.

[M. le Maire procède au vote.]

7. DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS 9003, PLACE DE LA MARINE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BC n° 136, sur laquelle a été édifiée une terrasse.

Il résulte des recherches effectuées que cette situation remonte à la période de l'après-guerre et que le propriétaire actuel de la maison attenante n'était pas au fait de cet empiètement lors de son achat en 1998.

Afin de régulariser la situation foncière, le propriétaire de la maison souhaite acquérir l'assiette foncière de la terrasse d'une superficie de 22 m², au prix fixé par France Domaine, soit 25 000 euros.

En application de l'article L 2141-1 du code général des collectivités territoriales, un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public, à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

En conséquence, au vu de l'acte dressé par huissier constatant la désaffectation de la parcelle cadastrée section BC n° 136 de tout usage public et dans la mesure où cette parcelle ne présente pas d'utilité pour la collectivité, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la vente de cette parcelle. Cette vente sera consentie sous condition résolutoire du respect d'un cahier des charges visant à maintenir une terrasse d'agrément, constamment entretenue et fleurie, cette propriété étant située dans le périmètre des Villas Fleuries.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section BC n° 136, d'une superficie de 22 m² et d'approuver son déclassement ;
- d'approuver la vente de ladite parcelle au prix de 25 000 euros, validé par France Domaine et sous condition résolutoire du respect du cahier des charges joint et de l'octroi d'une servitude non aedificandi, étant ici précisé que l'ensemble des frais seront supportés par l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

8. ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) REUNIE EN 2023

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, « *Le Président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

En 2023, cette commission s'est réunie le 23 juin afin d'examiner les rapports d'activité des délégataires de service public de l'année N-1, soit 2022.

Suite à leur examen par la CCSPL, l'ensemble des rapports d'activité ont été présentés au Conseil municipal qui en a pris acte, en séance du 30 juin 2023.

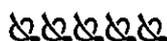
Le 27 septembre 2023, la CCSPL s'est à nouveau réunie afin de statuer sur la détermination du mode de gestion de la fourrière de véhicules.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2023, tel qu'indiqué ci-dessous :

ETAT DES TRAVAUX ANNEE 2023 :
Réunion du 15 juin 2023 :
Rapport d'activité de l'exercice 2022 du délégataire de service public de la fourrière – Société TSTV
Rapport d'activité de l'exercice 2022 du délégataire de service public du Casino de Jeux – Casino TERRAZUR
Rapport d'activité de l'exercice 2022 du délégataire de service public de la chambre funéraire – Société Funécap
Rapport d'activité de l'exercice 2022 du délégataire de service public du stationnement payant sur voirie – Indigo
Rapport d'activité de l'exercice 2022 du délégataire du contrat de concession pour l'installation, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain d'affichage et d'information
Réunion du 27 septembre 2023 :
Fourrière de véhicules : détermination du mode de gestion à compter du 30 juillet 2024

Le Conseil municipal prend acte.



DISCUSSION

Mme LESCANE.- *On prend simplement acte que l'on s'est réuni pour étudier ces six rapports.*

M. LE MAIRE.- *Je mets aux voix, s'il n'y a pas de question.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas de vote.

[S'adressant à M. Touzeau-Menoni] Vous avez levé la main.

M. TOUZEAU-MENONI.- *[Hors micro] Je voulais m'abstenir.*

M. LE MAIRE.- *On notera que vous avez malgré tout fait preuve de bonne volonté, même sans vote, vous votez. C'est un citoyen, un conseiller municipal civique ; il vote quand on ne lui demande pas.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *[Hors micro] Une explication de vote : je n'ai toujours pas de PV des commissions auxquelles j'ai participé avec nos interventions donc je m'abstiendrai tout le temps.*

DOMAINE PUBLIC

9. RÉVISION DES TARIFS DU MARCHÉ ALSACIEN

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre des actions de dynamisation, d'animation, de valorisation de son attractivité touristique et afin de favoriser le commerce de proximité, la commune organise chaque année plusieurs marchés thématiques dont le Marché Alsacien, organisé une fois par an au Cros-de-Cagnes.

Ce marché thématique attire un grand nombre de visiteurs et son organisation nécessite une forte implication budgétaire pour la commune (personnel mobilisé, accompagnement logistique, augmentation des coûts de l'énergie...).

Les tarifs actuels pour les exposants et producteurs participant à ce marché sont, en comparaison, très faibles. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de les actualiser comme suit :

- forfait pour un stand de 3 mètres - 50 € pour 3 jours (au lieu de 20 € actuellement) ;
- forfait de mise à disposition d'électricité :
10 € par stand.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs proposés ci-dessus, à partir du 30 mars 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

EDUCATION

10. ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES CAGNOISES - ORGANISATION DEROGATOIRE DU TEMPS SCOLAIRE - RECONDUCTION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS D'ECOLE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 30 juin 2017, le Conseil municipal avait adopté le principe de l'organisation dérogatoire du temps scolaire avec la mise en œuvre de la semaine de 4 jours d'école, dès la rentrée de septembre 2017, s'articulant de la manière suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, temps scolaire de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, avec accueils périscolaires le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Par courrier en date du 10 janvier 2024, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes a demandé à la commune de Cagnes-sur-Mer de se prononcer sur son souhait de renouvellement de l'organisation des rythmes scolaires actuellement en vigueur.

Après consultation, les 17 Conseils d'école se sont prononcés à l'unanimité pour le maintien de l'organisation actuelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur du maintien de l'organisation dérogatoire du temps scolaire, sur la base de la semaine de 4 jours d'école pour la rentrée de 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

AFFAIRES CULTURELLES

11. MUSÉES : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER ET L'U.M.A.M. (UNION MÉDITERRANÉENNE POUR L'ART MODERNE) EN VUE D'UNE EXPOSITION DES OEUVRES DE GERARD TARIDE

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

Dans le cadre de leur mission respective de sensibilisation à la création contemporaine, l'U.M.A.M. et la ville de Cagnes-sur-Mer ont organisé en 2021 une exposition regroupant plusieurs artistes plasticiens contemporains ayant un lien fort avec la Côte d'Azur, tout en valorisant la création des pays du pourtour méditerranéen.

L'exposition « Moi, je » s'est tenue au château-musée Grimaldi du 12 juin 2021 au 3 janvier 2022. Lors de cette exposition, la commune a décidé d'accueillir une exposition personnelle réservée au lauréat du prix jury, remporté par l'artiste Gérard Taride avec son œuvre « Installation ».

Né à Nice en 1964, Gérard Taride a grandi au sein d'une famille proche des artistes de l'École de Nice. Il est devenu photographe, musicien, scénographe, plasticien, designer et est particulièrement attiré par les nouvelles technologies.

La présente convention a pour but de déterminer les obligations de chacune des parties pour la réalisation de cette exposition en spécifiant le rôle et les tâches de chacun. Celle-ci se tiendra au château-musée Grimaldi, du 5 juillet au 4 novembre 2024, en contrepartie d'un montant de 40 000 € versé à l'UMAM.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. CONSTANT.- *C'est la suite logique de l'exposition « Moi, je ». Vous savez que l'on fait une biennale de l'UMAM avec sa présidente, Simone Dibo-Cohen, qui nous amène chaque fois des artistes de grande valeur dans ce château-musée. À la suite de la dernière exposition « Moi, je », comme d'habitude, un jury s'est réuni avec différentes personnalités et l'on a élu le meilleur artiste ; il a été donc élu à la suite de ces délibérations. Gérard Taride, pour ceux qui s'en souviennent...*

M. BENSADOUN.- [Hors micro] *Il est décédé il n'y a pas longtemps, d'ailleurs.*

M. CONSTANT.- *C'est le papa qui est décédé. Pour ceux qui étaient venus voir l'exposition, le père avait présenté, à l'entrée, là où il y a le pressoir, une série de coupes, entre 200 et 300 où il y avait écrit « Moi, je ». Son fils avait fait le très bel agencement.*

[S'adressant à M. Bensadoun] *Pourquoi tu ne me regardes plus ? Tu peux manger pendant que je parle, ce n'est pas grave. Cela veut dire que tu ne te nourris pas de mes paroles, c'est cela que ça veut dire ?*

M. BENSADOUN.- [Hors micro] *Cela fait longtemps que je bois tes paroles.*

M. CONSTANT.- *J'accélère parce que l'on est pressé.*

Il avait fait, pour ceux qui l'ont vu, cette exposition avec des appareils photo qui pendaient, du rouge, des néons. Gérard Taride est un grand artiste et là, il a gagné le prix. Il a donc tout le château pour lui puisque le premier prix, c'est une exposition monographique dans les murs du château. C'est lui qui viendra cet été ; c'est la grande exposition de l'été, notez-le !

M. LE MAIRE.- *Bien, qui est contre ?*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *J'ai une question.*

M. LE MAIRE.- *Alors, attendez, Madame Utrago, je vous donne la parole.*

Mme UTRAGO.- *Je voulais poser la question à Monsieur Constant : pour quelle raison doit-on donner en plus du château 40 000 € à l'UMAM ?*

M. CONSTANT.- *C'est l'UMAM qui organisera l'exposition, pas nous. Donc tous les frais... Il va construire, c'est quelqu'un qui ne s'amuse pas simplement à accrocher sur les murs des pièces. Il construit un univers, il viendra avec son personnel – il a cinq ou six personnes qui travaillent avec lui –, il amène son matériel, ses planches. Il y a tout un décor, tout un agencement du musée qui sera transformé.*

Cela nous évite de payer des frais. Quand on fait une grande exposition, vous savez aussi bien que moi ce que coûte une exposition. Elle nous coûte 40 000 €. Je ne dis pas que ce n'est rien, c'est une belle somme, mais les belles expositions coûtent très cher en transport, en assurance. Le fait que ce soit lui qui fasse tout sur place, cela coûte en effet moins cher pour le transport, mais c'est un énorme travail. Il va travailler pendant dix jours, si ce n'est pas plus.

Mme UTRAGO.- *Et les répercussions pour la commune ?*

M. CONSTANT.- *À chaque exposition, on a des répercussions. On espère que vous allez porter la bonne parole et dire : venez voir ce qu'a fait Gérard Taride au château. Je vous promets que cela va être quelque chose ! Connaissant Gérard Taride, il s'investira à 100 %.*

12. MUSÉES : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER ET L'ASSOCIATION ALLIAGES EN VUE DE L'ORGANISATION D'UNE NOUVELLE MANIFESTATION «DESTINATION BIJOUX»

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

Au regard de la haute fréquentation des activités proposées au public du musée du Bijou contemporain lors de la manifestation mensuelle « Haut-de-Cagnes, art en fête », la ville qui mène depuis 30 ans une politique ambitieuse en faveur du bijou contemporain a décidé de profiter de ce succès pour renforcer son action en imaginant une nouvelle manifestation qui mettra à l'honneur les créateurs et leurs créations.

Cet événement que la ville veut à la fois culturel et populaire comprendra notamment des expositions, des conférences, des ateliers et de nombreuses activités de médiation destinées à tous les publics. Il se déroulera du jeudi 2 au dimanche 5 mai 2024 dans divers lieux du Haut-de-Cagnes et sera organisé en partenariat avec l'association Alliages (qui promeut le bijou contemporain au niveau international), en contrepartie du versement d'un montant de 10 000 €.

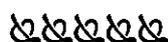
Afin de faciliter la réalisation de cette nouvelle manifestation et d'en encadrer les aspects administratifs et organisationnels, une convention de partenariat déterminant les obligations de la ville et de l'association a été rédigée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. CONSTANT- *Pendant cinq jours au mois de mai, pendant Art en Fête, 170 artistes viendront exposer dans des lieux improbables dans le Haut-de-Cagnes. Il y aura le château, la galerie, le musée, la maison des artistes, le lavoir. On exposera des bijoux pratiquement dans tout le Haut-de-Cagnes et, à chaque fois, avec une scénographie appropriée. Dans le château, on aura des vitrines. Ce sera une grande exposition.*

Je le dis doucement, il ne faut pas que cela sorte d'ici : chaque année, le parcours bijoux, c'est dans tout Paris. À Paris, cela se fait dans des galeries parce que plusieurs galeries participent. On n'a pas autant de galeries donc on a décidé de faire cela dans le Haut-de-Cagnes puisque c'est là où se trouve le musée et cela paraissait le plus logique de mettre nos bijoux dans le plus bel écrin de notre ville.

LES ÉLUS- [Hors micro] *C'est beau ! Bravo.*

[Sifflements.]

M. LE MAIRE- *Tu ne veux pas que cela sorte d'ici ?*

[Discussion générale.]

Mme UTRAGO- [Hors micro] *J'ai une question.*

M. CONSTANT- *Isabelle, vous me cherchez ce soir.*

Mme UTRAGO- [Hors micro] *Je suis...*

M. CONSTANT- *Je sais que vous êtes toujours constructive avec moi.*

Mme UTRAGO- *Absolument. Les 10 000 € pour Alliages, je suppose que c'est la même chose.*

M. CONSTANT- *Tout à fait.*

13. MUSÉE DU BIJOU CONTEMPORAIN : ACQUISITION DE SIX BIJOUX CONTEMPORAINS ET INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

La collection de bijoux contemporains que possède la ville avoisine les 300 pièces et témoigne d'ores et déjà de plusieurs aspects de la création contemporaine de bijoux, des années 1960 à nos jours. Afin d'en renforcer plus encore l'intérêt, la ville procède à son enrichissement régulier, notamment à l'occasion des expositions temporaires présentées au musée du Bijou contemporain.

Ainsi, en 2023, la ville a pu acquérir 6 bijoux provenant de l'exposition temporaire « ADN, une chaîne de créateurs » et exposés du 10 juin au 5 novembre 2023 :

- Yiota VOGLI
Broche « Sea creature », 2021
Ruban adhésif, laiton, fils, peinture
380 €
- Karin ROY ANDERSSON
Broche « Bird shoe », 2021
Peau de renne naturellement tannée, laiton, acier
600 €
- Eiko NAKAHARA
Broche « Japanese sword », 2022
Argent
450 €
- Märta MATTSSON
Bague « Moth », 2022
Ailes de cigale, cornes de scarabée-atlas, cuivre, résine, pigments, laque, argent
1 300 €
- Esteban EROSKY
Broche « Las dos somos una », 2023
Cuir peint à la main, aluminium, acier
300 €
- Juan RIUSECH
Broche « Heart attack dropping », 2022/2023
Boîte de conserve de poisson, PLA (acide polylactique), acier
450 €

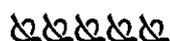
Ils ont été sélectionnés pour l'originalité des matériaux utilisés, des formes produites et de l'idée exprimée au regard du thème « ADN » qu'ils illustrent. Le montant total de ces acquisitions s'élève à 3 480 euros.

Au regard de l'intérêt esthétique et conceptuel de ces bijoux pour la collection municipale, il est proposé au Conseil municipal :

- de les inscrire sur le registre du patrimoine communal.

Le Conseil municipal adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. CONSTANT.- *Je n'ai rien à dire puisque j'attends les questions.*

On va continuer à faire vivre notre collection ; on a aujourd'hui près de 300 pièces. Nous sommes référencés – je peux le dire –, dans le monde entier, on sait qu'à Cagnes-sur-Mer on a 300 bijoux contemporains. On a déjà commencé à nous les demander, cela va continuer.

Toute collection qui mérite son nom se doit de vivre, donc on achète. On n'a pas acheté pendant deux ans parce que la Covid aidant, on n'a pas fait tout cela. Là, on a un petit budget, on a acheté six bijoux parce que ce sont des bijoux qui viennent de jeunes créateurs (on en a parlé tout à l'heure). Vous me demandez pourquoi on n'achète pas des bijoux anciens : forcément, c'est difficile puisque les débuts du bijou contemporain, c'est 1950 à peu près avec Torun qui a monté cette école à Fontblanche à Nîmes que l'on connaît bien.

Là, ce sont de jeunes créateurs en qui les commissaires d'expositions croient ; ils croient en leur talent. C'est aussi très bien de donner la place aux jeunes, c'est pour cela qu'ils ne sont pas entre guillemets très chers et que pour la somme (on pourrait acheter la moitié d'un bijou de quelqu'un de plus ancien), on en achète six.

14. MUSÉE : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE LOUIS PASTOUR, UNE ŒUVRE DE FRED KLEIN ET DEUX LETTRES DE RENOIR

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

Le service des musées a récemment pu acquérir deux œuvres en lien avec Cagnes-sur-Mer : une huile sur panneau de Louis Pastour (1876-1948) intitulée *La muraille de Cagnes* de 1911 (signée en bas à gauche, mesurant 24 x 33 cm), pour un montant de 1 225,50 €, et une huile sur toile de Fred Klein (1898-1990) intitulée *Vue panoramique de la Côte d'Azur* (signée en bas à droite, mesurant 52 x 219 cm), pour un montant de 7 499,98 €.

Ces deux achats s'inscrivent parfaitement dans la volonté municipale de développer le thème du paysage cagnois dans les collections municipales. En effet, Cagnes-sur-Mer a connu un âge d'or artistique dans la première moitié du XX^e siècle : le village et ses alentours étaient une source d'inspiration et un motif pour nombre de peintres français et étrangers, de l'avant-garde comme de la tradition.

L'œuvre de Pastour est remarquable du point de vue iconographique. Il a pris pour motif la porte de Saint-Paul, élément architectural et urbain rarement représenté par les artistes. Le second achat relève d'un projet non réalisé répondant à une commande, en vue de décorer le Pavillon de la Côte d'Azur pour l'exposition universelle de 1937.

Fred Klein, l'époux de Marie Raymond (1908-1988) et le père d'Yves Klein (1928-1962) – tous trois ont vécu à Cagnes-sur-Mer – livre une vue fantaisiste du littoral azuréen. Cagnes-sur-Mer y figure au premier plan, identifiée par le clocher de Notre-Dame de la Protection et quelques maisons.

Enfin, ont été achetées deux lettres de Pierre-Auguste Renoir : la première datée du 8 novembre 1912 et adressée depuis Cagnes-sur-Mer sur un papier à en-tête des Collettes à Mme Gangnat ; la seconde datée du 16 avril 1900 et adressée au propriétaire d'une maison à Magagnosc que le peintre s'engage à louer. Ces deux courriers, acquis respectivement pour 1 430 € et 1 500 €, permettent de documenter les séjours de Renoir dans le midi et sa vie quotidienne à Cagnes-sur-Mer.

Au regard de l'intérêt iconographique, esthétique et documentaires de ces acquisitions, il est proposé au Conseil municipal :

- de les inscrire sur le registre du patrimoine communal.

Le Conseil municipal adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. CONSTANT.- *Ce sera plus consensuel, peut-être même pour l'opposition de ma gauche à moi, mais de la droite là-bas. C'est une œuvre de Louis Pastour qui est un peintre provençal qui habitait aussi à Cagnes – c'est un très grand peintre – et une œuvre d'Alfred Klein qui n'est rien d'autre que le papa d'Yves Klein et qui représente la place du Château en 1935 où l'on voit déjà le Jimmy's, c'est drôle.*

Ces deux belles toiles viennent enrichir notre collection de tableaux, non pas contemporains, mais qui représentent Cagnes-sur-Mer.

Pas de question ? Isabelle, cela m'étonnait aussi.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Cela n'a strictement rien à voir. Bravo pour ces acquisitions, mais je fais partie des Amis du musée Renoir et j'ai été à la galette des Rois dernièrement...*

M. CONSTANT.- *Oui, où je n'ai pas pu me rendre. Je vous le dis tout de suite, c'est exceptionnel, mais j'ai vraiment été bloqué ailleurs.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Tout à fait. Et j'ai vu une dame qui a failli se briser le crâne parce qu'elle a chuté...*

M. CONSTANT.- *Parce qu'elle n'avait pas vu.*

Mme UTRAGO.- *...à cause d'un trou que, Monsieur le Maire, vous avez promis de faire boucher. Donc je fais une doléance de la part des Amis...*

M. LE MAIRE.- *J'ai promis de faire boucher un trou ?*

[Discussion générale.]

Mme UTRAGO.- *Je fais une doléance de la part des Amis du musée Renoir.*

M. LE MAIRE.- *C'est pour accéder au musée Renoir, dans la montée...*

Mme UTRAGO.- *Oui, là où il y a la salle, il y a un trou.*

M. LE MAIRE.- *Madame, je vous informe que sur mon aile gauche, Mme Corbinais me dit : Monsieur le Maire, je viens à votre secours.*

M. CONSTANT.- *Il y a les sous.*

M. LE MAIRE.- *Il y a les sous.*

Mme CORBINAIS.- [Hors micro] *C'est prévu.*

M. LE MAIRE.- *C'était déjà prévu.*

M. CONSTANT.- *Ce sera fait incessamment sous peu, avant la saison.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *On vérifiera. Cela fait un moment.*

[M. le Maire procède au vote.]

M. CONSTANT.- *Ah, même cela ! Alors là, tout ce qui est culture, c'est zéro ! [S'adressant à l'opposition] C'est dommage que vous ne soyez pas aux manettes parce que j'aimerais savoir ce que vous achèteriez vous, cela me ferait vraiment plaisir.*

M. LE MAIRE.- *Madame Hartmann, vous votez contre les lettres de Renoir ? Oh, ben alors, la culture...*

15. ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME CÔTE D'AZUR FRANCE POUR LE DISPOSITIF « PASS COTE D'AZUR FRANCE »

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

Par délibération en date du 2 février 2022, la ville de Cagnes-sur-Mer a conclu une convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France (CRT) dans le cadre du dispositif « PASS COTE D'AZUR FRANCE », afin de promouvoir l'attractivité du département auprès des touristes et de les inciter à visiter les sites touristiques azuréens. La convention est renouvelée dans les mêmes conditions par tacite reconduction par période de deux ans.

Le « PASS COTE D'AZUR FRANCE » est un passeport électronique pré-payé qui permet à son détenteur d'accéder à un ensemble d'activités, de loisirs et de visites (notamment accès aux musées), avec des avantages particuliers et/ou des tarifs attractifs.

Le dispositif prévoit une formule de réversion des produits de la vente du « PASS COTE D'AZUR FRANCE » au profit des sites partenaires en fonction du nombre d'entrée de visiteurs détenteurs de la carte.

Il convient d'adopter un avenant déterminant les conditions générales du partenariat « PASS COTE D'AZUR FRANCE » incluant une annexe 1 portant sur la description des prestations proposées pour le musée Renoir et le château-musée Grimaldi en 2024. Les modalités de reversement évoluent à partir du 1^{er} janvier 2024. Le règlement des transactions pour chaque prestation sera validé trimestriellement et se fera exclusivement par virement sur le compte de la régie des musées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- - d'adopter les termes de l'avenant 2024 et de son annexe 1 ci-annexés,
- - d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

PERSONNEL

16. SURVEILLANCE DES PLAGES ET DES BAINADES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES (SDIS)

Rapporteur : Madame AZOULAY Nathalie

Depuis de nombreuses années, la ville de Cagnes-sur-Mer a confié au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS) la surveillance des plages et des baignades lors des périodes estivales.

En effet, bien que la surveillance des baignades et activités nautiques (qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police dévolus au Maire) ne fasse pas partie des missions de service public confiées au SDIS par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, ce dernier dispose de la faculté de recruter en qualité de saisonniers des sapeurs-pompiers volontaires disposant des qualifications requises pour assurer cette prestation.

A l'instar des années précédentes, le SDIS est à nouveau sollicité pour assurer la surveillance des plages et des baignades aux 3 postes de secours habituels situés à l'Hippodrome, au Cros-de-Cagnes et à la plage du Centre de Loisirs et Jeunesse.

Ce type d'intervention entre dans le champ d'application des dispositions de l'article L 1424-42 du code général des collectivités territoriales prévoyant que lorsque le SDIS procède à des interventions qui n'entrent pas dans ses missions de service public, il est en mesure de demander aux bénéficiaires une participation financière, destinée à rembourser toutes les charges induites par la mise en place d'un dispositif spécifique.

De ce fait, la commune s'engage à régler au SDIS les frais correspondants, conformément aux conditions fixées par convention.

Il s'agit là d'un effort financier important, environ 86 000 euros, mais nos concitoyens pourront ainsi profiter d'agréables moments de détente en toute sécurité, de même que les nombreux vacanciers.

Par ailleurs, la ville de Cagnes-sur-Mer participe également à la formation de jeunes Cagnois au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pour un coût de 2 500 euros et les nouveaux diplômés pourront être affectés à la surveillance des plages en qualité de sapeurs-pompiers volontaires pour la saison estivale. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique globale en faveur de la jeunesse mise en place depuis de nombreuses années.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confier au SDIS la surveillance des plages et des baignades de la commune de Cagnes-sur-Mer pour la saison estivale 2024, à l'instar des années précédentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

⊗⊗⊗⊗⊗

DISCUSSION

Mme AZOULAY.- C'est un dispositif qui a été mis en place il y a plusieurs années à l'initiative de la commune de Cagnes. On reste, en 2024, sur un périmètre budgétaire similaire. Cela apporte de la sécurité pour les Cagnois, pour les saisonniers qui viennent à Cagnes et surtout, cela renforce l'attractivité de la ville d'avoir des maîtres-nageurs experts et volontaires tout l'été.

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- [Hors micro] Laissez parler Nathalie.

Mme AZOULAY.- C'est le dernier, c'était un peu dur.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas le dernier, c'est l'avant-dernier.

Mme AZOULAY.- C'est un dispositif qui a en effet été mis en place par la mairie de Cagnes, qui est apprécié par les Cagnois, mais aussi par les personnes qui viennent en vacances. Cela apporte de la sécurité et de l'attractivité et l'on est tous sereins comme cela pendant cette période estivale parce que l'on a des jeunes volontaires, professionnels et super sympas. Cela apporte de la convivialité.

M. BENSADOUN.- [Hors micro] Est-ce que l'on va remettre les cordes dans l'eau pour les personnes... ?

M. LE MAIRE.- Oui, il faut remettre les cordes dans l'eau au printemps, celles qui existaient et, éventuellement, une ou deux de plus.

INFORMATIONS

Communication du Rapport d'activité et de développement durable 2022 de la Métropole Nice Côte d'Azur (envoyé en même temps que le dossier de séance soit le 9 février 2024)

Distribution de l'état annuel brut des indemnités

Obligation légale de communiquer chaque année cet état aux conseillers avant le DOB ou le budget conformément à la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- Vous avez reçu un pavé de 120 pages concernant le rapport d'activité de développement durable de la Métropole qui consiste en une présentation du territoire :

- Une Métropole responsable et solidaire.
- Une Métropole qui améliore la qualité de vie par les infrastructures optimales (cela plaira à notre ami M. Dolciani).
- Une Métropole durable qui agit pour aujourd'hui et pour demain (ça, c'est pour les enfants).
- Une Métropole qui renforce l'attractivité économique du territoire (ça, c'est pour Mme Utrago).
- Une Métropole qui aménage son territoire durablement.

Comme vous l'avez lu, je peux vous interroger et voir si vous êtes d'accord, Monsieur Le Vert...euh, Monsieur Perez, excusez-moi. C'est votre chemise verte qui m'induit... [Rires.]

M. CONSTANT.- [Hors micro] Il y a Lebon et Le Vert.

M. PEREZ.- [Hors micro] *Le ver est dans le fruit, attention !*

M. LE MAIRE.- *Il y a Lebon et Le Vert. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité conséquent ? Je vous suggère de vous en inspirer tous les soirs.*

C'est une information, il n'y a pas de vote de ce rapport ; c'est une communication.

Le prochain Conseil municipal aura lieu – on arrive au bout – le jeudi 28 mars, ce sera le budget, dans un mois et demi.

Je vous annonce les prochaines manifestations :

- ♦ *Le samedi 17 février : la Journée des Cagnois à l'Hippodrome ;*
- ♦ *Le samedi 17 février : Théâtre au centre culturel, Célimène et le Cardinal ;*
- ♦ *Le dimanche 18 : Marché des métiers d'art et de l'artisanat ;*
- ♦ *Le samedi 2 mars : le Mercato Italiano ;*
- ♦ *Le dimanche 3 mars : Haut-de-Cagnes Art en Fête, un an déjà ! Alors là, on fait la fête. Il y aura des bouteilles d'eau gazeuse, de sodas...*

M. CONSTANT.- *Un très beau concert au château avec deux instrumentistes qui viennent du Canada.*

M. LE MAIRE.- *Alors, le même jour d'Art en Fête, chers collègues... Pour Mme Hartmann, M. Lebon qui votent contre avec Mme Perez et Mme Piret, j'évoque que l'après-midi...*

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- *Mme Perez... il s'est trompé, c'était Mme Le Vert !*

M. LE MAIRE.- *Roland Constant va répéter ce qu'il y a aussi ce jour-là, l'après-midi.*

M. CONSTANT.- *Le 3 mars ?*

M. LE MAIRE.- *Oui.*

M. CONSTANT.- *Ah oui, au château, à 15 h, il y a un concert...*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Il y a le grand meeting Reconquête à Paris le 3 mars.*

M. LE MAIRE.- *Ce n'est pas dans mon calendrier.*

M. CONSTANT.- *Pour ceux que cela intéresse – [s'adressant à l'opposition] vous non, puisque vous votez contre –, il y a un très beau concert piano et violon, magnifique ! Deux instrumentistes sont de passage ici et viennent directement du Canada.*

M. LE MAIRE.- *Ils viennent directement du Canada avec le violon.*

[Discussion générale.]

- *Le samedi 9 mars (pour ceux qui reviennent de Paris) : le Carnaval en centre-ville ;*
- *Le samedi 16 mars : vernissage de l'exposition « Au-delà du regard » ;*
- *Du 16 mars au 16 juin : les rétrospectives photographiques d'un ancien collègue, conseiller municipal ici même, Jacques Renoir (170 photos exposées dans le château).
Monsieur Perez, vous n'en avez pas fait 170 !*

M. PEREZ.- [Hors micro] *C'est le premier mandat que nous avons fait.*

M. CONSTANT.- *Je vais lui dire que tu as voté contre.*

M. LE MAIRE.-

- *Le samedi 16 mars : au Casino Terrazur, le cabaret bonheur pour les Restos du cœur. Alain Germain se produira avec toute une série d'artistes...*

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- [Hors micro] *Avec Chantal. Il y aura plein de surprises !*

M. LE MAIRE.- *Après cet art, vous aurez besoin de faire du sport avec la Calade le dimanche 24 mars.*

LES ÉLUS.- [Hors micro] *Bravo !*

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- *Comme cela descend, vous pouvez y aller.*

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- [Hors micro] *C'est du pumtrack, c'est la Mouna cala.*

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- *Chers collègues, nous avons une question. Ce n'est pas terminé, Mme Papy a demandé la parole.*

Mme PAPY.- *C'est juste une information, Monsieur le Maire, mes chers collègues.*

Vous n'avez pas cité, Monsieur le Maire, l'inauguration, le 24 février à la mairie annexe du Cros, d'une exposition photo réalisée par Héloïse Lesage qui est photographe à la ville de Cagnes et présidente de l'association des commerçants Cagnes Grand Centre et qui a gagné une médaille d'argent au concours national de la photographie professionnelle. L'inauguration est à 11 h 30.

M. LE MAIRE.- *C'est une commerçante cagnoise.*

Mme PAPY.- *C'est une commerçante cagnoise qui est médaillée d'argent.*

M. LE MAIRE.- *Rappelez-nous la date.*

Mme PAPY.- *Le 24 février, 11 h 30.*

M. LE MAIRE.- *Le 24 février, à la mairie annexe du Cros, une commerçante, présidente d'une association de commerçants et qui a gagné un prix national en photo.*

Chers collègues, nous arrivons au bout de l'ordre du jour. Avant de lever la séance, nous distribuerons, conformément à la loi, l'état annuel brut des indemnités et vous aurez ainsi tous les renseignements possibles et imaginables sur tout le monde.

Chers collègues, l'ordre du jour est terminé. Je lève la séance, merci.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.